

**CiDFF**

**1972-2022**

**50 ANS**  
**D'HISTOIRE**  
**DES DROITS**  
**DES FEMMES**

# Table des matières

## Chapitre 1 1972-1981

### Madame, vous avez un problème ? ..... 9

LES ANNÉES SOIXANTE : UNE SOCIÉTÉ EN PLEINE MUTATION ..... 10

L'OUVERTURE DU PREMIER CIF À PARIS ..... 14

NAISSANCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DES FEMMES ..... 17

UN RÉSEAU QUI S'AGRANDIT AVEC L'APPUI DU CIF NATIONAL ..... 24

LES CHIFFRES-CLÉS ..... 26

## Chapitre 2 1981-1998

### Un homme sur deux est une femme ..... 39

DE LA CONDITION FÉMININE AUX DROITS DES FEMMES ..... 40

UN CONTEXTE POLITIQUE FAVORABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DES ACTIONS DES CIF ..... 41

LE CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ..... 42

1983 : ADOPTION DE LA LOI SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ..... 47

1986 : LA CRÉATION DE LA MAISON DE L'INFORMATION ..... 48

LES BAIE : UN NOUVEAU SERVICE ORIGINAL ET EXPÉRIMENTAL DÉVELOPPÉ  
PAR LE CNIDF ET LABELLISÉ PAR L'ÉTAT ..... 49

LE RETOUR DE LA CONDITION FÉMININE ..... 50

UNE CLARIFICATION DES RELATIONS DES CIDF AVEC L'ÉTAT ..... 52

LES PREMIÈRES ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ..... 53

## Chapitre 3 1998-2022

### Le féminisme n'a jamais tué personne... Le machisme tue tous les jours ..... 65

UN RENOUVEAU DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ ..... 66

FÉMINISME ET PROJET ASSOCIATIF ..... 68

LA LOI VEIL, ON Y VEILLE. L'ÉGALITÉ RESTE À INVENTER ..... 72

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES, UN COMBAT QUI S'INTENSIFIE ..... 76

2022 : FÉMINISTES TANT QU'IL LE FAUDRA ..... 82



# Le mot de la présidente

“ Mon histoire personnelle avec les CIDFF remonte à 1982. J'étais chargée de mission départementale aux Droits des femmes, lorsqu'on m'a confié la mission de créer le CIDF des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc. Je suis donc particulièrement attachée à l'évolution de ce réseau, dont je préside la Fédération nationale depuis 2020.

Depuis la création du tout premier Centre d'information féminin (CIF) en 1972, 50 ans se sont écoulés. Pour célébrer ce cinquantenaire, j'ai souhaité, avec ce livre, transmettre notre histoire aux membres du réseau, actuels et futurs, à nos partenaires et plus largement à toutes celles et ceux qui s'intéressent aux droits des femmes en France. Et rendre ainsi hommage à celles et ceux qui l'ont écrite.

L'histoire du réseau des CIDFF reflète les mutations que connaît la société française à partir des années 1960-1970. Ces années sont marquées par une poussée spectaculaire du travail féminin, qui devient alors un véritable enjeu politique, du fait de la situation de plein-emploi. La contribution des femmes aux besoins du nouveau secteur tertiaire, devient une nécessité économique.

Dans le même temps, par des vagues successives de mobilisation, les féministes dans le monde développé vont partir à la conquête des droits : civils et politiques, sexuels et reproductifs, droit au travail et à l'égalité professionnelle, droit à la sécurité et aux espaces publics. Elles deviennent ainsi des relais d'opinion majeurs.

Le « savoir » devient un enjeu, un moyen de démystifier l'organisation sociale et de lutter contre le patriarcat. Les premières études de genre menées par des chercheuses et chercheurs aux États-Unis permettent de mettre en lumière un système discriminant et inégalitaire qui concerne femmes et hommes dans la société.

Dans ce contexte, en 1972, sous la pression sociale, le gouvernement crée le CIF – Centre d'Information

Féminin – (le premier des CIDFF) dont l'objectif est d'informer les femmes sur leurs droits et de favoriser leur émancipation. Cette structure deviendra rapidement nationale, avec notamment pour vocation d'impulser et d'aider à la création de la centaine de CIDFF qui existe aujourd'hui.

50 ans plus tard, il est temps de revenir sur les enjeux à l'origine de la création du réseau des CIDFF, sur l'évolution de ses domaines d'intervention et de ses compétences reconnues par les pouvoirs publics. En effet, adapter les pratiques, développer des actions innovantes ou même, par la collaboration avec des chercheurs et chercheuses, faire émerger de nouvelles problématiques en prise avec les femmes et les hommes de terrain, telle est l'histoire du réseau. À cet égard, les études féministes constituent un terreau inépuisable pour la réflexion et l'action de la FNCIDFF et de son réseau.

Ce livre, qui retrace nos 50 ans d'existence, nous permet de mieux comprendre l'identité profonde des CIDFF et ce qu'ils représentent dans le paysage associatif et institutionnel d'aujourd'hui. Durant cette période, le réseau a redéfini à plusieurs reprises son projet associatif, a réformé son organisation, a interrogé son identité féministe et sa singularité dans le monde associatif.

L'histoire des CIDFF, c'est aussi l'histoire contemporaine féministe, durant laquelle notre réseau a accompagné et relayé, parfois anticipé les réflexions et les actions des pouvoirs publics en faveur du droit des femmes. Acteurs de la 3<sup>e</sup> vague du féminisme, ils sont aujourd'hui bien présents dans le débat public.

Ce rôle de vigie est légitimé par l'expertise de nos associations sur la situation des femmes et les inégalités dont elles sont victimes, en étant en prise directe et au quotidien avec leur réalité où qu'elles se trouvent sur le territoire. Famille, école, sports, travail, espaces publics ou privés, dans tous les lieux et moments de notre quotidien, les CIDFF sont présents partout et à l'écoute.

Il est l'heure de valoriser ce bilan exceptionnel des années passées et de projeter le réseau dans la prochaine décennie, avec une image renouvelée. Je suis extrêmement fière de participer à cette belle aventure avec le réseau des CIDFF !

*Danièle Bousquet*

Présidente de la Fédération nationale des CIDFF



# Perspectives

Après 50 ans d'existence et d'actions quotidiennes, les CIDFF sont devenus l'acteur associatif incontournable de l'évolution des droits des femmes. Ce statut particulier s'appuie en premier lieu sur un réseau composé de professionnel·les aux expertises pointues, engagé·es dans un féminisme assumé et en prise directe avec la réalité des femmes.

Avec ce livre, nous souhaitons rendre hommage à ces femmes et ces hommes dont la qualité de l'engagement n'a jamais faibli, au cours de ces 50 années.

Pour construire ce récit, nous avons demandé à une historienne, Séverine Liatard, de travailler à partir de nos archives et des récits de militantes et professionnelles du réseau.

En 2022, de nouveaux défis se présentent à nous. Si le droit de la famille reste un sujet majeur, les besoins des publics reçus par les CIDFF ont évolué et les CIDFF ont développé de nouvelles compétences pour y répondre.

Nous recevons aujourd'hui en majorité des femmes en situation monoparentale, et de nombreuses femmes étrangères. Depuis le mouvement #MeToo et le développement des politiques publiques pour la protection des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, l'action des CIDFF en leur faveur s'est encore développée. Nous recevons également les enfants co-victimes des violences conjugales

Les CIDFF offrent un maillage territorial exceptionnel, en France métropolitaine et dans les territoires des outre-mer. Celui-ci s'est fortement développé ces dernières années, avec plus de 2 300 permanences animées dans des centres-villes, des territoires ruraux, des quartiers prioritaires de la ville et dans les territoires

ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Polynésie et Mayotte). Mais ce n'est pas suffisant. Notre ambition est de permettre à toutes les femmes qui en ont besoin, d'accéder à un accompagnement socioprofessionnel ou une information juridique spécialisée.

Dans ce but, nous développons de nouvelles solutions pour aller vers les femmes les plus isolées: des permanences fixes dans les centres commerciaux, dans les maisons France service, des bus ou encore des pirogues itinérantes. En première ligne durant la crise du Covid, les CIDFF ont développé des solutions de communication à distance. Nous devons aussi lutter contre la fracture numérique et permettre aux femmes d'acquérir les compétences de base dans ce domaine, pour mieux accéder à leurs droits ou pour rechercher un emploi.

L'autonomie économique des femmes a toujours été une priorité d'action des CIDFF et reste un enjeu majeur. Nous avons entamé cette année un travail de fond, avec le soutien du ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, pour développer les services emplois des CIDFF et renforcer leur maillage territorial.

La formation des professionnel·les et les actions de prévention auprès des plus jeunes sont un corollaire indispensable à l'action des CIDFF. Ils interviennent de la maternelle au lycée, mais aussi dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment pour déconstruire les stéréotypes, développer les choix d'orientation et dénoncer le sexisme et les violences. Depuis peu des campagnes de sensibilisation sont menées par la FNCIDFF auprès du grand public, comme les campagnes #NeRestePas seule et #EtEnPratique.

Porter haut et fort la voix de notre réseau dans le

débat public est donc indispensable. C'est pourquoi le développement des études et de la recherche, à partir de l'expertise développée sur le terrain au contact des publics, est une nouvelle étape que nous avons lancée cette année. Ces études vont nous permettre de proposer des améliorations de certains dispositifs et de façon plus générale des politiques publiques pour lutter contre les inégalités femmes hommes et les violences faites aux femmes.

La mise en œuvre de ces objectifs doit passer par le développement des moyens attribués aux CIDFF, pour leur permettre d'encore mieux répondre aux besoins du public. Le difficile travail mené sur le terrain par nos professionnel·les, reste indispensable dans notre société. Il doit, et mérite, d'être mieux reconnu.

Développer la notoriété des CIDFF, renouveler leur image auprès du public, attirer de nouveaux talents dans nos équipes, constituent également les priorités de ces prochaines années.

Pour conclure, je souhaite rendre hommage aux président·es et à tous·tes les bénévoles engagé·es dans nos associations et sans lesquelles celles-ci ne pourraient pas fonctionner, aux directrices et directeurs des CIDFF, aux coordinatrices et coordinateurs de fédérations régionales et à tous·tes les professionnel·les de grande qualité qui travaillent au sein de notre réseau.

Je suis fière et heureuse de m'inscrire dans cette histoire et de poursuivre son écriture avec vous.

*Clémence Pajot*

Directrice générale de la Fédération nationale des CIDFF

Aujourd'hui...

**98** CIDFF

**13** FR-CIDFF  
(fédérations régionales)

**2 300**  
permanences  
en France métropolitaine  
et Outremer

**1 200** salarié·es

**720 000**  
demandes d'informations  
individuelles traitées

**400 000**  
personnes informées  
individuellement ou  
collectivement

# Chapitre 1



**1972-1981**

**Madame, vous avez  
un problème ?\***

\*Source : titre de la première plaquette du CIF

## LES ANNÉES SOIXANTE : UNE SOCIÉTÉ EN PLEINE MUTATION

Les années soixante marquent la fin du Code civil, corpus juridique de référence instauré par Napoléon Bonaparte en 1804 qui plaçait les femmes sous la tutelle perpétuelle des hommes. Le devoir d'obéissance aux maris, l'obtention de l'autorisation maritale pour travailler et l'interdiction d'un quelconque recours juridique ne sont plus d'actualités. Une nouvelle ère s'ouvre pour les femmes.

Des changements structurels massifs et durables s'opèrent : réussite des femmes dans le système scolaire et universitaire, féminisation du salariat et montée en puissance de la tertiarisation. Le travail des femmes devient un véritable enjeu politique et leur contribution, une nécessité économique. Du nord au sud de l'Europe, on vit une période de plein-emploi qui favorise une croissance spectaculaire de l'activité féminine.

Le nombre de femmes actives mariées augmente, tout comme s'allonge leur période d'activité<sup>1</sup> (même si les femmes restent largement majoritaires dans les emplois non qualifiés<sup>2</sup>). De nouvelles lois importantes les incitent par ailleurs à entrer sur le marché du travail : la loi du 13 juillet 1965 réforme les régimes matrimoniaux et autorise désormais les femmes à gérer leurs biens propres et à travailler sans demander le consentement de leur mari ; la loi Delors de juillet 1971

permet aux salarié-es de bénéficier de la formation professionnelle continue et celle du 22 décembre 1972 adopte le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Ce mouvement de féminisation de la population active française s'accompagne également de mutations socioculturelles. La loi Neuwirth de 1967, adoptée après des débats mouvementés, libéralise la vente de produits contraceptifs sur prescription médicale. Si les effets de cette loi ne sont pas immédiats du fait des nombreuses restrictions qui l'encadrent<sup>3</sup>, le taux de natalité décline doucement, mais régulièrement (de 18,1% en 1964 à 16,7% en 1970), tout comme le taux de mariage, et alors que les divorces augmentent<sup>4</sup>. Le thème de la contraception et ses conséquences envahissent de manière croissante les médias et les débats de société.

L'intense crise sociale et politique de mai 1968 avec les mobilisations étudiantes et ouvrières s'accompagne d'une remise en cause de l'autorité qu'incarnent les patrons et les directeurs d'université. Un climat propice à la contestation d'une société basée sur la domination masculine. Pourtant il faudra attendre l'orée des



Inauguration du camion d'information du CIF en 1973, en présence de (de gauche à droite) Philippe Malaud, ministre de l'information et président du CIF, Colette de Margerie, secrétaire générale du CIF, Jacques Baumel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre. © Claude Vignal – Archives FNCIDFF

années 1970 pour que des femmes commencent à s'organiser et donnent naissance au MLF<sup>5</sup>. Si la perspective d'une émancipation féminine reste conditionnée à l'autonomie économique, le droit et l'égalité au travail ne constituent pas les principales revendications du mouvement qui se focalise autour de la question du travail domestique et de la libre disposition de leur corps par les femmes. Il s'agit de revendiquer une liberté en tant qu'individu dans la sphère privée alors que le slogan « le privé est politique » devient un mot d'ordre. Les féministes du MLF militent pour un changement radical de société en défiant les pouvoirs établis pour mettre un terme au système patriarcal.

**Les pouvoirs publics, interpellés par la modernisation économique et sociale qui vient bousculer les normes de genre et par l'agitation sociale, réagissent.** Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre sous la présidence de Georges Pompidou, propose le projet progressiste « Nouvelle Société » pour répondre aux attentes des Français et des Françaises.

Une grande enquête est alors pilotée par la sociologue Jean Mauduit auprès de 5 000 associations féminines et environ 17 000 femmes pour préparer les États généraux de la Femme organisés par le magazine *Elle* du 20 au 22 novembre 1970. Des débats publics et des tables rondes sont mises en place dans toute la France.

Lors de cette grande manifestation qui se déroule à Versailles, environ 300 femmes de tous milieux et de toutes catégories professionnelles confondues expriment leurs problèmes devant un parterre d'hommes politiques, de spécialistes (médecins, juristes, scientifiques...), de journalistes et d'associations.

Il apparaît vite que la sous-information, pour ne pas dire la non-information, des femmes, davantage encore pour les femmes vivant seules, pose des problèmes majeurs. Le sentiment d'abandon ressenti est immense. La nécessité de répondre à ce manque est urgente.

Très intéressée par les États généraux de *Elle*, Colette de Margerie prend contact avec Jacques Delors<sup>6</sup>, secrétaire général auprès du Premier ministre

1 Sandrine Dauphin, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 134 p, p. 16.

2 Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 2017, 126 p, p.6.

3 La vente se fait par ordonnance médicale pour la pilule et le stérilet. Les mineures doivent avoir l'autorisation parentale. Enfin, la publicité et la propagande antinataliste restent interdites. Ces conditions restrictives ne suffisent pas à désarmer l'administration qui retarde les décrets d'application de cette loi bloqués par le ministère de la Santé. Ils ne verront le jour qu'en 1972.

4 Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir (1945-1970)*, Fayard, 2000, 430 p, p. 271

5 Mouvement de Libération des Femmes. L'acte de naissance du MLF est controversé. Il oppose deux groupes, l'un qui soutient que le MLF est né en 1968, l'autre qui soutient que le combat commence en 1970 : rencontres, manifestations symboliques, meetings à l'université de Vincennes, dépôt d'une gerbe à la femme du soldat inconnu sous l'Arc de triomphe, perturbation des États généraux d'Elle et publication de textes manifestes dans diverses revues. Voir à ce propos, Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel, *Ne nous libérez pas on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, La Découverte, 2020, 510 p, pp. 271-272

6 Entretien avec Colette de Margerie qui contacte Jacques Delors, le 24/01/2022, archives FNCIDFF.



Plaquette « Madame, vous avez des problèmes » éditée, CIF, 1972  
- Archives FNCIDFF

de renseigner, d'orienter et de conseiller les femmes à propos des domaines qui les préoccupent, à savoir: les problèmes juridiques, les problèmes du travail et de la formation professionnelle, les problèmes sociaux et les problèmes de loisirs et de culture.

Un groupe d'étude est lancé pour définir les bases de cette structure. Marcelle Devaud et Claude du Granrut, toutes deux membres du Comité du Travail Féminin (CTF)<sup>9</sup>, des personnalités politiques et des médias ainsi que des membres d'associations féminines sont sollicités. La sociologue, spécialiste du travail féminin et cofondatrice de la *Maternité heureuse*, Évelyne Sullerot, est également auditionnée. Elle suggère dans sa note d'intention que ce centre puisse, entre autres, récolter des informations concernant la situation réelle des femmes dans tous les domaines et que cette documentation très étendue soit centralisée. Elle précise que les actions de ce centre devront absolument être relayées dans toute la France, car la situation des femmes est différente dans la région parisienne et en province tant au niveau du taux d'activité professionnelle, des équipements sociaux, des modes de transport, de la formation, de la reconnaissance des qualifications que du niveau d'instruction des femmes<sup>10</sup>.

#### Jacques Baumel, le secrétaire d'État ratifie la création d'un CIF (Centre d'Information Féminin).

Inspiré par le modèle du CIDJ (Centre d'Information des Jeunes)<sup>8</sup>, son objectif est ambitieux: il s'agit

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Note à l'intention de M. Le Premier ministre, le 19 mai 1970, dossier Création du CIF, archives FNCIDFF.

<sup>9</sup> Le CTF a été créé en 1965. Il a pour principal objectif d'étudier les problèmes qui se posent à l'entrée des femmes sur le marché du travail. Sa composition donne une large place aux associations féminines, aux côtés des syndicats et des mouvements familiaux. Il est présidé par Marcelle Devaud. Le CTF est un véritable lieu d'expertise qui offre, grâce notamment à tout un travail statistique, une visibilité au travail des femmes et permet par exemple de mettre à jour les inégalités salariales ou les problèmes de la formation professionnelle des femmes. Il est remplacé en février 1984 par le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle (CSEP).

<sup>10</sup> Note relative aux réalisations qui permettraient une meilleure intégration des Françaises dans la société, Évelyne Sullerot, dossier Création du CIF, op. cit.

#### Biographie express mais indispensable



##### Marcelle Devaud (1908-2008)



Femme politique française, Marcelle Devaud est la première femme vice-présidente du Sénat entre 1948 et 1951. Sénatrice entre 1946 et 1958, députée de 1958 à 1962, maire de Colombes de 1959 à 1965, membre du Conseil économique et social de 1963 à 1979, Marcelle Devaud est aussi déléguée à la commission de la condition féminine de l'ONU en 1975. Ses faits d'armes les plus marquants sont l'obtention d'une loi sur la Sécurité sociale étudiante, son combat pour l'égalité femmes/hommes et pour inciter les femmes à se porter candidates aux élections.

#### Biographie express mais indispensable



##### Évelyne Sullerot (1924-2017)



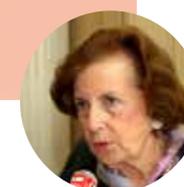
Résistante, sociologue et militante féministe française, Évelyne Sullerot est la fondatrice avec Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé de l'association La Maternité Heureuse en 1956, ancêtre du mouvement français pour le Planning familial. Elle fonde également *Retravailler* en 1974, structure qui accompagne les femmes vers la reprise d'un emploi. Elle est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages: *La Presse féminine* (1964) ou le best-seller *Demain les femmes* (1965), *Pilule, sexe et ADN, trois révolutions qui ont bouleversé la famille*, plus polémique, est publié en 2006 avant ses mémoires en 2010 *L'Insoumise: femmes, famille: les combats d'une vie*.

#### Biographie express mais indispensable



##### Claude du Granrut (1929)

Femme politique et magistrate française, fille de résistants déportés, Claude du Granrut est à partir de 1957 chargée de mission au sein de différents ministères, nommée au comité d'étude et de liaison des problèmes du Travail féminin en 1967, chargée des relations avec le Parlement, conseillère technique au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population, membre de la délégation française à la Conférence mondiale de la femme à Mexico en 1975 et membre du Conseil économique et social. Ses engagements l'ont porté principalement du côté des femmes et de la construction européenne.



*Le comité du Travail féminin fonctionnait bien, mais nos projets et initiatives pouvaient être bloqués au niveau politique. Toutes tentatives de modification de la société, des mœurs, étaient freinées par les responsables politiques. Si les politiques ne vont pas dans le même sens que nous, alors il est impossible de faire évoluer la situation légalement.»\**

Claude du Granrut

\*Source: www.fondapol.org

## L'OUVERTURE DU PREMIER CIF (CENTRE D'INFORMATION FÉMININ) À PARIS

Le 7 janvier 1972, le Centre d'Information Féminin (CIF)<sup>11</sup>, dépose ses statuts à la Préfecture de police de Paris<sup>12</sup>. Une formule souple a été choisie : celle de l'association, loi 1901, placée sous le haut patronage du Premier ministre, Jacques Chaban-Delmas. Cette structure atypique est créée pour ne pas susciter la méfiance des femmes envers un service officiel. Le centre est hébergé dans une annexe de Matignon, l'Hôtel de Clermont, au 69 rue de Varenne. **Subventionnée par l'État, l'association est chargée d'une mission d'intérêt général.** Le conseil d'administration, composé de fonctionnaires et de représentants des grands médias (Radio France et les chaînes de télévision) est alors nommé par le Premier ministre. Son président est Jacques Baumel, Colette de Margerie est nommée vice-présidente puis secrétaire générale de l'association.

**Nés d'une volonté politique, les CIF (puis les CIDFF) vont fonctionner tout au long de leur histoire en lien étroit et privilégié avec l'État.**

Un an plus tard, Colette de Margerie est désignée pour diriger le CIF et développer d'autres centres en périphérie de Paris et dans certaines régions. Elle est assistée de Nicole Fabiani qui rejoint le CIF en tant qu'informatrice juridique puis devient sa directrice adjointe en 1973.

### UN OBJECTIF SIMPLE : UNE STRUCTURE D'INFORMATION POUR ORIENTER LES FEMMES

Le CIF doit fournir aux femmes et aux familles des informations claires, précises et utilisables, par courrier ou téléphone, dans les domaines qui les préoccupent le plus : la vie familiale, l'éducation des enfants, la vie professionnelle, la santé et l'aide sociale, le logement, les loisirs et toutes les questions que pose la vie pratique. L'approche transversale, globale et systémique qui permet aux femmes, quelle que soit la nature de leur problème, de trouver une réponse ciblée est privilégiée. Pour y répondre, de nombreux ministères et secrétariats d'État sont représentés au sein de l'association (Jeunesse, Justice, Santé, Équipement, Travail, Agriculture, Économie, Éducation nationale). **Le CIF ne veut pas être un nouvel organisme de renseignements administratifs, déjà existants, mais un service d'information de masse, neutre, avec une pluralité de champs d'intervention, à l'intention d'un public ignorant ses droits, mais désireux d'améliorer ses conditions de vie et celles de ses enfants**<sup>13</sup>.

La structure se donne aussi pour mission d'informer les pouvoirs publics en analysant les demandes qui lui sont formulées. Elle peut ainsi relayer certaines observations aux ministères concernés et se faire la porte-parole des « revendications féminines plus



Stand du CIF à la Foire de Paris, 1980  
© DR - Archives FNCIDFF

justes»<sup>14</sup>. L'association participe ainsi très régulièrement à des réunions et à des groupes d'études portant sur les « problèmes féminins et/ou familiaux ».

### FINANCEMENTS, IMPLANTATION TERRITORIALE ET COMMUNICATION

À la création du CIF, une subvention d'un million de francs a été demandée, mais 400 000 francs seulement seront obtenus (507 000 francs en 1973 et 601 000 francs en 1974). Colette de Margerie déplore la faiblesse d'un budget qui ne permet par un véritable démarrage du projet alors que l'information au public a été multipliée par deux depuis l'ouverture du Centre. Le CIF parisien a en effet informé par lettres, téléphone et visites, plus de 37 000 personnes en 2 ans.

Malgré le manque de moyens, des CIF vont s'implanter dès 1973 en Île-de-France et en province sur le même modèle que le CIF parisien. Avec l'aide des autorités préfectorales, des centres ouvrent à Nanterre, à Boulogne-Billancourt et à Asnières-sur-Seine.

En 1973, le CIF des Hauts-de-Seine ouvre dans le hall de la préfecture de Nanterre. Les demandes de ce département proche de Paris concernent principalement l'emploi : 50 % des sollicitations sont liées au travail et aux possibilités existantes en matière de formation professionnelle. Les problèmes juridiques centrés autour du divorce<sup>15</sup>, de la séparation ou de la filiation représentent 35 % des questions posées régulièrement<sup>16</sup>.

En 1974, des CIF s'installent aussi dans le centre commercial Belle Épine à Thiais et à Cergy-Pontoise. Le premier centre en province est créé à Tourcoing.

Des antennes ou des permanences en zones rurales sont installées peu à peu pour être au plus près de l'écoute des femmes et répondre au mieux à leur situation. Dans le but de toucher un public plus vaste ou éloigné des sources d'information, le CIF se procure aussi un camion itinérant (comme les bibliobus des Affaires culturelles). Il peut ainsi se déplacer lors des marchés ou autres rassemblements pour aller à la rencontre de son public.

11 C'est finalement Centre d'Information Féminin qui est choisi plutôt que Centre d'Information des Femmes.

12 Dépôt des statuts du CIF, archives Préfecture de Police, Bureau des associations, 7 janvier 1972.

13 Rapport du 26 mai 1974, dossier Histoire CIF-CNIDFF, archives FNCIDFF.

14 *Ibid.*

15 La loi qui permet le divorce par consentement mutuel est votée le 11 juillet 1975. Elle libéralise et simplifie les procédures de séparation. Elle a eu pour effet un net accroissement du nombre de divorces à partir de l'année suivante.

16 « CIF : le Centre d'information féminine. Au service de toutes les femmes », 92 *Hauts-de-Seine*, mai 1975.

Des opérations de communication et d'informations sont également lancées, en lien parfois avec d'autres organismes comme le ministère de l'Équipement, le CIDJ, le service social «SOS assistance» ou l'ANPE, principalement à l'Hôtel de Ville de Paris et dans certaines mairies ou centres commerciaux de la région parisienne.

Dans les années suivantes, le CIF participe régulièrement à des salons et des foires; rédige et diffuse auprès du public un bulletin *CIF-informations* et des fiches «pense-bêtes» synthétiques, *Flash Info* sur le veuvage, la retraite, la recherche d'emploi chez les jeunes, la maternité et le contrat de travail ou les droits des jeunes au travail. Le CIF est également de plus en plus couramment sollicité pour participer à des émissions de radio ou de télé dont le thème concerne les femmes<sup>17</sup>. Sa secrétaire générale, Colette de Margerie, intervient à plusieurs reprises à la radio (*France Inter*, *Radio Monte-Carlo*, *Europe n° 1*). Des reportages sur le CIF ont aussi été réalisés pour la célèbre émission télévisée des années 1970 «Aujourd'hui Madame», mais aussi pour les actualités régionales<sup>18</sup>.

En 1975, Nicole Pasquier, alors déléguée régionale à la Condition féminine en Rhône-Alpes fait le bilan d'un an d'activité à partir des principales difficultés formulées par les femmes. **Ces demandes concernent essentiellement l'emploi, la formation et le droit du travail.**

En effet, en raison du manque de qualification des travailleuses, du manque de structures comme les crèches et les classes maternelles en milieu rural, l'accès à l'emploi et l'articulation du temps de travail avec la vie familiale et l'éducation des enfants sont les sujets principaux qui préoccupent les femmes d'alors. Marie-Christine Lagarde, responsable à l'époque du CIF de Lyon précise que la plupart des femmes qui font appel au CIF sont âgées de 30 à 50 ans et désirent recommencer à travailler. Constatant le manque d'information, elle notifie que parfois elles ne savent même pas qu'elles peuvent s'inscrire à l'ANPE<sup>19</sup>. En mai 1976, cette structure se voit confier une étude sur les femmes et la réinsertion professionnelle par le Conseil général du Rhône pour mieux cerner les difficultés spécifiques auxquelles les femmes sont confrontées pour s'insérer dans la vie professionnelle ou se réorienter<sup>19</sup>.

Les demandes concernent également l'application de la loi sur l'IVG votée le 17 janvier 1975 et l'ouverture de centres d'information et de consultation pour la contraception<sup>20</sup>.



Extrait de l'affiche «Vers l'égalité», 2000  
© Ville de Paris/Bibliothèque  
Marguerite Durand - Archives FNCIDFF

## NAISSANCE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE EN FAVEUR DES FEMMES

### 1974 : CRÉATION DU SECRETARIAT D'ÉTAT À LA CONDITION FÉMININE

En mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing est élu président de la République. Il entend proposer des réformes en phase avec les transformations de la société française et s'empare notamment de la question de l'IVG comme symbole de ce changement. **Il crée un secrétariat d'État à la Condition féminine, une première mondiale, qu'il confie à la journaliste Françoise Giroud.**

S'inscrivant clairement dans une perspective réformatrice, la mission du secrétariat d'État à la Condition féminine est de «promouvoir toutes mesures destinées à améliorer la condition féminine, à favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française et à éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet»<sup>21</sup>.

Toutefois, au regard de l'absence réelle de moyens humains et financiers, l'institution a surtout des visées symboliques. Sa création est loin de faire l'unanimité, en particulier du côté des féministes du MLF pour lesquelles l'intitulé même de ce secrétariat d'État «condition féminine» est problématique. Pour ces dernières, ce secrétariat d'État est plutôt un gadget destiné à enterrer les vrais problèmes qui concernent les femmes à l'aide de «réformatrices», un alibi qui ne «s'occupe pas des vrais problèmes des femmes». Ce ne sont pas des améliorations à la marge de la place des femmes dans la société qu'elles demandent, mais une transformation en profondeur du système social, économique et politique.

17 Rapport d'activité du CIFF national 1980, Rapports d'activité du CIF (1972-1980), op. cit.

18 Rapport d'activité 1972-1973, Rapports d'activité du CIF (1972 -1981), op.cit.

19 «Les femmes et la réinsertion professionnelle», *Espoir-Saint-Etienne*, 12 mai 1976.

20 «Condition féminine. Mme Pasquier fait le bilan d'un an d'activité», *Le Progrès*, 27 septembre 1975.

21 Sandrine Dauphin, op. cit. p. 28

## Biographie express mais indispensable



### Nicole Pasquier (1930-1999)

Médecin psychiatre et femme politique française, Nicole Pasquier est conseillère municipale de Caluire (Rhône) à partir de 1971, déléguée régionale à la Condition féminine pour la région Rhône-Alpes puis déléguée à la Condition féminine auprès du Premier ministre, présidente du CIF national de 1976 à 1978 et secrétaire d'État à l'emploi féminin de 1978 à 1981 sous le gouvernement Barre. Elle met en place les mesures préparées par Françoise Giroud dans son *Projet pour les femmes* (1976-1981). Elle œuvre aussi tout particulièrement pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### LA NOMINATION DE DÉLÉGUÉES RÉGIONALES ET LEURS RÔLES

En 1975, Françoise Giroud va présenter *Cent mesures pour les femmes*, une série de réformes ciblées sur les inégalités juridiques existantes, l'orientation professionnelle et l'entrée des femmes sur le marché du travail à partir d'un état des lieux de leur situation. Sur les 100 propositions, 80 vont être adoptées par le Conseil des ministres. La secrétaire d'État entend bien s'appuyer sur les CIF pour promouvoir et diffuser son programme de réformes. Elle obtient la nomination de déléguées régionales à la Condition féminine qui auront en charge la mise en œuvre concrète des mesures gouvernementales en faveur des femmes. Elles serviront de relais pour inciter et

Pour vous aider gratuitement  
à résoudre vos problèmes



Plaquette « Pour vous aider », CIF, 1980  
- Archives FNCIDFF

coordonner les actions voulues par son secrétariat d'État en région<sup>22</sup>. **Un an plus tard, vingt-deux déléguées bénévoles sont en poste sur l'ensemble du territoire.**

À partir de 1978, Monique Pelletier devenue ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de la Condition féminine, va développer le réseau des déléguées régionales en leur adjoignant, des chargées de mission départementales placées auprès des préfets.

Les déléguées régionales sont chargées de développer et de coordonner la politique du secrétariat d'État à la Condition féminine au plan régional, aidées par des collaboratrices dont la présence est systématisée dans les départements. Elles sont les « yeux et les oreilles » du ministère en région. Militantes et engagées, ces déléguées ont des statuts hétéroclites. Certaines sont bénévoles, d'autres sont des fonctionnaires mises à disposition par d'autres ministères. Elles obtiendront progressivement un statut de contractuelles de l'État. À partir de 1988, elles auront toutes obtenu un statut de cadre A.

Pour accomplir leur mission, les déléguées régionales doivent donc mobiliser le préfet et l'ensemble des services de l'État en région, les collectivités

### Paroles de bénéficiaires

« Je suis veuve, 45 ans, et j'ai quatre enfants à charge. Employée dans une bibliothèque municipale à temps partiel et à titre temporaire depuis 1973, j'espère bénéficier de la nouvelle loi que Mme Françoise Giroud, secrétaire d'État à la Condition féminine, a décidé de faire appliquer rapidement : faire reculer l'âge limite d'entrée dans la fonction publique de 40 à 45 ans. Pouvez-vous me dire si le décret d'application a été publié ? »

Lettre au CIF de Metz (1975)

« Je suis divorcée depuis six ans. J'ai la garde de mes cinq enfants dont les âges s'échelonnent entre 8 et 15 ans. Mon ex-mari, employé dans la fonction publique, qui habite Metz, me verse 150 F par mois de pension alimentaire pour chaque enfant. Avec cette somme, je n'arrive pas à les élever correctement. Que dois-je faire pour que le montant de ma pension alimentaire soit augmenté ? »

Lettre au CIF de Metz (1975)

territoriales et nombre de partenaires sociaux et économiques ainsi que les associations autour de la promotion des droits des femmes et le respect de l'égalité.

Début 1982, alors qu'Yvette Roudy est ministre des Droits de la femme, vingt-deux Déléguées régionales aux Droits de la femme auprès des préfets sont en poste, elles sont vingt-six, trois ans plus tard. Yvette Roudy, ministre déléguée auprès du Premier ministre, ministre des Droits de la femme, organise un stage d'information au ministère, à leur intention. À cette occasion, elles peuvent échanger sur leurs missions et la charge de travail auxquelles elles doivent faire face : toutes reconnaissent être submergées par un travail de terrain intense auprès des autorités locales, partenaires sociaux, milieux associatifs. Surtout, elles doivent répondre à un foisonnement de sollicitations issues des municipalités et des collectivités

« Aide-soignante depuis moins d'un an dans un hôpital où on peut préparer l'examen d'entrée à l'école d'infirmière, j'ai suivi les cours en prenant mes congés payés de manière fractionnée. Mes congés arrivent à épuisement et les cours ne sont pas terminés. J'ai demandé à mon employeur si je pouvais continuer cette formation sur mon temps de travail. Il m'a répondu : "Vous n'avez droit à rien". Est-ce exact ? »

Lettre au CIF de Metz (1975)

territoriales qui se tournent vers elles dès qu'un problème concernant les femmes se pose<sup>23</sup>.

Elles travaillent depuis le début en étroite collaboration avec les CIF, relais de l'État pour la mise en place de différents programmes et dispositifs en faveur des droits des femmes et de l'égalité dans tous les domaines et sur tous les territoires. De leur côté, les CIF (qui deviendront CIDFF) relaient les problématiques et les besoins observés sur le terrain à la délégation régionale (aujourd'hui DRDFE).

En plus de leur rôle de déléguées régionales aux droits des femmes, elles sont souvent à l'origine de l'implantation de nombreux CIF (puis CIDF) dont elles seront la plupart du temps les présidentes de fait jusqu'en 1988 avant que la circulaire Séguin de 1987 ne rentre en application et distingue les attributions respectives des déléguées régionales et des présidentes de CIF/CIDF.

22 *Ibid.*, p. 32.

23 *Citoyennes à part entière*, n° 7, mars 1982.

## 1978 : LA CRÉATION D'UN SECRETARIAT D'ÉTAT À L'EMPLOI FÉMININ

En 1978, un grand colloque européen sur « les femmes au travail »<sup>24</sup> est organisé par la présidente du CIF-AMPTF\* de Metz et déléguée régionale à la Condition féminine réunissant des Lorraines, des Allemandes, des Luxembourgeoises et des Belges, en présence aussi de Jacqueline Nonon, cheffe du bureau pour l'emploi des femmes à la Commission européenne, Marcelle Devaud, présidente du CTF\* et membre du conseil d'administration du CIF ainsi qu'Évelyne Sullerot, sociologue et présidente des centres « Retravailler »\*.

Entre 1975 et 1978, l'emploi des femmes et les questions d'égalité de traitement entre femmes et hommes restent une priorité pour le gouvernement et pour Nicole Pasquier puis Jacqueline Nonon, déléguées à la Condition féminine qui succèdent à Françoise Giroud, Nicole Pasquier puis Jacqueline Nonon.

À partir de 1978, un secrétariat d'État à l'Emploi féminin rattaché au ministère du Travail est créé. Alors que Monique Pelletier est nommée ministre déléguée à la Condition féminine cette année-là, on ajoute la Famille dans son portefeuille quelques mois après sa nomination. Désormais présidente du CIF national, ses attributions ne permettent pourtant pas à Monique Pelletier d'agir *a priori* sur les problématiques du travail des femmes puisqu'un secrétariat

### Biographie express mais indispensable



#### Jacqueline Nonon (1927-2020)

Titulaire d'une maîtrise en anglais et en études américaines, Jacqueline Nonon intègre la Commission européenne en 1958 où elle est responsable des questions d'emploi, en charge des publics dits « difficiles à placer » (dont les femmes). Cheffe du Bureau de l'emploi des femmes, elle est à l'origine de la fameuse directive européenne relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes (accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle). En 1978, elle est nommée par le gouvernement français à la Délégation à la Condition féminine, poste qu'elle quittera 6 mois plus tard à cause des faibles moyens mis à sa disposition.

d'État en a désormais la charge. Elle intervient cependant publiquement sur le sujet. Elle prend position contre l'idée de salaire maternel portée alors par son courant politique. Lors de l'assemblée générale du CIF national, elle déclare également que le travail des femmes représente une évolution sociétale irréversible et qu'économiquement il est extrêmement productif pour la collectivité nationale grâce à l'apport des cotisations sociales issues du travail féminin. Pour elle, la réorganisation de la vie sociale paraît inévitable pour qu'il soit possible de concilier vie professionnelle et vie familiale pour les femmes, mais aussi pour les hommes<sup>25</sup>.

<sup>24</sup> « Colloque européen à Metz sur les femmes au travail », *Le Républicain lorrain*, 1<sup>er</sup> décembre 1978.

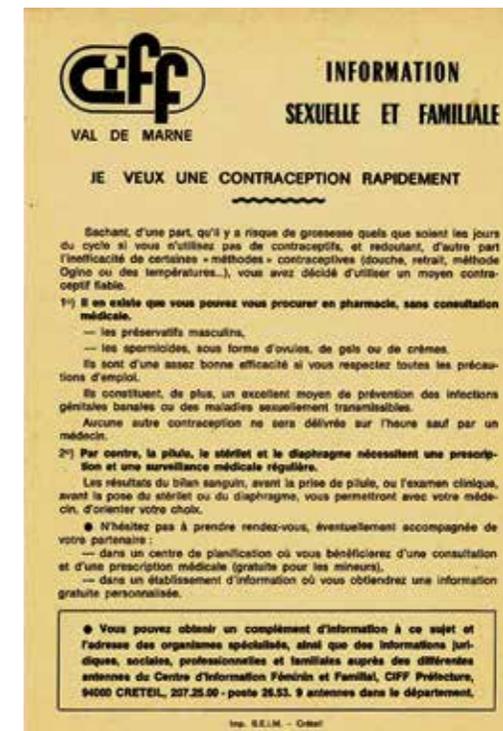
<sup>25</sup> Progrès de Lyon, 4 décembre 1978 et *Le journal quotidien Rhône-Alpes*, 6 décembre 1978.

« Flash » Information sexuelle et familiale du CIFF du Val-de-Marne, 1981 - Archives FNCIDFF

## 1980 : LA LOI RELATIVE À LA RÉPRESSION DU VIOL EST VOTÉE

Monique Pelletier marque une rupture avec ses prédécesseurs responsables de la condition féminine en s'intéressant à la sphère dite « privée ». Elle soutient notamment les féministes lors de leur deuxième grande mobilisation des années 1970, à savoir la redéfinition du viol et sa criminalisation. La loi relative à la répression du viol sera votée le 23 décembre 1980. Le viol est enfin reconnu comme un crime et est défini comme « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, menace ou surprise ». (article 222-23 du Code pénal.). Il faudra cependant attendre 2006 pour que le viol entre époux soit reconnu.

Suite à la dissolution du Centre d'Information et de Régulation des Maternités (CIRM) en 1979, et à la demande de la ministre déléguée, le CIF de Paris crée un nouveau département d'information dans le domaine de la maternité, de la sexualité et de la prévention santé. Dans le cadre d'une convention « Mission Santé Famille », signée avec Simone Veil, ministre de la Santé, huit CIF sur une trentaine développent un secteur identique pour répondre notamment aux demandes qui concernent l'avortement et la contraception.



### Biographie express mais indispensable



#### Monique Pelletier (1926)

Avocate et femme politique française, Monique Pelletier est ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de la Famille et de la Condition féminine de 1978 à 1981 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, elle est également membre du Conseil constitutionnel de 2000 à 2004. Elle fait voter la reconduction de la loi Veil en 1979 en faveur de l'IVG et la criminalisation du viol en 1980. En 1979, elle fait adopter « cinq mesures pour les femmes » dont l'expérimentation des quotas sur les listes de candidats aux élections.

# Un nom qui en dit long

*Du CIF des années 1970 à la FNCIDFF de 2022, 50 ans se sont écoulés. Une histoire riche faite d'engagement et de rebondissements, incarnée dans un nom dont les transformations ont suivi son déploiement, sa professionnalisation et les évolutions de la société française.*

**1972**

**Naissance du CIF, Centre d'Information Féminin**



Suite à des mutations économiques, sociales et culturelles qui impactent directement les femmes, le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas crée le premier Centre d'Information Féminin.

**1979**

**Les CIF deviennent CIFF, Centre d'Information Féminin et des Familles**



Monique Pelletier, ministre déléguée à la Condition féminine et à la famille et présidente du CIF national suggère de joindre le « F » de famille pour devenir CIFF. La moitié seulement des centres tiendront compte de cette préconisation.

**1981**

**Le CIFF devient CIDF, Centre d'Information sur les Droits des Femmes.**

À son arrivée Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, qui exerce aussi la fonction de présidente de l'association, souhaite que celle-ci s'inscrive dans des valeurs féministes en rupture

avec l'idée de condition féminine portée par les structures ministérielles précédentes. À cette occasion, l'intitulé de l'association change pour s'appeler désormais Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF)<sup>26</sup>. Les CIF et CIFF adopteront aussi ce nouveau nom.

**1982**

**Création du CNIDF, Centre National d'Information sur les Droits des Femmes.**



La ministre décide de renforcer la structure nationale (le CIDF de Paris) en lui donnant le nom de CNIDF. Il doit servir de support à la mise en place des CIDF dans toute la France.

**1987**

**Le CNIDF à Paris prend le nom de CNIDFF, Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles.**



La promotion de la place de la mère de famille devient un axe important du programme de la délégation à la condition féminine dirigée alors par Hélène Gisserot. Le « D » de droit disparaît au profit de documentation et un « F » pour famille est ajouté à son sigle.

**2004**

**Le CNIDFF reprend le nom de Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.**

**2006**

**Par décision du conseil d'administration du CNIDFF du 9 juin 2006, l'appellation de Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) est imposée à tous les centres du réseau.**



L'ajout du second « F » a pour objectif d'affirmer la nécessité d'une approche féministe de la famille « sans confusion aucune avec l'idée d'enfermer les femmes dans la sphère familiale »<sup>27</sup>.

Cette demande va susciter des résistances de la part de certains CIDF opposés à cet amalgame entre la femme et son rôle au sein de la famille. Pour eux, c'est renier la démarche féministe de l'association pourtant adoptée officiellement en 2002 dans le projet associatif.

**2016**

**Le CNIDFF devient CNIDFF-Fédération nationale des CIDFF.**

**2017**

**Elle prend le nom de FNCIDFF.**



**2021**

**Dans ses nouvelles orientations adoptées par le conseil d'administration en octobre 2021, la FNCIDFF a acté la nécessité de changer de nom, afin de renforcer sa notoriété auprès du grand public. Une vaste réflexion est engagée au sein du réseau.**

<sup>26</sup> Allocution d'Yvette Roudy au conseil d'administration du CIFF, le 21 décembre 1981, dossier Documents institutionnels, archives FNCIDFF.

<sup>27</sup> Courrier de Jacqueline Perker, présidente du CNIDFF, à Madame Desbryères, présidente du CIDF des Côtes-d'Armor, le 26/02/2007, dossier Martine Kastler, op. cit.

## UN RÉSEAU QUI S'AGRANDIT AVEC L'APPUI DU CIF NATIONAL

**A** l'origine, l'installation d'un CIF est souvent initiée par un groupe de femmes, une ou plusieurs associations féminines et/ou familiales déjà existantes, par certaines conseillères municipales ou élues locales. Mais sans la collaboration de nombreuses bénévoles, l'association ne pourrait pas exister. Bénévoles comme les salariées doivent répondre à certains critères de compétence. Les informatrices juridiques doivent par exemple être titulaires d'une maîtrise en droit et d'une expérience professionnelle antérieure. Le bénévolat donne lieu à des engagements déontologiques avec la signature d'un contrat: adhérer aux valeurs de l'association, rester au moins une année et être présente au minimum 8 heures par semaine. En 1982, une charte est créée, l'adhésion à cette charte permet de devenir CIF.

La structure parisienne qui est membre de droit du conseil d'administration de ces centres en région doit leur apporter une aide méthodologique comme la gestion d'équipe ou la recherche de subventions. Une base commune de documentation mise à jour régulièrement est également proposée à chaque centre. En revanche, aucune aide financière ne leur est allouée de la part du CIF national<sup>28</sup>. Les maigres moyens dont disposent les centres proviennent de subventions régionales et locales (EPIC, Conseil général, CAF, Conseil municipal, Chambre

de commerce, Caisse d'Épargne); de subventions européennes avec le Fonds Social Européen (FSE)<sup>29</sup> que complètent dans certains cas des dons et les prestations en nature dont disposent tous les CIF: gratuité des locaux et des frais de fonctionnement (eau, électricité, téléphone,...) sans oublier les milliers d'heures de bénévolat.

Ce manque évident de moyens financiers et d'aides de l'État n'empêche pas les CIF de trouver des solutions et de développer leurs activités.

En 1980<sup>30</sup>, les équipes mixtes d'information des CIDFF comprennent ainsi 250 bénévoles pour 102 salariées et sept fonctionnaires<sup>31</sup>. Seuls quelques postes d'informatrices en région sont rémunérés par le CIF national.

Pour pallier le manque de transport, des CIF envisagent de se déplacer pour effectuer des permanences dans les villages. Certains centres, comme celui de Limoges, se dotent ainsi d'un camion itinérant où les femmes peuvent se procurer imprimés et prospectus, mais aussi être accueillies dans un mini-bureau pour traiter de problèmes particuliers. Des permanences plus régulières, mais ponctuelles proposent leurs services dans différentes communes éloignées ou plus difficiles d'accès. En 1980, le CIF du Limousin coordonne par exemple sept antennes à Aubusson en Creuse et Bellac, Brive, Chalus, Saint-Junien, Ussel et Tulle en Corrèze; celui de Grenoble,

28 Entretien avec Colette de Margerie et Nicole Fabiani, le 24/01/2022, archives FNCIDFF.

29 Le FSE, créé en 1957 (Traité de Rome) est le principal instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi. Il répond à l'engagement européen de créer des emplois en plus grand nombre pour faire reculer le chômage et mieux informer les travailleuses.

30 Plaquette de présentation du CIFF (1980), archives FNCIDFF.

31 Monique Pelletier fait voter un décret le 23 juillet 1979 qui permet d'obtenir quelques détachements de fonctionnaires pour travailler dans les CIF.



## Au cœur des CIF

### L'exemple du CIF de Lyon

En octobre 1978, trois ans après sa création, le CIF de Lyon est constitué d'une équipe de quatre salariées à mi-temps et de douze bénévoles. Son fonctionnement est assuré par le CIF national qui prend en charge deux salariées à mi-temps, par le Conseil général du Rhône qui verse une subvention de 60 000 francs, par le syndicat d'initiative qui héberge gratuitement la permanence et par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui lui a alloué une subvention. La Caisse d'Épargne de Lyon a également pris en charge l'impression des plaquettes de présentation du CIF. Mais alors que les demandes d'information ne cessent de s'accroître, exigeant dans le cas de Lyon, mais aussi pour d'autres CIF, davantage de documentation et de personnels compétents, aucune subvention supplémentaire n'est versée. Marie-Christine Lagarde, la responsable du CIF de Lyon, déplore la situation: « Il n'est pas possible de préserver une qualité d'accueil et d'information si les structures sur lesquelles cette qualité repose ne peuvent être maintenues, voire améliorées »<sup>34</sup>.

quatre, à La Mure, Brignoud, Villard-de-Lans ou celui de Montpellier, quatre également, à Pignan, Lunel, Méze, Saint-Mathieu-de-Treviers<sup>32</sup>.

Fin 1976, on trouve des CIF en Île-de-France, Rhône-Alpes, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de Loire, Alsace, Lorraine, Franche-Comté. Entre 1977 et 1979, de nouveaux centres sont créés en Rhône-Alpes, dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Picardie.

De nombreuses villes de province se portent candidates pour accueillir un CIF.

**Selon Colette de Margerie, une quarantaine de demandes sont faites chaque année au CIF national pour sept à huit dossiers homologués après un examen attentif<sup>33</sup>.**

32 Selon la carte d'implantation des CIF. Voir plaquette de présentation des CIFF (1980), archives FNCIDFF.

33 *Ibid.*

34 « Portes ouvertes au Centre d'information féminin », *Dernières heures lyonnaises*, 6 octobre 1978.

Mise en parallèle de l'évolution du nombre de CIDFF entre 1972 et 2021 et du nombre de permanences.



## LES CHIFFRES-CLÉS

En 1980, 8 ans après sa création, le réseau compte :  
 - **31** CIF  
 - **73** points de permanences.  
 - répartis dans **26** départements<sup>35</sup>.

En mars 1981<sup>36</sup>, quatre CIF supplémentaires ouvrent à Dunkerque, Biarritz, Rouen et Caen.

**Le CIF national** projette de renforcer encore son dispositif territorial d'information puisqu'il est prévu d'installer cinq nouveaux CIF cette année-là dont un en Guadeloupe.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et attestent de la nécessité des services rendus par les équipes du CIF et de son réseau :

- En 1976, la structure estime que 102 686 personnes se sont adressées à elle par lettres, téléphone ou accueil direct<sup>37</sup>.

- En 1979, 125 987 personnes<sup>38</sup>

- En 1980, 180 000 personnes, dont 27% d'hommes<sup>39</sup>.  
 Les chiffres parisiens vont dans le même sens :  
 - En 1975 : 29 433 informations ont été données  
 - En 1978 : 40 243  
 - En 1980 : 45 540  
 - En 1981 : 52 282<sup>40</sup>

**Le CIF de Paris** constate également que son public est de plus en plus varié, plus mixte, mais très majoritairement féminin : des femmes de tous les milieux, actives ou inactives, avec une prépondérance toutefois pour les femmes issues de milieux défavorisés.

<sup>35</sup> Rapport sur les CIF et l'information sur la vie sexuelle, dossier Mission Santé Famille, archives FNCIDFF.

<sup>36</sup> Conseil d'administration du 24 mars 1981, dossier Mission Santé Famille, op.cit.

<sup>37</sup> Plaquette de présentation du CIF (1977), archives FNCIDFF.

<sup>38</sup> Rapport sur les CIF et l'information sexuelle, op. cit.

<sup>39</sup> Plaquette de présentation du CIF (1980), op. cit.

<sup>40</sup> Rapports d'activité du CIF (1972-1981), op. cit.



Article publié dans Charente Libre  
 - 17 avril 1976 © Charente Libre  
 - Archives FNCIDFF

## Au cœur des CIF

### Le premier CIF en milieu rural : le CIDFF du Limousin (1976)

L'assemblée générale constitutive de l'association CIF du Limousin se tient le 13 avril 1976 à la préfecture de la Haute-Vienne. À son lancement, le CIF du Limousin projette de mener un intense travail de collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés par l'emploi et les droits des femmes. Son originalité par rapport aux autres CIF est d'être amplement financé par la DATAR\*, avec pour objectif de lutter contre l'exode rural des jeunes femmes.

#### Aller à la rencontre des femmes en milieu rural

Lors de cette assemblée, il est convenu que le CIF du Limousin devra s'adapter à la morphologie d'une région à prépondérance agricole et artisanale grâce à l'animation d'antennes. « L'organisation centrale sera en quelque sorte "mobile", avec des pôles d'attraction en zones rurales ou semi-rurales » déclare Lucienne Carmouze<sup>41</sup>, la déléguée régionale à la Condition féminine. Pour ce faire, il est alors prévu une informatrice salariée par antenne, assistée de bénévoles, qui pourra, grâce à un camion itinérant assurer des permanences dans les cantons de la région. La structure nationale s'engage à financer l'achat d'un véhicule équipé pour accueillir et renseigner les visiteuses et les visiteurs des localités mal desservies<sup>42</sup>. Solange Dancie, informatrice

juridique se souvient des permanences tenues boulevard Victor-Hugo à Limoges et des réunions organisées le soir dans les mairies des communes alentour : « **On mettait des affichettes dans le journal local pour annoncer notre venue ou nous prévenions les assistantes sociales pour qu'elles informent les habitantes. Il y avait beaucoup de monde** »<sup>43</sup>. Marie-Aude de Lagausie, juriste bénévole au CIF à partir de 1979 se souvient aussi des tournées en camion puis en 2 CV avec Georgina Foucher sur les routes de la région pour venir informer notamment les femmes d'agriculteurs sur leurs droits, minimes à l'époque, dans le cadre de leur statut d'aide familiale.

#### Sociologue de formation, Georgina Foucher est la première directrice du CIF Limousin et le restera pendant presque trente ans, jusqu'en 2005.

À ses débuts, l'association compte deux salariées assistées de sept bénévoles qualifiées (titulaires d'une maîtrise au minimum) et une secrétaire, qui s'occupe de la documentation, de la rédaction et de la mise à jour des fiches d'information.

Dans le sillage de la loi Veil relative à l'IVG, l'association se voit confier en 1979 une « Mission Santé Famille »<sup>44</sup> afin de développer des informations sur la maternité, la contraception et l'IVG.

<sup>41</sup> Assemblée générale constitutive du CIF du Limousin, 13 avril 1976, archives CIDFF du Limousin et archives FNCIDFF.

<sup>42</sup> « Une première importante en milieu rural. La création d'un CIF », *La Montagne*, 14 avril 1976.

<sup>43</sup> Entretien avec Solange Dancie, le 11/03/2022, archives FNCIDFF.

<sup>44</sup> Une convention est signée entre le CIF et le ministère de la Santé en 1979 pour développer ce secteur d'information. Voir la première partie.



*On mettait des affichettes dans le journal local pour annoncer notre venue ou nous prévenions les assistantes sociales pour qu'elles informent les habitantes. Il y avait beaucoup de monde.»*

*Solange Dancie*



*Aujourd'hui les femmes appellent en exprimant directement le fait qu'elles sont victimes de violences alors qu'auparavant, la problématique des violences survenait au cours d'une demande d'information juridique ou de réinsertion professionnelle»* Patricia Gaucher

En 1981, Le CIDF du Limousin devient le CRIDF (Centre Régional d'Information sur les Droits des Femmes).

### **Un maillage de permanences d'information de proximité**

En 1996, à l'occasion des vingt ans de l'association, Colette Gadioux, ancienne déléguée régionale aux droits des femmes désormais présidente de l'association, établit un bilan des actions menées par le CRIDFF. Il emploie à cette date quinze salariées chargées d'information à Limoges, Bellac, Saint-Junien, Tulle, Brive et Guéret et a répondu à 6 507 demandes individuelles. Il a multiplié les informations collectives auprès notamment de groupes de femmes: personnes âgées, agricultrices, conjointes d'artisans et de commerçants et stagiaires de la formation professionnelle.

Dans le domaine juridique et social, le CRIDFF a notamment édité un guide « Femmes en milieu rural » (1991) sur les différents statuts professionnels, les droits familiaux, le cadre de vie des femmes vivant en milieu rural avec une liste de toutes les adresses utiles.

Faisant partie des précurseurs dans le domaine de la lutte contre les violences sexistes, il a réalisé une plaquette sur les violences conjugales et une autre sur le harcèlement sexuel sur les lieux de travail

en 1993. Maryse Dubois, déléguée régionale aux droits des femmes de 1986 à 1996 a toujours compté sur les professionnelles du CIDF pour développer ce champ d'intervention: « l'association n'est pas un lieu d'hébergement, ni encore un lieu d'accueil de jour, mais impulse avec d'autres associations et partenaires la création de foyers pour les femmes victimes de violences et collabore à des groupes de réflexion sur cette problématique »<sup>45</sup>.

La structure participe également durant cette période à la mise en place d'un service d'écoute sur la maltraitance des personnes âgées et tient des permanences juridiques sur le droit des étrangers à Limoges.

À partir de 1999, la création d'un premier PAD\* (Point d'Accès aux Droits) à Beaubreuil, une zone urbaine sensible à Limoges, est confiée au CRIDFF. Les années suivantes, de nombreux autres PAD animés par le CRIDFF voient le jour en Haute-Vienne et en Corrèze.

Dans le domaine de la santé, à partir de 1989 le CRIDFF développe une information sur les MST et le SIDA. Il mène également une enquête sur la grossesse des adolescentes à la demande du ministère de la Solidarité, réalise un guide « Bien-Naître en Haute-Vienne » et organise une grande journée à l'intention des adolescent-es et des enseignant-es sur la contraception, « Parlez-moi d'amour » en 1994.

### **Des dispositifs novateurs pour remobiliser les femmes vers l'emploi**

Très investi dans le domaine de l'emploi, le CRIDFF du Limousin accueille un des premiers BAIE\* à Limoges en 1986. Deux autres ouvriront par la suite à Brive et à Tulle. Dans ce cadre, il met en place de multiples actions d'insertion professionnelle à destination des femmes: formation, redynamisation, valorisation des compétences, aide à la création d'entreprise et développe des outils: « **Passeport Travail** » créé en 1989 avec la CAF de la Haute-Vienne est destiné aux bénéficiaires du RMI, un club d'épargne, le CLEFE, est créé pour soutenir les femmes dans leur projet de création d'entreprise ainsi qu'un point d'accueil « Femme » à l'AFPA (Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) pour travailler sur la mixité de l'emploi. Le CRIDFF participe aussi à l'expérimentation de la VAE\* impulsée par le secrétariat d'État à la formation professionnelle au début des années 2000.

### **« Inform'Elles » ou la lutte contre les violences faites aux femmes**

Dans le secteur des violences, le CIDF participe aux commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes dont l'activité

est amplement relancée par une circulaire interministérielle en 1999. Catherine Dubois<sup>46</sup>, informatrice juridique, va alors s'occuper de mettre en place un accueil spécifique pour ce public, à Limoges dans un premier temps. Des dispositifs d'accueil de jour « Inform'Elles » sont créés en Corrèze. Des réunions d'information/formation collectives sont menées auprès du personnel de la police ou à l'intention des futurs fonctionnaires à l'école de gendarmerie de Tulle. Le CRIDFF corédige d'ailleurs un guide, « Violences », à l'usage des professionnelles.

Selon Patricia Gaucher, directrice depuis 2017 du CRIDFF du Limousin qui a participé au Grenelle des violences conjugales (2019), la parole s'est libérée de manière évidente: « **Aujourd'hui les femmes appellent en exprimant directement le fait qu'elles sont victimes de violences alors qu'auparavant, la problématique des violences survenait au cours d'une demande d'information juridique ou de réinsertion professionnelle** »<sup>47</sup>.

Cette présentation du CIDFF du Limousin a été écrite à partir d'entretiens réalisés auprès de Solange Dancie, Maryse Dubois, Catherine Dubois, Patricia Gaucher et Marie-Aude de Lagausie et de documents chronologiques établis par le CIDFF du Limousin.

<sup>45</sup> Entretien avec Maryse Dubois, le 11/03/2022, archives FNCIDFF.

<sup>46</sup> Entretien avec Catherine Dubois, le 11/03/2022, archives FNCIDFF.  
<sup>47</sup> Entretien avec Patricia Gaucher, op. cit.



## Au cœur des CIF

### Trois parentes d'élèves créent un CIDFF dans l'Hérault (1982)

Le CIDF de l'Hérault est né à Castries en avril 1982 avant de s'installer à Montpellier en 1990. Trois amies parentes d'élèves, féministes, Myriam Moucheboeuf, Anne Berger et Anne Brochier, approchées par le maire de Castries, ont l'idée de fonder une association d'information des femmes. Elles décident alors de prendre contact avec la déléguée régionale aux droits des femmes pour créer un CIDF à Castries. Il existait depuis 1976, un CIF à Montpellier, soutenu par le Conseil général. Ses actions très axées autour de la famille ne correspondaient pas vraiment aux nouvelles orientations des CIDF ni au projet des militantes de Castries. Approché par la directrice du CNIDE, Françoise Michaud, le CIF de Montpellier refuse d'intégrer le réseau des CIDFF. Pour qu'il n'y ait pas un CIF et un CIDF dans la même ville, un centre ouvre à Castries, animé par sept femmes et deux hommes. Myriam Moucheboeuf, diplômée d'une licence de droit, est la seule informatrice polyvalente, rémunérée à mi-temps, alors qu'elle consacre tout son temps à l'association. La commune met à disposition gratuitement un petit local : « situé entre des toilettes publiques et un café. Il n'y avait pas d'étagères. J'avais mes Codes civils entassés en piles par terre » se souvient Myriam Moucheboeuf.

### De Castries à Montpellier

Rapidement des contacts sont pris avec les assistantes sociales qui envoient beaucoup de femmes au CIDF et contribuent à le faire connaître. La structure se rend aux foires aux associations; organise des réunions dans les petites communes avoisinantes ou des permanences dans les campings du littoral. Persuadée qu'il faut aller à la rencontre des femmes, Myriam Moucheboeuf prend régulièrement sa table et sa chaise pliantes, un parasol et de la documentation pour informer sur les plages de Palavas, de la Grande-Motte ou sur les marchés.

Le CIDF de Castries met en place des permanences régulières à Carnon, Mauguio, Agde, Pérols puis Lunel avec l'aide de bénévoles et de contrats aidés et développe aussi des partenariats avec l'association Femmes en Languedoc-Roussillon, le Planning familial ou l'association Retravailler.

En 1990, l'équipe de Castries s'installe finalement à Montpellier, rue Proudhon car l'ancien CIF a fermé. La structure peut désormais accomplir pleinement sa mission départementale : davantage soutenue, notamment financièrement, par le Conseil général de l'Hérault, elle peut tisser plus facilement des partenariats et des conventions avec l'ANPE, la CAF, l'AFPA\* ou la DDASS\*.

Au moment de son implantation à Montpellier, une nouvelle présidente est élue, Christiane Delteil, déjà membre du conseil d'administration du CIDF. La nouvelle directrice, Arlette Poret, venue du milieu de la formation professionnelle, va impulser de son côté la mise en place d'un BAIE. Le CIDF qui travaille depuis ses origines en binôme avec le Planning familial participe activement à la campagne nationale d'information sur la contraception et l'IVG en 1992. Il coordonne aussi l'année suivante une grande manifestation : les premières rencontres européennes des femmes de la Méditerranée au Corum de Montpellier.

### Réfléchir collectivement au projet associatif, son identité et ses valeurs

À partir de 1993, Christiane Delteil entreprend la tenue de deux journées de formation annuelles pour tous les membres de l'équipe – salarié-es comme bénévoles – pour travailler sur l'articulation entre les travaux des mouvements féministes et l'identité de la structure, son positionnement et ses analyses sur la situation des femmes. Christiane Delteil se souvient que dès ces années-là des débats étaient organisés sur les rapports sociaux de sexe, sur l'égalité femmes/hommes et le concept de genre, les identités sexuées ou la santé mentale. Sont conviés parfois à ces rencontres des chercheur-euses,

sociologues, psychologues ou historien-nes pour stimuler la réflexion. Chaque membre de l'association est invité à formuler ses analyses et ses attentes.

### Emploi des femmes dans les quartiers prioritaires et mobilisation contre les violences sexistes

Dans le secteur emploi, le BAIE, toujours par une approche globale des situations, met en place une action d'accompagnement collectif « Une femme, un projet, une vie » ainsi que des actions tournées vers la création d'entreprise. Un DSQ (Développement Social des Quartiers) s'implante aussi à Lunel proposant des actions d'information sur le surendettement, la parentalité, les inégalités sociales. Depuis quelques années, le CIDFF mène aussi une action « Femmes Égalité Emploi » dans le quartier prioritaire de la Mosson (environ 20 000 habitants). Une centaine de femmes sont accompagnées de manière personnalisée vers le retour à l'emploi à travers un dispositif pluridisciplinaire (droit du travail, de la famille, maîtrise de la langue, des outils informatiques, soutien à la conjugalité et à la parentalité, estime de soi...).



*Le CIDFF participe également couramment à des interventions dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes à toutes ces problématiques d'égalité femmes/hommes. »*

Si dès le milieu des années 1980, le CIDFF s'implique dans l'aide et le soutien aux femmes victimes de violences, cette problématique devient un chantier prioritaire à partir de 2003 du fait notamment d'une mobilisation beaucoup plus intense de la part des pouvoirs publics. C'est d'ailleurs durant cette période que le CIDFF de l'Hérault recrute une psychologue, Aline Faucherre, aujourd'hui présidente de l'association, pour mettre en place de nouvelles actions de prévention et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes. Un dispositif « Parcours vers l'emploi » est développé à partir de 2004 pour donner aux femmes victimes les moyens de reprendre en main leur destinée et une estime d'elles-mêmes dans le cadre d'un accompagnement global et pluridisciplinaire. Conseillères emploi, psychologues et juristes y travaillent collectivement et en interaction. Aline Faucherre porte aussi un projet de mise en réseau pluriprofessionnel sur les violences conjugales. Il s'agit de réunir chaque mois dans des villages et des communes toutes les équipes professionnelles confrontées et impliquées sur cette question – policier-ières, juristes, soignant-es, travailleur-euses sociaux-xiales – pour que la prise en charge de proximité soit collective, coordonnée et donc plus efficace. Dix réseaux de ce type existent désormais, dont la moitié animée par le département. Le CIDFF participe également couramment

à des interventions dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes à toutes ces problématiques d'égalité femmes/hommes et inciter tous les personnels éducatifs (enseignant-es, CPE, infirmier-ières) à poursuivre ce travail tout au long de l'année. Si Aline Faucherre admet que le regard et l'approche concernant les violences sexistes ont changé dans la société, les budgets restent insuffisants pour mener davantage d'actions, nécessaires, par rapport à l'ampleur du problème.

#### **Depuis 2016 et jusqu'à aujourd'hui**

La nouvelle directrice recrutée en 2016, Corentine Zankpe-Yovo, constate depuis #MeToo et le confinement, une augmentation importante des demandes d'accompagnement concernant les violences conjugales, les viols en dehors du couple, les violences au travail et même parfois l'inceste. Un accueil sans rendez-vous et en binôme (une juriste et une psychologue) a été mis en place une demi-journée par semaine. La permanence ne désemploie pas tant les besoins au niveau notamment du soutien psychologique sont grands. De nombreux professionnels souhaitent également être formés à ces questions. C'est pourquoi, un film sur les violences conjugales a été réalisé lors d'un atelier vidéo avec huit bénéficiaires soutenues par le CIDFF.

Aujourd'hui trente salariées – et une vingtaine de bénévoles qui renforcent l'équipe pour assurer l'accueil à tour de rôle – travaillent au CIDFF de l'Hérault : une véritable petite entreprise qui doit comme la plupart des CIDFF trouver des subventions, répondre à des appels à projets et se positionner sur des programmes de financements départementaux. En 2018, un Espace emploi a ouvert dans un quartier populaire du centre-ville de Montpellier et le CIDFF participe actuellement à l'élaboration d'un projet de Maison des femmes dans le département.

Cette présentation du CIDFF de l'Hérault a été écrite à partir d'entretiens réalisés auprès de Christiane Delteil, Myriam Moucheboeuf, Aline Faucherre et Corentine Zankpe-Yovo et les souvenirs écrits par Anne Brochier et Anne Verger.

# Au service des femmes

## Portraits de professionnelles des CIDFF

**Des professionnelles de CIDFF incarnant différentes fonctions – secrétaires d'accueil, juristes, conseillères emploi, psychologue et directrices – et de générations différentes font le récit de leur quotidien et de leur rencontre avec cette association. Si certaines de nos interlocutrices se revendiquaient féministes avant d'intégrer le réseau des CIDFF, d'autres découvrent l'étendue des rapports d'inégalité et de la violence générale faite aux femmes, sur le terrain. Mais toutes s'engagent viscéralement dans la mission qui est alors la leur : informer les femmes et les accompagner dans l'accès à leurs droits.**



### Être secrétaire d'accueil au CIDFF

La secrétaire d'accueil est la première interlocutrice d'une personne en demande d'informations que ce soit un accueil direct, téléphonique ou par mail. Son rôle est donc primordial. Elle incarne ce premier contact et doit immédiatement rassurer les femmes sur la légitimité de leur demande et de leur démarche. Elle est également le pivot du CIDFF car c'est là que les demandes du public et les informations à relayer sont centralisées. La secrétaire d'accueil oriente ensuite vers la bonne professionnelle au sein de l'équipe : besoin d'un conseil juridique, d'une demande en matière de droit du travail, droit social ou administratif ? D'un accompagnement immédiat dans les cas de violences intrafamiliales ou de harcèlement ? De rencontrer un-e conseiller-ère emploi (CEF) dans l'aide à la recherche d'emploi ou pour une reconversion professionnelle ? De parler avec une psychologue pour la soutenir moralement et l'aider à exprimer ses difficultés ? Il s'agit véritablement d'être à l'écoute afin de mettre la personne en confiance, d'échanger pour comprendre au mieux sa requête et diagnostiquer déjà ses besoins.

« Quand les personnes viennent, il faut souvent identifier leur demande soit parce qu'elles n'osent pas ou n'arrivent pas à les exprimer directement, soit parce qu'elles ne savent pas exactement dans

quelle mesure l'association peut les aider. Elles sont parfois en situation de grande souffrance, d'anxiété ou de colère, il s'agit donc aussi d'apaiser les tensions avec bienveillance ».

Dans d'autres cas d'urgence, des femmes victimes de violences conjugales peuvent arriver avec leurs enfants prêtes à quitter leur domicile. Il s'agit alors de les rassurer sur la possibilité d'une prise en charge et d'un accompagnement immédiat, de les diriger vers les bons interlocuteurs et interlocutrices ou vers un relais externe adapté. « À chaque contact, nous devons nous mettre en disponibilité mentale d'accueil et avoir une écoute sociale, humaine et professionnelle ». La personne doit toujours partir avec une information concrète : une démarche à accomplir, une autre association à contacter ou un rendez-vous avec une professionnelle du CIDFF.

Portrait réalisé à l'aide de la vidéo FNCIDFF sur les secrétaires d'accueil et « Lever les freins. Pour ouvrir les portes à l'autonomie sociale et économique des femmes », éd. FR-CIDFF de Bretagne (2018).

« Avoir une écoute sociale, humaine et professionnelle »

### Être juriste au CIDFF

#### Solange Dancie, Marie-Aude de Lagausie et Catherine Dubois

Solange Dancie est étudiante en droit quand elle entre en 1978 au CIDFF appelé CIF à l'époque. Elle reste un an avant de prêter serment et de devenir avocate. « C'était une période de réformes intenses » déclare-t-elle, « dont beaucoup concernaient directement l'émancipation des femmes (loi sur la réforme des régimes matrimoniaux, loi sur le divorce, la filiation, l'autorité parentale, la majorité, le statut du conjoint collaborateur ou le droit à l'avortement), et si nul n'est censé ignorer la loi, encore faut-il la connaître ! » renchérit-elle. Son travail consiste donc à informer les personnes sur leurs droits, leur expliquer parfois certaines mesures et si nécessaire les diriger vers l'administration appropriée, un avocat, un notaire ou une assistante sociale. Le rôle de la juriste au CIF consiste à renseigner correctement le ou la bénéficiaire sur la démarche à suivre : « Ne jamais laisser partir une personne sans lui donner de réponse. Cela m'a beaucoup appris pour mon métier d'avocate ».

Marie-Aude de Lagausie, avocate dans un cabinet à Paris, s'installe à Limoges en 1978 suite à la mutation professionnelle de son mari. Ne trouvant pas de travail, elle contacte le CIF qui la recrute dans un premier temps comme bénévole à temps partiel, puis l'embauche comme salariée en 1982. Elle découvre le terrain qu'elle ne connaît pas du tout et rencontre des femmes dans des situations extrêmement diverses. Elle se souvient en particulier des permanences en milieu rural à l'attention, entre autres des agricultrices. Les demandes concernaient à cette époque en majorité le droit de la famille, le droit du travail et l'insertion professionnelle. Dans un de ses comptes rendus de début juin 1982, elle note les

« Si certaines choses ont avancé, il y a encore beaucoup de travail à faire »

questions et les réponses données aux bénéficiaires : « Question : femmes en instance de divorce. Demande d'allocations auxquelles elles pourraient prétendre. Réponse : allocation de parents isolés. Allocation de rentrée scolaire » ; « Question : recouvrement des pensions impayées. Réponse : recouvrement direct. Recouvrement public. Demande d'avance à la CAF » ; « Question : voudrait un modèle de reconnaissance de dettes. Réponse : donné ». En tant que juriste, Marie-Aude de Lagausie est informatrice également dans les différents Points d'Accès au Droit (PAD). Elle assurera aussi le poste de directrice du CIDFF de 2005 à 2007.

#### Une prise en compte globale de la situation des femmes

Marie-Aude de Lagausie se sent immédiatement concernée par les principes d'écoute et de prise en charge globale de la personne préconisées par l'association. « Quand une femme venait nous voir pour divorcer, on s'intéressait à ses droits sociaux, les démarches d'insertion professionnelle qu'elle pourrait entreprendre, la recherche d'un logement... ». Très intéressée par le secteur emploi, elle imagine et anime, suite à une formation dispensée par le CNIDFF à Paris, un dispositif axé sur la notion de compétences transférables. Ce module « Femmes en activités » qui débute en 1995, propose aux femmes qui n'ont pas ou peu travaillé, une formation de



*« Petit à petit, à force d'écouter toutes ces femmes, nous avons eu conscience que "nous" n'étions pas égales avec les hommes et si certaines choses ont avancé, il y a encore beaucoup de travail à faire »*

presque un mois à raison de trois demi-journées par semaine pour élaborer un bilan de leurs compétences et réfléchir à leur orientation ou réorientation professionnelle. À travers ces rencontres régulières, il s'agit aussi de se « redynamiser » collectivement : « Cela fait du bien de se retrouver ici et de discuter. On reprend confiance en soi » ; « J'ai pris conscience ici de ce que je pouvais faire, de mes aptitudes et de mes compétences. Je ne me suis pas encore décidée, je crois qu'il y a trop de choses qui m'intéressent », disent certaines participantes à ce stage. Il s'agit alors d'un stage gratuit financé par le FSE\* qui doit permettre aussi aux femmes, comme le précise Marie-Aude de Lagausie, « d'accéder à l'autonomie et de s'inscrire dans un processus d'égalité professionnelle femmes/hommes ». À l'issue de ce module proposé pendant plus de cinq ans, 75 % des participantes trouvaient au bout de six mois une solution de formation ou d'emploi\*. De multiples dispositifs sont ainsi pensés et expérimentés par les CIDFF avec toujours la possibilité d'un suivi individualisé complémentaire. Marie-Aude de Lagausie participe également à des programmes autour de la création d'activité pour amener les femmes à transformer une idée en véritable projet afin qu'elles puissent ensuite être dirigées vers des organismes compétents.

### **Informier sur les spécificités des violences faites aux femmes**

Catherine Dubois, qui entre en tant que juriste au CIDFF en 2001, va assurer des permanences juridiques dans les différentes antennes de la région et en particulier dans les PAD situés dans les quartiers dits « sensibles ». Là, les personnes n'ont pas forcément le réflexe de s'informer et ne savent pas la plupart du temps où s'adresser. Dans son souvenir, les deux tiers des questions portaient sur le droit de la famille (divorce, droit de visite, pensions alimentaires non payées), mais aussi sur tout ce qui concernait l'endettement. Elle se spécialise aussi dans l'accueil des femmes victimes de violences. Elle renforce les premières permanences spécifiques mises en place pour aider notamment les femmes à porter plainte, les rassurer sur leurs droits, les diriger et les accompagner vers les services dédiés pour entreprendre les démarches nécessaires. Il s'agit aussi de sensibiliser les équipes professionnelles concernées (personnel policier et médical ou de services sociaux) à travers des formations qu'elle anime notamment avec Marie-Aude de Lagausie : « On expliquait le cycle des violences pour déconstruire d'abord tous les préjugés autour des femmes victimes de violence et comprendre pourquoi une femme va faire sept allers-retours au commissariat, selon les statistiques,

avant d'arriver à quitter l'auteur des violences. Ce public nécessite un accueil adapté et spécifique. En outre, nous informions aussi sur tous les relais associatifs, administratifs, judiciaires compétents en la matière dans la région. J'ai essayé de développer des partenariats avec l'école des assistantes sociales et l'école de gendarmerie de Tulle. »

En tant que juriste, Catherine Dubois va aussi faire partie de la commission « droit » de la FNCIDFF. Il s'agit d'échanger régulièrement avec des collègues d'autres CIDFF sur les pratiques, les besoins et les difficultés, mais aussi sur les dispositifs à reprendre ou à mettre en place pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes.

Marie-Aude de Lagausie et Catherine Dubois disent toutes les deux s'être rendu compte des inégalités en travaillant au quotidien au CIDFF : « Petit à petit, à force d'écouter toutes ces femmes, nous avons eu conscience que "nous" n'étions pas égales avec les hommes et si certaines choses ont avancé, il y a encore beaucoup de travail à faire ».

Ce portrait croisé d'informatrice juridique a été écrit à partir de nos entretiens avec Solange Dancie, Marie-Aude de Lagausie et Catherine Dubois.

\* « Femmes en activités » : une formation pour aider les femmes à (re)trouver un emploi. Le Populaire, 13 novembre 2001.

## Chapitre 2

**1981-1998**

**Un homme sur deux  
est une femme\***

\* Source: slogan utilisé par le MLF lors de leur première manifestation en 1970.

## DE LA CONDITION FÉMININE AUX DROITS DES FEMMES

L'effervescence féministe des années 1970 et la volonté de modernisation du président Valéry Giscard d'Estaing ont conduit à l'adoption de lois libérales en matière de contraception, d'avortement ou de divorce. Des structures gouvernementales en charge de la question des femmes ont été créées, mais avec une coloration essentialiste\* de « condition féminine » et sans véritables moyens pour agir.

L'arrivée au pouvoir des socialistes en mai 1981 provoque une rupture en matière de politique d'égalité. Un ministère des Droits de la femme voit le jour avec la volonté manifeste d'un changement culturel. En outre, à la tête de ce ministère est nommée Yvette Roudy, figure du féminisme, qui souhaite que son ministère soit celui du « déconditionnement des hommes et des femmes »<sup>48</sup>. **La ministre entend bien faire entrer les idées féministes dans les institutions et la société.**

Contrairement aux structures précédentes, ce ministère, premier du genre, bénéficie d'un budget d'intervention et non plus seulement d'un budget de fonctionnement. Il peut ainsi subventionner les associations, nouvelles ou déjà existantes, qui seront les relais du programme d'actions promu par la ministre.

### Biographie express mais indispensable



#### Yvette Roudy (1929)

Femme politique française, députée européenne de 1979 à 1981, ministre des Droits de la femme de 1981 à 1986, députée du Calvados et maire de Lisieux de 1989 à 2001. Féministe et signataire du Manifeste des 343\*, elle est à l'origine de deux lois :

- La loi Roudy du 31 décembre 1982 relative au remboursement de l'IVG
- La loi Roudy du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle

En 1984, elle initie la « commission sur la féminisation des noms de métiers, grades et fonctions » présidée par Benoîte Groult. Le 3 décembre 1985, elle soutient l'organisation du premier colloque de la Ligue des droits des femmes. En 1992, elle publie son livre « Mais de quoi ont-ils peur ? » et signe le Manifeste des 577 pour la parité.

Durant les premières années de son existence, l'institution va consacrer une bonne part de ses efforts à dispenser aux femmes le maximum d'informations possible sur leurs droits. Yvette Roudy croit fermement que la sous-information est responsable du retard des mentalités. Elle attend que les CIF soient ainsi le support de sa nouvelle politique d'information des femmes, particulièrement en région.



Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme au Forum « Futur simple » - février 1985. © Béatrice Lagarde - Archives FNCIDFF

## UN CONTEXTE POLITIQUE FAVORABLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DES CIF

Yvette Roudy affirme d'emblée que l'information est l'un des trois axes prioritaires de l'action de son ministère. Les deux autres étant, le droit des femmes à l'emploi et à la formation professionnelle et le droit à la libre disposition de leurs corps. Dans ce cadre-là, les CIF deviennent un relais incontournable pour toucher les femmes destinataires des programmes mis en œuvre par le ministère. Ils participent qui plus est, comme ils l'ont déjà fait durant une décennie, aux réflexions sur les mesures à prendre en faisant remonter du terrain les besoins des femmes qui s'adressent à leurs services. Pour le ministère, il s'agit d'utiliser les structures existantes et de développer leur implantation sur l'ensemble du territoire en leur donnant de vrais moyens budgétaires pour agir avec le soutien des pouvoirs locaux via les déléguées régionales aux droits des femmes : « la politique du ministère a, en ses vingt-deux déléguées,

l'assurance d'être appliquée avec dynamisme et compétence. Leur présence sur le terrain permettra au ministère de confronter sa volonté politique à la réalité régionale »<sup>49</sup>.

À son arrivée au ministère, Yvette Roudy, qui exerce aussi la fonction de présidente de l'association nationale, souhaite que celle-ci s'inscrive dans des valeurs féministes en rupture avec l'idée de condition féminine portée par les structures ministérielles précédentes. En décembre 1981, Colette de Margerie démissionne, elle est remplacée par Françoise Michaud.

Le budget consacré à l'association est démultiplié. Il passe de 500 000 francs par an en 1972 à 2 538 720 francs en 1981<sup>50</sup>.

48 Françoise Thébaud, « Promouvoir les droits des femmes : ambitions, difficultés et résultats », op. cit., p. 574.

49 *Citoyennes à part entière*, n° 7, mars 1982.

50 Le tiers du budget d'intervention du ministère va aux associations durant la première année. Ce sont les CIDF et le MFPF qui vont absorber une grande partie des fonds. Selon Sandrine Dauphin, op. cit. p. 46 et p. 54.



## Au cœur des CIF

### Une croissance importante

Marie-Guite Dufay, actuellement présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, était auparavant bénévole au CIF de Besançon depuis 1979. Elle se souvient très bien du bouleversement que suscite l'arrivée de la gauche au pouvoir et du ministère d'Yvette Roudy: « C'était une structure légère qui ne fonctionnait qu'avec des bénévoles. Quasiment du

jour au lendemain nous avons senti une impulsion absolument extraordinaire. Cette structure a été dotée de moyens suffisants pour salarier des permanentes et essayer dans toute la région. De bénévole, je me suis retrouvée directrice du centre avec la responsabilité d'implanter des CIF en Franche-Comté et d'une grosse équipe. Il a fallu d'ailleurs faire le lien entre les salariées et les bénévoles et entre la génération CIF "condition féminine", et la génération CIF engagée davantage sur les droits et l'autonomie des femmes. Il y a eu des départs. »<sup>51</sup>

## LE CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES (CNIDF)

La ministre décide de renforcer la structure nationale. Elle prendra le nom de CNIDF et devra servir de support à la mise en place des CIF dans toute la France. Cette coordination nationale dirigée par Françoise Michaud est présidée par la ministre elle-même.

Le CNIDF, comme auparavant le CIFF national poursuit sa mission d'information auprès du public. Il est organisé en cinq secteurs spécialisés: le secteur « formation professionnelle »; le secteur « juridique »;

le secteur « législation sociale »; un secteur « vie associative et pratique » et enfin, celui relatif à la « vie sexuelle et familiale ».

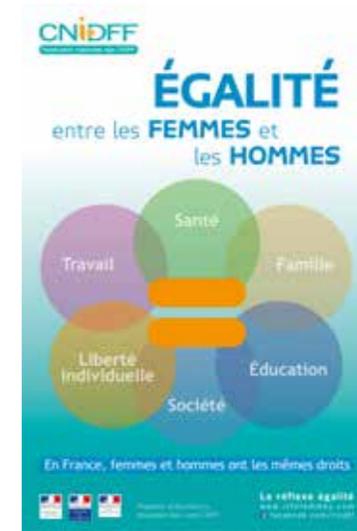
L'équipe comprend alors environ une trentaine de personnes engagées à temps partiel ou à temps plein: plus de quinze informatrices, deux documentalistes, une attachée de presse et une dizaine de personnes associées aux services administratifs<sup>52</sup>.

**Relais des centres en région, le CNIDF centralise aussi les informations et les données pour le ministère.**

<sup>51</sup> Entretien avec Marie-Guite Dufay, le 10/05/2022, archives FNCIDFF.

<sup>52</sup> Organigramme interne du CIFF-national, décembre 1981, dossier Documents institutionnels, op. cit.

Affiche « Égalité entre les femmes et les hommes » © FNCIDFF - 2017



“ Le CNIDF renforce sa mission d'information auprès des femmes. ”

- Les chiffres-clés  
En 1982, le CNIDF constate une plus grande mixité du public et une diversification des catégories socioprofessionnelles s'adressant à lui. Sur les demandes relatives à la vie professionnelle: ses correspondantes sont en priorité des femmes dont 65% sont sans emploi, leurs questions concernant pour moitié la formation. Les femmes seules, cheffes de famille, représentent 59% des bénéficiaires de ce secteur.

Dans son bilan, ce secteur s'inquiète:  
- De la part de femmes de plus de 50 ans dont les ressources matérielles sont épuisées, souvent à bout physiquement et moralement, et acculées à la pauvreté.  
- Que les femmes ont du mal à savoir ce qu'elles veulent faire et qu'il serait de ce fait nécessaire de les sensibiliser à la diversification des métiers.  
Concernant la vie sexuelle, les demandes d'information concernent principalement:  
- la contraception.  
- la maternité.  
- l'IVG.

Le secteur s'interroge entre autres sur la nécessité d'intervenir sur la contraception dans les établissements scolaires, adaptées à un public jeune.  
Les professionnelles du CNIDF constatent également:  
- Une progression des demandes de logement en location.  
- Des demandes de centres d'hébergement pour femmes seules ou en difficulté (alors que les foyers peu nombreux sont surchargés).

En 1982<sup>53</sup>, le CNIDF a répondu à 39880 demandes par téléphone et par courrier avec une prédominance des demandes concernant le secteur juridique (13753): droit de la famille, logement, consommation, impôts. Le divorce et ses conséquences représentent à eux seuls, 33,5% de ces demandes. Vient ensuite le secteur législation sociale (droit du travail, Sécurité sociale, aide sociale et santé publique), il a répondu à 10533 demandes dont 76% des demandes concernant le droit du travail. Le secteur vie sexuelle et familiale qui est un secteur très vaste animé par une sage-femme, une infirmière, une psychomotricienne, une psychoclinicienne et une conseillère conjugale a

<sup>53</sup> « Le CNIDF en 1982 », Rapport d'activité (1983), archives FNCIDFF.

répondu à plus de 4 000 appels. Le secteur, vie associative et pratique a reçu 3 325 appels qui concernent les loisirs, le logement, l'entraide, le milieu associatif. Enfin, le secteur professionnel est le moins sollicité avec 2 530 appels.

En outre, chacun de ces secteurs a informé aussi de manière indirecte en collaborant à la publication de différents guides, quatre pour l'année 1981-1982: *Guide des droits des femmes*, *Guide des droits des femmes adapté au DOM*, *Guide des femmes seules* ou *Guide des droits des femmes salariées dans les entreprises privées*. Des fiches d'information plus techniques et sommaires sont également diffusées et mises à disposition des CIDF.

### **UNE MISSION PRIMORDIALE : COORDONNER LE DÉVELOPPEMENT ET LES ACTIONS DES CIDF**

Outre sa mission de centre d'information parisien, le CNIDF doit donc contribuer au maillage territorial des CIDF selon trois axes: documentation, formation, liaison. Documentation d'abord avec la fourniture d'un fonds documentaire de base, régulièrement actualisé et complété; formation ensuite avec l'organisation de stages sur des thèmes généraux ou spécialisés (législation sociale, information juridique,

professionnelle) destinés aux salariées et aux bénévoles des associations; liaison enfin, et information mutuelle, entre tous les centres d'information avec la publication d'un bulletin (*CIDF Information*) et l'organisation de rencontres régulières avec d'autres réseaux associatifs et en particulier ceux qui sont membres de son assemblée générale: le Planning Familial, Couple et Famille, le Mouvement Jeunes femmes, la Fédération Nationale des associations de Conjointes de travailleurs indépendants de France, l'UFS (Union Féminine Civique Sociale)...<sup>54</sup>

Le CNIDF expérimente aussi certaines actions qui peuvent ensuite être mises en œuvre en région<sup>55</sup> et transmet aux différents centres des outils d'information élaborés sur tous les thèmes (fiches, brochures, plaquette, guides). Il forme régulièrement ses équipes puisqu'il s'agit d'apporter au public sur l'ensemble du territoire une information de qualité répondant à une déontologie commune pour harmoniser méthodes et pratiques au sein de l'association.

### **UN OBJECTIF : DES CIDF DANS TOUS LES TERRITOIRES**

En mai 1981, il existait une quarantaine de centres locaux d'information pour les femmes. Six mois plus

tard, il y en a 35 de plus se félicite Yvette Roudy. Son objectif: favoriser l'ouverture d'un CIDF ou plusieurs dans chaque département à la fin de l'année 1982<sup>56</sup>.

À plus long terme, chaque mairie de plus de 5 000 habitants devrait pouvoir accueillir et informer les femmes<sup>57</sup>. La priorité a été accordée aux régions totalement dépourvues de CIDF comme l'Auvergne, la Bretagne, la Champagne-Ardenne ou l'Aquitaine, aux DOM, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane, mais aussi à certaines villes importantes situées en Haute-Normandie, en Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire.

### **En 1982, le ministère des Droits de la femme revendique la création de 125 centres<sup>58</sup>.**

Dans les régions, les actions du CNIDF sont relayées par les Centres Régionaux d'Information sur les droits des femmes (CRIDF) placés sous la responsabilité des déléguées régionales du ministère qui ont à leur actif l'implantation de la plupart des nouveaux CIDF<sup>59</sup>.

## **La Charte des CIDF**

À l'origine de la création des CIF, une Charte a été rédigée afin de clarifier les objectifs et les modalités de l'association. L'adhésion à cette charte détermine la possibilité d'être un CIF et plus tard un CIDF.

En 1974, il est précisé, entre autres, que les centres:

- Renseignent essentiellement des femmes, mais pas seulement.
- Offrent aide et informations gratuitement.
- Dans la stricte neutralité politique et religieuse.

En 1982, une nouvelle charte est rédigée par le CNIDF. Comme déjà mentionnés dans la précédente, les principes de gratuité, d'objectivité, de qualité et de neutralité de l'information, d'indépendance aussi des associations face au pouvoir politique sont rappelés.

Deux aspects supplémentaires sont ajoutés: la collaboration des associations CIDF avec les représentants du ministère des Droits des femmes au niveau local notamment via les déléguées régionales, mais aussi la possibilité pour le CNIDF de refuser en tant que membres des associations ne répondant pas aux critères énoncés.

Une nouvelle charte est votée le 18 février 1997. Elle réaffirme que l'association témoigne d'une totale neutralité sur le plan politique, philosophique et confessionnel, que ce sont les pouvoirs publics qui lui confient une mission d'intérêt général en mettant gratuitement à la disposition du public et en priorité des femmes, toutes les informations utiles dans les domaines juridique, professionnel, économique et social et familial.

<sup>54</sup> *Citoyennes à part entière*, n° 10, juin 1982 et n° 36, novembre 1984.  
<sup>55</sup> Selon Sylvie Pinquier - Badha, op. cit.

<sup>56</sup> Allocution d'Yvette Roudy lors du conseil d'administration du CIFF, op. cit.

<sup>57</sup> *Citoyennes à part entière*, n° 6, février 1982.

<sup>58</sup> « Les objectifs du CNIDF » par Françoise Michaud, Rapport d'activité (1983), archives FNCIDFF.

<sup>59</sup> *Citoyennes à part entière*, n° 12, septembre 1982.



## Au cœur des CIDF

### L'implantation de CIDF en Auvergne<sup>60</sup>

Michèle Andrée, déléguée régionale aux droits des femmes Auvergne a pour mission prioritaire de mettre en place des CIDF dans cette région où aucun centre n'existe.

Son atout est sa connaissance de la région et de la situation des femmes, en particulier dans le Puy-de-Dôme. Mais le territoire est vaste, constitué de quatre départements: l'Allier (Moulins), le Cantal (Aurillac), la Haute-Loire (Le Puy-en-Velay) et le Puy-de-Dôme (Clermont-Ferrand).

« Tout était à faire et à inventer: trouver des locaux et du personnel, de l'argent, même si la dotation obtenue est finalement assez importante, convaincre surtout les interlocuteurs et interlocutrices localement de la nécessité de subventionner des CIDF ». Si dans le Puy-de-Dôme, elle bénéficie du soutien politique des conseillers généraux et municipaux, ce n'est pas le cas de tous les départements.

Certains préfets et élus locaux, hostiles à la majorité, ne sont pas favorables à l'implantation de centres d'information pour les femmes dans leur commune, soit pour des raisons politiques, soit parce qu'ils n'en perçoivent pas la nécessité.

Une association régionale est alors créée pour gérer les centres des grandes villes de la région avec la participation des préfets, des conseils généraux ou des municipalités suivant les départements et les localités. Deux axes prioritaires d'intervention dans cette région ont été définis par la délégation. L'un concerne

l'emploi: formation professionnelle, amélioration des conditions de travail et soutien aux femmes d'artisans et de commerçants qui sont nombreuses en Auvergne; l'autre, l'information sur la contraception, qui se donne pour objectif de mettre en place des actions de formation des personnels de l'éducation nationale en collaboration avec le rectorat et sous la direction du Planning familial. De fait, l'information sur la contraception et l'IVG est prioritaire pour les six CIDF qui s'implantent alors dans la région. Arlette Arnaud-Landau, adhérente au Planning familial depuis 1978 et militante féministe, collabore avec Michèle André en tant que chargée de mission départementale en Haute-Loire. Elle est à l'origine notamment de l'installation du CIDF, et de ses antennes, au Puy-en-Velay fin 1983 – début 1984. En lien avec le Planning familial, elle met en place des actions sur l'éducation sexuelle avec les établissements scolaires et avec le Centre de planification de Monistrol-sur-Loire. « La contraception, c'était la priorité – et ce n'était pas facile dans une ville très catholique comme le Puy! », se souvient-elle. Le CIDF du Puy intervient également autour de l'orientation professionnelle des filles et sera très actif, un peu plus tard, autour du développement de lieux d'accueil et de foyers d'hébergement pour les femmes victimes de violence avec leurs enfants.

60 Entretien avec Michèle André, le 18/02/2022 et entretien avec Arlette Arnaud-Landau, le 10/02/2002, archives FNCIDFF. Voir aussi « Portrait de Michèle André », *Citoyennes à part entière*, n° 8, avril 1982.



*C'est dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'information des femmes que nous lutterons en priorité contre les inégalités » Yvette Roudy*

### 1983 : ADOPTION DE LA LOI SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Si l'implication du gouvernement quant aux sujets de la contraception et de l'avortement est couronnée d'un succès législatif indéniable, ses actions les plus marquantes pour lutter contre les inégalités femmes/hommes vont concerner le champ de l'emploi et notamment l'égalité professionnelle et l'orientation scolaire des filles. « En ce qui nous concerne, c'est dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'information des femmes que nous lutterons en priorité contre les inégalités », annonce Yvette Roudy dans l'éditorial du premier numéro de *Citoyennes à part entière*. Cette priorité se reflète d'ailleurs dans l'importance des crédits d'intervention accordés à l'emploi et la formation.

En mars 1983, les femmes qui travaillent sont près de 10 millions.

Elles représentent 41,8 % de la population active, mais aussi 55 % des chômeurs et pour 44 % d'entre elles, elles le sont depuis plus d'un an<sup>61</sup>. Afin d'améliorer cette situation, Yvette Roudy fait adopter dans

un grand consensus la loi sur l'égalité professionnelle en juillet 1983. Ce vote est suivi de campagnes d'information pour faire connaître aux femmes leurs droits, à la formation notamment, et encourager les filles à choisir des filières scientifiques et techniques où les opportunités professionnelles sont plus importantes et plus valorisantes. Des mesures en faveur du travail des femmes vont s'intensifier après 1983 dans le cadre d'une politique européenne commune dans ce domaine. À la date symbolique du 8 mars 1984, un grand colloque rassemble à Paris tous les ministres du Travail européens.

61 *Citoyennes à part entière*, n° 31, mai 1984.



## 1986 : LA CRÉATION DE LA MAISON DE L'INFORMATION

Dans l'objectif de pouvoir recevoir du public, le CNIDFF ouvre une structure d'accueil spécifique, rue du Jura dans le treizième arrondissement de Paris, grâce au soutien financier du ministère d'Yvette Roudy et de dix autres ministères. Inaugurée en 1986, la Maison de l'Information délivre des informations gratuites et anonymes, en direct ou en différé, par courrier, service téléphonique et minitel (3615 + ELLETEL). Dans un espace pensé pour accueillir du public, juristes, psychologues, conseillères conjugales et un médecin sont à l'écoute, bientôt débordés par les demandes. Sylvie Pinquier<sup>62</sup>, responsable de l'information et de la documentation, se souvient qu'il y avait la queue dans la rue du Jura. Un système d'accueil avec des tickets de couleur est mis en place pour limiter l'attente puisqu'il n'existe pas de prise de rendez-vous. Dolorès Zlatic, jeune juriste à la Maison de l'Information, répond au téléphone tous les matins presque à la chaîne, « cela bipait dans les oreilles, il fallait mettre les appels en attente – parfois entre 25 et 30 communications par demi-journée »<sup>63</sup>. Les demandes pouvaient durer cinq minutes ou beaucoup plus. L'après-midi, elle accueille le public en direct et doit se débrouiller pour répondre au courrier, abondant également, durant la journée. Un espace d'autodocumentation est également proposé au public avec en accès libre, guides, plaquettes, brochures édités par l'association. Des personnes extérieures qui souhaitent réaliser des recherches documentaires plus approfondies peuvent également être guidées et accueillies par

les documentalistes du centre qui constituent des dossiers thématiques, des revues de presse et mettent à jour quotidiennement l'actualité juridique destinée à la Maison de l'Information et à tout le réseau. Cet espace est aussi un organisme de formation continue auprès de ses propres salarié-es du réseau, mais aussi à l'intention de ses partenaires comme la CAF, la DASS ou les collectivités territoriales. En outre, la Maison de l'Information intensifie son travail d'édition en publiant des guides à destination du grand public et des outils pédagogiques à l'usage des CIDF. Elle met en place également une politique commerciale de vente. Enfin, un service de bilan de compétence (CIBC) est également proposé aux bénéficiaires ainsi qu'un Bureau d'Aide aux Victimes d'infractions pénales financé par le ministère de la Justice depuis la loi Badinter de 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation.

En 1988<sup>64</sup>, la Maison de l'Information a accueilli principalement un public de femmes parisiennes (84%). En accueil direct, les demandes concernent désormais d'abord l'emploi et la vie professionnelle (30%) puis le secteur juridique (29%) dont presque un tiers des demandes sur le divorce. La législation sociale représente 22% des demandes avec une prédominance des questions en rapport avec le chômage, la maternité, les contrats de travail et les prestations familiales. La vie relationnelle et associative (9%) et la documentation (11%).

62 Entretien avec Sylvie Pinquier-Badha, le 14/02/2022, archives de la FNCIDFF.

63 Entretien avec Dolorès Zlatic, le 19/01/2022, archives de la FNCIDFF.

64 Présentation du CNIDFF et du réseau, Rapport d'activité (1989), archives FNCIDFF.

Inauguration des locaux de la Maison de l'information, le 8 mars 1986, par Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme, Paul Quilès, ministre de la Défense et Edwige Avice, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense. Au deuxième plan, à droite, Françoise Michaud, directrice générale du CNIDFF et Henri Maurel © Brigitte Lagarde – Centre des Archives du féminisme, université d'Angers

## LES BAIE (BUREAU D'AIDE ET D'INFORMATION SUR L'EMPLOI) : UN NOUVEAU SERVICE ORIGINAL ET EXPÉRIMENTAL DÉVELOPPÉ PAR LE CNIDF ET LABELLISÉ PAR L'ÉTAT

Conçu comme un lieu complémentaire de l'ANPE, il s'agit de proposer aux femmes désireuses d'accéder à l'emploi un accompagnement individualisé en plusieurs étapes pour diagnostiquer leurs besoins et évaluer au mieux leurs potentiels : bilan de compétence, définition de projets professionnels, ateliers d'orientation approfondie et de technique de recherche d'emploi (en partenariat avec l'ANPE), mais aussi et surtout, dans le cadre de cet accompagnement individualisé, la prise en compte des obstacles à l'emploi que la bénéficiaire elle-même ne sait pas forcément déchiffrer. Des freins souvent liés à la vie familiale ou personnelle, mais dont il faut avoir conscience pour éventuellement les vaincre. Des conseillères emploi (CEF) et des psychologues sont chargées d'animer ces espaces dédiés à l'emploi des femmes.

La condition préalable à l'installation d'un BAIE est que le CIDF candidat dispose déjà d'un « secteur professionnel performant » puisqu'il entraîne le versement d'une subvention spécifique. En 1986, le ministère va ainsi financer dix BAIE en région<sup>65</sup>.

Dans son premier bilan de 1986, le BAIE de la structure parisienne a reçu 110 femmes, dont 84 sans emploi. Pour plus d'un tiers des consultantes, un

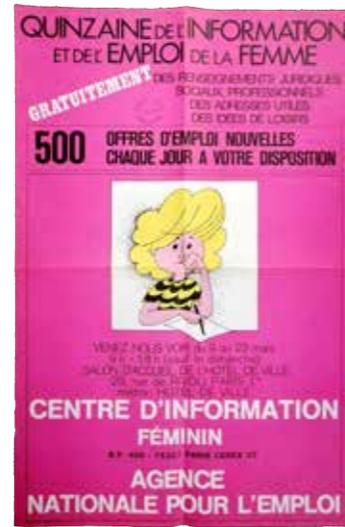
changement dans leur situation familiale motive cette demande d'aide à la recherche d'emploi. Le quart de ces femmes a plus de 45 ans et il y a autant de femmes de bas niveau de qualification que de diplômées de l'enseignement supérieur.

Le CIDF Limousin est pionnier dans le domaine de l'insertion professionnelle des femmes, dans un territoire où le chômage des femmes se révèle être supérieur à la moyenne. Une expérience de partenariat avec la CAF de la Haute-Vienne démarre en 1988 : il s'agit d'inviter le parent isolé en fin de droits quelques mois avant la fin d'attribution de son allocation à venir en suivi au BAIE. Parallèlement, la CAF demande au BAIE de tenir des permanences rémunérées dans cette zone défavorisée au sein d'une association déjà existante. Dans ce cadre, un module « Passeport Travail » à l'intention des personnes au RMI est mis en place pour accompagner les bénéficiaires en situation de grande précarité. Il est composé de plusieurs entretiens avec la conseillère du BAIE, une psychologue clinicienne et une psychologue du travail.

Dans l'Hérault, le CIDF de Montpellier met en place une démarche de portfolio de compétences, utilisée dans les BAIE, qui s'inscrit dans un processus de reconnaissance des capacités et des aptitudes acquises tout au long de la vie et pas seulement dans

65 « BAIE et services emploi des CIDF : état des lieux 2014 », CIDFF-Infos, n° 178, Mars 2015

Affiche « Quinzaine de l'information et de l'emploi des femmes », CIF, 1974  
– Archives FNCIDFF



le domaine professionnel pour réactiver la confiance en soi et faciliter l'accès à l'emploi<sup>66</sup>.

En 1992, 25 CIDF proposent ainsi un accompagnement à travers ce service des BAIE.

En 2004, 55 BAIE sont recensés parmi 115 CIDF<sup>67</sup> (les services emplois plus classiques sont évidemment maintenus et même développés).

## LE RETOUR DE LA CONDITION FÉMININE

Les avancées en faveur des droits des femmes sont notables durant cette période. Ce premier ministère des Droits des femmes, même si son budget diminue régulièrement, a réussi son pari : donner de la visibilité aux « questions femmes » et agir concrètement, grâce notamment à un vaste réseau associatif, pour rendre plus de « dignité, d'égalité et d'autonomie aux femmes »<sup>68</sup>. Cependant, Yvette Roudy ne réussit pas à mettre en œuvre tous les projets qu'elle souhaiterait. En effet, elle est non seulement relativement isolée au sein du gouvernement, mais la crise économique qui frappe la France va conduire le gouvernement à revoir ses priorités par rapport au programme initial de 1981. La loi sur l'égalité professionnelle va globalement rester un texte inappliqué – seuls quelques dizaines de plans ont été conclus et les entreprises ne sont pas contrôlées – dans un contexte d'accroissement

du chômage, de glissement vers le néolibéralisme et de flexibilité du travail<sup>69</sup>.

Un tournant nataliste et familial se profile, assez récurrent lors des périodes de crise. L'emploi des femmes, et en particulier celui des mères de famille, est directement impacté.

Si une politique familialiste est déjà amorcée avant l'arrivée au pouvoir en mars 1986 du gouvernement dirigé par Jacques Chirac, le retour à la condition féminine est acté dans l'intitulé même de la structure en charge des droits des femmes. Le ministère dédié disparaît au profit d'une délégation interministérielle à la Condition féminine qui suscite d'ailleurs une vague de protestation des féministes. C'est le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Philippe Séguin, qui hérite de cette délégation dirigée par Hélène Gisserot. Au-delà de la dénomination, la rupture est significative au niveau des moyens de fonctionnement,

### Biographie express mais indispensable



#### Hélène Gisserot (1936)



Haute fonctionnaire et magistrate française, Hélène Gisserot est la troisième femme à entrer à la Cour des comptes et la première à devenir procureure générale.

De 1974 à 1978, elle travaille au sein du cabinet de Françoise Giroud, alors secrétaire d'État chargée de la Condition féminine, puis en 1986, elle est nommée par Philippe Séguin à la tête de la délégation à la Condition féminine qu'elle dirige jusqu'en 1988. En 1995, elle s'occupe de la participation de la France à la 4<sup>e</sup> conférence mondiale sur les femmes, qui se tient à Pékin et en juin 1996, elle signe le Manifeste pour la parité et exige « autant de femmes que d'hommes dans les partis, à l'Assemblée et au gouvernement. »

« Autant de femmes que d'hommes dans les partis, à l'Assemblée et au gouvernement. » Hélène Gisserot

mais également au niveau des attributions de la délégation. Il est précisé dans son article 2 que cette dernière propose des « actions propres à promouvoir la place de la mère de famille dans la société » en plus de proposer « toutes mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des femmes et leur accès aux différents niveaux de responsabilité »<sup>70</sup>.

Lors de sa première rencontre avec les déléguées régionales qui se tient à Paris au mois de septembre 1986, Hélène Gisserot rappelle que l'emploi impliquant la formation professionnelle et la création d'activité,

mais aussi la mixité et l'égalité professionnelle, sont les principaux axes de son programme. Et si la dimension familiale des femmes doit aussi être prise en compte<sup>71</sup> avec le programme familialiste soutenu par son ministre de tutelle, Philippe Séguin<sup>72</sup>, Hélène Gisserot ne va pas remettre diamétralement en cause la politique de sa prédécesseure tout en considérant que la place des femmes dans la société (dignité personnelle et conquête de l'égalité) est intrinsèquement liée à leur rôle au sein de la famille.

*Un Guide pratique des droits des mères de famille* est d'ailleurs publié au début de l'année 1988.

66 Les BAIE, brochure, éd. CNIDFF, 1994.

67 CIDFF-Infos, n° 178, op.cit.

68 Ibid.

69 Selon Françoise Thébaud, *François Mitterrand. Les années du changement (1981-1984)*, op. cit., p. 595.

70 Cité dans Sandrine Dauphin, op. cit., p. 60.

71 « Les déléguées régionales à Paris », *DFI*, n° 1, décembre 1986.

72 « Philippe Séguin : condition féminine et politique familiale », *DFI*, n° 2, février-mars 1987.

## UNE CLARIFICATION DES RELATIONS DES CIDF AVEC L'ÉTAT

Une réunion est organisée à la délégation à la Condition féminine durant l'été 1986, avec des représentantes du réseau CIDF – Marie-Thérèse Picard (Île-de-France) et Georgina Foucher (Limousin) – pour revoir les modalités de fonctionnement de l'association qu'Hélène Gisserot souhaiterait plus autonome par rapport au ministère et plus responsable avec un contrôle financier plus précis. Concernant le versement des subventions – une question prioritaire pour l'association – elle confirme son engagement pour 1986. Elle signale également à ses interlocutrices qu'une réduction des subventions communes à tous les ministères a été annoncée pour 1987. C'est aussi à l'occasion de cette rencontre qu'elle annonce qu'une enquête de l'IGAS\* (Inspection générale des affaires sociales) va être entreprise au niveau des structures régionales pour analyser leur fonctionnement et les rapports des CIDF avec l'État<sup>73</sup>. Cette enquête de l'administration est motivée par l'essor extrêmement rapide du réseau les années précédentes et les disparités qui affectent les différents centres selon les régions. Il s'agit également d'établir plus clairement les attributions du réseau et celles des déléguées régionales car des confusions sont nettement perceptibles. De nombreuses déléguées régionales aux droits

des femmes sont par exemple présidentes de CIDF alors qu'elles sont responsables de la répartition des subventions ministérielles à l'intention des associations. Yvette Roudy avait placé ses déléguées régionales « militantes », la plupart d'entre elles vont être renouvelées<sup>74</sup>.

**À l'issue de cette enquête de l'IGAS\*, l'utilité, l'objectivité et la compétence de la majorité des CIDF sont réaffirmées.** Les relations entre l'État et ces centres de droit privé sont désormais soumises à une convention cadre qui fixe notamment le montant de la subvention allouée<sup>75</sup>. Ces recommandations ouvrent une période d'institutionnalisation du réseau que vient confirmer l'instauration d'une procédure d'agrément des associations du réseau donnée par une Commission paritaire présidée par Hélène Gisserot et ses services. Un Comité National de Liaison (CNL) représentatif des associations en régions restructurées en Unions régionales est également officialisé. Ses fonctions sont de soutenir l'action des associations, de déterminer leurs besoins en matière de documentation et de formation, d'être à l'écoute des problèmes rencontrés par les associations locales et de faire remonter vers les pouvoirs publics, les difficultés observées sur le terrain<sup>76</sup>.

73 Compte-rendu de l'entrevue accordée par Madame Gisserot aux représentantes du réseau CIFF-CIDFF, le 9 juillet 1986, dossier Martine Kastler, archives FNCIDFF.

74 Comme le confirme Ghislaine Corbin, déléguée régionale adjointe aux droits des femmes en région Centre à l'époque, entretien le 31/05/2022, archives FNCIDFF.

75 Sandrine Dauphin, op. cit., p.61.

76 Le Comité National de Liaison des CIDF et son histoire, circulaire de février 1996, dossier Martine Kastler, op. cit. Il faut cependant attendre 1995 pour que le CNA des CIDFF soit officialisé par un arrêté ministériel.

### Biographie express mais indispensable



#### Jacqueline Perker (1938)

Ancienne membre du CTF\*, spécialiste de l'emploi féminin et de la formation professionnelle, vice-présidente du Conseil d'administration de l'association depuis 1981 et chargée de mission auprès d'Hélène Gisserot en 1986, elle participe activement, pour le ministère du Travail, à tous les grands rassemblements des années 1980 : conférence de l'OCDE à Bruxelles, conférence de l'Organisation internationale du Travail à Genève ainsi qu'aux deux conventions de Copenhague et Pékin. Jacqueline Perker est présidente du CNIDFF de 1988 à 2011 et la première à être issue de la société civile.

Le rôle fédératif du CNIDF est renforcé. En outre, pour la première fois et après 16 années de présidences assurées par la ministre ou la secrétaire d'État en charge des Droits des femmes, **une représentante de la société civile, Jacqueline Perker est élue présidente**<sup>77</sup>. Désormais, les présidentes de l'association ne seront plus les responsables des délégations ou ministères en charge des femmes, mais elles seront élues par le conseil d'administration.

## LES PREMIÈRES ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES

Dans un contexte de crise, le retour des socialistes au pouvoir en 1988 ne laisse présager que peu d'améliorations en matière de droits des femmes. En juin 1988, Michèle André qui a œuvré à la mise en place de CIDF en Auvergne en tant que déléguée régionale dans les années 1980 est nommée<sup>78</sup> secrétaire d'État aux Droits des femmes rattachée au Premier ministre Michel Rocard. **Michèle André va poursuivre la politique d'Yvette Roudy et amorcer un tournant notable en intégrant dans les prérogatives de l'État la prise en charge des**

**violences contre les femmes, un sujet qui préoccupe de plus en plus les CIDFF.**

Elle présente devant la presse les trois axes de son programme : insertion et promotion des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la vie économique ; lutte contre toutes les formes d'exclusion ; accès des femmes aux responsabilités civiques et politiques<sup>79</sup>.

En janvier 1989<sup>80</sup>, elle participe au premier congrès national et européen des CIDFF qui se tient à Paris. La manifestation se donne pour objectif de réfléchir

77 « Portrait de Jacqueline Perker », *Espace Réseau*, n° 12, octobre/novembre 1998

78 Dans un premier temps, Georgina Dufoix est nommée ministre déléguée chargée de la Famille, des Droits des femmes, de la Solidarité et des Rapatriés. Sous la pression conjointe des féministes et d'Yvette Roudy qui réclament une structure spécifiquement dédiée aux droits des femmes, Michèle André la remplace un mois après les élections présidentielles, le 24 juin 1988.

79 Sandrine Dauphin, op. cit., p. 63.

80 « Congrès national et européen des CIDFF », 1989, dossier Histoire CIF-CNIDFF, archives FNCIDFF.

aux actions des CIDF en France et plus globalement aux structures similaires présentes en Europe. À l'occasion de ce colloque dont elle clôture les débats, Michèle André renouvelle son soutien à l'association qu'elle considère comme un « axe prioritaire » de sa politique parce que ses actions participent à « l'intérêt général ». Elle rappelle le rôle essentiel des CIDF dans la mise en œuvre des politiques de l'égalité ainsi que le rôle primordial de l'information pour remédier à la marginalisation et la précarité qui touchent beaucoup plus les femmes, toujours plus nombreuses dans les catégories de la population la plus vulnérable. L'information est un outil primordial pour leur permettre d'affirmer leur identité, revendiquer et obtenir une autonomie sur le plan économique et sur le plan de la reconnaissance sociale. L'information les oriente vers l'accès à plus de dignité. **Les actions menées sur le terrain par les CIDF sont donc essentielles et complémentaires de celles menées par les déléguées régionales et les chargées de mission départementale pour les Droits des femmes.**

Si dans le cadre de cette intervention Michèle André ne fait pas directement référence aux violences conjugales, la première campagne nationale de sensibilisation à ce sujet est pourtant en cours de préparation pour être lancée cette même année. Pendant longtemps les violences au sein du couple ont en effet été invisibilisées car elles étaient considérées comme relevant de la sphère privée.

L'objectif est alors d'encourager les femmes à « briser le silence » : un spot télévisé sur les violences domestiques est diffusé sur les chaînes publiques pendant trois semaines. L'année suivante, une ligne téléphonique nationale est ouverte durant une dizaine de jours vingt-quatre heures sur vingt-quatre<sup>81</sup> et des commissions départementales<sup>82</sup> sont créées, à l'initiative des préfets, réunissant des partenaires institutionnels et des associatifs : rédaction de dépliants à l'intention des victimes et sensibilisation des policiers et policières à cette question. Des assises nationales sont également organisées en novembre 1990. Par ces actions, il s'agit d'aller à l'encontre des représentations communes pour démontrer d'une part, l'ampleur du phénomène et d'autre part, le faire reconnaître comme un fait de société et non comme un problème relevant de cette sphère privée. La famille ne doit plus être un lieu qui échappe à la loi. « C'était une campagne difficile », se souvient Michèle André qui va la porter dans toutes les régions de France et même à la Réunion<sup>83</sup>. Il a fallu d'abord convaincre le gouvernement que cette question était un enjeu de société relevant de politiques publiques alors que peu de chiffres étaient encore disponibles. Les services de police d'Île-de-France évaluent à ce moment-là le nombre de victimes de violences conjugales à environ une femme sur dix.

L'État ou les collectivités locales avaient depuis les années 1970 délégué ce champ aux associations en versant des subventions pour la création notamment de foyers d'hébergement. SOS Femmes

81 Les permanences téléphoniques sont assurées par quatre associations : la FNSF, le Planning Familial, le Collectif féministe contre le viol et SOS Hommes.

82 Les commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes sont mises en place en 1989. Une circulaire interministérielle de 1999 relance leur activité. Elles n'existent plus depuis 2006.

83 Entretien avec Michèle André, op. cit.



## Au cœur des CIDF

### Un fait de société enfin révélé

Myriam Moucheboeuf qui coordonne le CIDF à Castries situé à quinze kilomètres de Montpellier se trouve très vite confrontée à la problématique des violences conjugales au cours des permanences qu'elle assure dans son local ou de manière itinérante lorsqu'elle se rend sur les lieux touristiques. Elle découvre également l'ampleur du problème lors des entretiens pré-IVG qu'elle mène en collaboration avec le Planning Familial. Beaucoup de femmes souhaitant avorter avouent subir des violences. Lorsqu'elle décide notamment de sensibiliser les policiers de Béziers à cette question, elle se trouve face à des fonctionnaires qui nient l'existence de ces faits. Le responsable du commissariat lui-même assume ouvertement jeter les plaintes des femmes victimes de violence au panier, qu'il considère de surcroît, responsables de ce qui leur arrive ! Elle découvre par la suite que de nombreuses femmes de policiers sont elles-mêmes victimes de violences conjugales<sup>87</sup>.

alternatives fondée en 1975, ouvre en 1978, le centre Flora Tristan, pour accueillir femmes et enfants à Clichy. Dès 1979, à Saint-Brieuc, Marie-France Bomert, conseillère municipale socialiste et membre du CIDF dès sa création en 1982, a participé, dans le cadre de l'association Solidarité Femmes<sup>84</sup> dont elle devient la secrétaire régionale, à la réflexion autour de structures d'aides aux femmes victimes de violence<sup>85</sup>. Arlette Arnaud-Landau qui a mis en place un CIDF au Puy-en-Velay en tant que chargée de mission départementale aux Droits des femmes est très impliquée également dans la recherche et la création d'hébergements pour les femmes en situation de détresse avec leurs enfants<sup>86</sup>.

84 Solidarité Femmes devient en 1987 la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et fédère une soixantaine d'associations engagées sur cette question des violences sexistes.

85 Pour plus de précisions, voir plus loin l'histoire du CIDFF de Saint-Brieuc.

86 Voir précédemment.

87 Entretien avec Myriam Moucheboeuf, le 16/03/2002, archives FNCIDFF.

## LES VIOLENCES SEXISTES, UNE NOUVELLE PRIORITÉ POUR LES CIDF

Les CIDF soutiennent largement ces premières actions aux côtés notamment des structures ayant une compétence « Santé-Famille » et ouvrent progressivement des secteurs prévention santé, conseil conjugal, médiation familiale et aide aux victimes. Si les CIDF reçoivent depuis leur création des femmes victimes de violences, ils n'ont pas d'informatrices spécialisées sur la question ni les outils adaptés pour répondre aux demandes. La plupart des centres vont alors diriger ces femmes vers d'autres associations spécialisées comme l'AVFT (Association contre les Violences faites aux Femmes au Travail) créée en 1985, le Collectif féministe contre le viol ou la FNSF, le temps nécessaire à une professionnalisation dans l'accueil et l'accompagnement, et jusqu'à devenir progressivement des associations spécialisées.

Engagée au Planning Familial depuis 1982, Annie Guilbeteau rejoint le CIDF du Finistère en tant qu'informatrice tout en assumant la direction de fait, du centre. Aucune association spécialisée sur les violences sexistes n'existe alors à Brest. Pour Annie Guilbeteau<sup>88</sup>, qui propose une analyse féministe du phénomène, ces violences participent à un système de domination patriarcale, donc d'un problème « systémique ». Il s'agit alors de déconstruire ce système pour à la fois prévenir les violences sexistes et aider les femmes qui en sont victimes<sup>89</sup>. Selon sa

pratique, les femmes entendues parlent toujours des mêmes mécanismes<sup>90</sup>. Ses observations sur le terrain l'amènent non seulement à créer le premier Bureau d'aide aux femmes victimes de violences sexistes à Brest mais aussi à impulser une véritable réflexion au sein de la structure nationale. Elle participe à la commission préparatoire sur les violences sexistes de la conférence de Pékin. Cette problématique fait effectivement partie de la plateforme d'action de la IV<sup>e</sup> conférence mondiale des femmes qui doit se dérouler en septembre 1995.

À partir du début des années quatre-vingt-dix, les CIDFF vont aborder la question des violences sexistes et sexuelles à travers une approche globale et multidisciplinaire et mettre en place des actions spécifiques pour prévenir et agir contre ces violences. Le CNIDF publie en 1991 une première brochure, *Les violences conjugales*, qui aborde différentes situations auxquelles les femmes victimes peuvent être confrontées en précisant les démarches à effectuer et les associations auxquelles s'adresser pour être accompagnées. Le CRIDFF de Limoges réalise aussi en 1993, à la demande de la délégation aux Droits des femmes, deux plaquettes : l'une, sur les violences conjugales, l'autre, sur le harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Une nouvelle plaquette sur les violences conjugales sera publiée également en 2000 : *La violence dans le couple est inacceptable*.

88 Entretien avec Annie Guilbeteau, le 13/01/2022, archives FNCIDFF et « Portrait d'Annie Guilbeteau », *Espace Réseau*, n° 24, mars 2000.

89 *Ibid.*, pp.14-19.

90 La violence au sein du couple est décrite par les associations spécialisées, non pas comme un rapport sadomasochiste, mais à travers un système cyclique à plusieurs phases qui permet à l'auteur des violences de maintenir une emprise sur sa conjointe. Ces phases forment une spirale dont les cycles sont de plus en plus rapprochés – tension, explosion de la violence, transfert de responsabilité et inversion de la culpabilité, sursis amoureux – et dont il est extrêmement difficile de sortir.

### Biographie express mais indispensable



#### Danielle Bousquet (1945)

Femme politique et militante féministe, Danielle Bousquet est présidente départementale du Mouvement français pour le Planning familial jusqu'en 1980, conseillère municipale puis chargée de mission départementale aux Droits des femmes, vice-présidente puis présidente de l'Assemblée des femmes\* et députée de 1997 à 2012. Vice-présidente de la délégation parlementaire de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, elle est rapporteure de plusieurs lois : loi du 13 décembre 2000 sur la contraception d'urgence (pilule du lendemain) et sa gratuité pour les mineures et la loi du 4 juillet 2001 qui supprime l'autorisation parentale pour les mineures souhaitant avoir recours à l'IVG. Danielle Bousquet préside plusieurs missions, dont une sur la lutte contre les violences faites aux femmes (à l'origine de l'ordonnance de protection\*). Elle est également présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes de 2013 à 2019. Elle préside la FNCIDFF depuis 2020.



## Au cœur des CIDFF

### Des militantes féministes à l'origine du CIDFF des Côtes-d'Armor

Le CIDF de Saint-Brieuc ouvre en 1982, durant les années Yvette Roudy.

Danielle Bousquet, actuelle Présidente de la FNCIDFF, alors chargée de mission départementale aux droits des femmes, est missionnée par la déléguée régionale, Colette Dubernat, pour prendre en charge la création d'un CIDF.

Danielle Bousquet se tourne alors vers les militantes féministes du Planning familial – où elle-même milite – pour constituer le Conseil d'administration, constitué de « bénévoles militantes », dont Marie-Claire Bourges devient Présidente et Danielle Bousquet Trésorière.

#### À l'écoute des femmes en difficulté

Dans le même temps, avec le groupe « femmes en difficulté » – auquel appartient Marie-France Bommert, qui rentrera ultérieurement au CIDF, est mise en place une permanence dédiée aux femmes victimes de violences conjugales, alors que le sujet est encore largement ignoré des pouvoirs publics. Un partenariat fort s'instaure entre les deux associations, et quelques mois plus tard est créé un CHRS départemental, pour la forme des logements éclatés pour les femmes victimes de violences conjugales.

Au début, les collectivités locales n'accordent pas de subventions au CIDF pour le faire fonctionner, car les questions d'inégalités entre les femmes et les hommes ne sont pas prises en compte par les communes. Danielle Bousquet commence donc à démarcher les Maires pour les convaincre

de la nécessité de ce service sur leurs territoires afin qu'ils accordent des subventions.

À Saint-Brieuc, un local est affecté gratuitement au CIDF par la Mairie et la subvention du ministère d'Yvette Roudy permet de financer un poste de salariée. Puis le Conseil départemental prend en charge un demi-poste de juriste à Lannion. Très vite s'impose l'idée qu'il faut organiser des permanences décentralisées dans différentes communes.

#### Favoriser l'autonomie des femmes par l'accès à l'emploi

À l'origine, très axé sur les droits des femmes en général, le CIDF doit répondre de plus en plus à des problématiques de recherche d'emploi. De ce fait, un partenariat s'établit avec les missions locales et leurs « référentes Égalité » – Bernadette Van Den Driesche et Clothilde Sol Dourdin, qui entreront au Conseil d'administration du CIDF – et l'association « Citoyennes à part entière » qui travaille spécifiquement sur les projets d'insertion professionnelle des femmes, en particulier vers d'autres métiers que ceux considérés alors comme « féminins ».

Quand les moyens financiers permettent enfin, en 1998, de créer un poste de direction, Nadine Baron devient directrice, et sa mission prioritaire est alors d'intervenir sur le volet « emploi ».

Le projet « Femmes au pluriel » est impulsé en 2000, en partenariat avec la CAF et s'adresse en particulier aux femmes allocataires de minimaux sociaux en recherche d'orientation professionnelle. Une formation est mise en place dans ce cadre, elle dure neuf mois, elle alterne temps collectifs et entretiens individuels en s'adaptant notamment aux situations de monoparentalité de ce public en extrême précarité.

Le CIDF continue de développer ses actions

d'orientation et d'insertion professionnelle dans le cadre de son BAIE qui contractualise sur le long terme l'accompagnement des femmes par une Conseillère emploi.

Beaucoup de projets ont été soutenus financièrement à cette époque (2000-2008) par le programme européen Equal, porté par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor pour lutter contre les discriminations et les inégalités face à l'emploi, et dont Christine Orain – actuelle Présidente du CIDF – est en charge.

#### La culture pour la promotion des femmes

La culture représente aussi un axe important d'intervention du CIDF : expositions, tables rondes, lectures, ateliers d'écriture, festivals de films de femmes sont régulièrement organisés.

Continuant à travailler une collaboration avec le monde associatif sur la question des violences faites aux femmes, le CIDFF est aujourd'hui labellisé « accueil de proximité » pour tout le département.

Cette présentation du CIDFF des Côtes-d'Armor a été écrite à partir d'entretiens réalisés auprès de Nadine Baron, Marie-France Bommert, Danielle Bousquet, Christine Orain, Clothilde Sol Dourdin, et Bernadette Vanden Driessche ; du livret « Sur la route des femmes », éd. Département des Côtes-d'Armor (2008) et du Livre Blanc « Lever les freins. Pour ouvrir les portes à l'autonomie sociale et économique des femmes », éd. FR-CIDFF de Bretagne (2018).

# Au service des femmes

## Portraits de professionnelles des CIDFF



### Être conseillère emploi (CEF)

#### Karinne Closier et Valérie Renault

##### La découverte des inégalités au contact des bénéficiaires

Suite à une réorientation professionnelle après une formation commerciale, Karinne Closier entre au CIDFF de Saint-Brieuc en 2002 avec un contrat d'emploi jeune à mi-temps pour une période de dix-huit mois. Elle rencontre alors la problématique de l'égalité femmes/hommes un peu par hasard, mais prend rapidement la mesure des difficultés spécifiques auxquelles peuvent être confrontées les femmes dans leur parcours professionnel, quel que soit leur âge. Durant les premiers entretiens, les bénéficiaires exposent assez facilement des situations extrêmement lourdes, complexes voire violentes, surtout des difficultés liées à la sphère familiale ou tout ce qui touche au harcèlement professionnel : « J'ai découvert un monde que je ne connaissais pas. Cette sensibilité aux discriminations sexistes, j'en ai pris conscience au fil de mes rencontres dans mon travail avec les femmes et aussi à travers les échanges avec les professionnel·les du CIDFF de Saint-Brieuc et des CIDFF en général. »

Karinne Closier se souvient que le CIDFF proposait à l'époque une action « information-préorientation » : un dispositif-outil de l'association qui se déroulait sur trois jours auprès de femmes âgées de 25 à 60 ans.

« C'était trois jours, où l'on informait sur toutes les possibilités d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle. J'ai été très marquée par le parcours de ces femmes, très diversifié, mais qui toutes avaient en commun la volonté de trouver des solutions, de s'en sortir, d'assumer et d'être autonomes ». Valérie Renault qui travaille en binôme avec Karinne Closier est CEF depuis une vingtaine d'années également. Elle aussi découvre l'ampleur des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes au CIDFF : monoparentalité, violence, précarité. D'après elle, il est vraiment nécessaire de prendre le temps car chaque étape est importante pour évaluer la situation de manière globale et construire un socle solide avec la personne.

##### Proposer un suivi individualisé et prendre le temps

Différentes méthodes d'accompagnement sont possibles au CIDFF : les femmes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un suivi individualisé sur une durée non définie au préalable. L'écoute, l'instauration d'une relation de confiance et l'adaptation aux besoins de chacune sont considérées comme des conditions essentielles pour que le projet prenne forme et aboutisse.

Une des missions des CEF dans les CIDFF consiste à travailler sur l'élargissement des choix professionnels (ECP) : « Cette question d'égalité, elles n'y ont parfois jamais pensé, remarque Valérie Renault. Cela les éclaire et cela les aide à se repositionner sur certains emplois et comprendre aussi pourquoi, il est plus difficile pour elles que pour les hommes de s'insérer dans le monde du travail. » Même en ce qui concerne la violence morale dans leur couple (harcèlement,

« Féministes de proximité, militantes sur le terrain, tous les jours, dans notre travail. »

humiliation, dévalorisation), ajoute Karinne Closier, « elles n'ont parfois pas conscience qu'elles vivent une situation anormale et inacceptable ».

Dans le cadre d'un accompagnement de femmes salariées en burn-out, il est aussi important de les alerter sur leurs droits et les conditions de travail injustes qu'elles subissent dues à des contrats extrêmement précaires, une flexibilité non réglementée de leurs tâches et de leur temps de travail, des salaires indécents ou du harcèlement. Une juriste peut les aider à faire valoir leurs droits ou une psychologue les soutenir pour reprendre confiance en elle.

Travailler dans un CIDFF, en tant que CEF, juriste, psychologue ou conseillère familiale, c'est aussi donner des clefs aux femmes pour leur permettre de s'émanciper des stéréotypes de sexe et de s'affranchir de la pression sociale exercée sur elles dans la société. Cette prise de conscience participe à leur accès à l'autonomie et à retrouver une estime d'elles-mêmes. Selon Karinne Closier et Valérie Renault, « les femmes se déprécient énormément et dans tous les champs : professionnel, familial, intellectuel. C'est pourquoi la question de l'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge est primordiale. »

Ce portrait croisé de conseillères emploi a été écrit à partir d'entretiens avec Karinne Closier et Valérie Renault.

« Il y a eu un changement de regard sur les violences sexistes, mais l'engagement des politiques publiques reste insuffisant. »

### Être psychologue au CIDFF

#### Aline Faucherre

C'est Christiane Delteil, présidente du CIDFF de l'Hérault à partir des années 1990 qui propose à Aline Faucherre de venir travailler dans l'association en tant que conseillère familiale et conjugale pour développer notamment des actions en direction des femmes victimes de violences conjugales. Étudiante dans les années 1980, Aline Faucherre entame dans un premier temps une formation de juriste pour devenir magistrate et bifurque finalement vers un cursus en psychologie clinique. Elle effectue un stage au foyer de femmes victimes de violence à Montpellier géré notamment par la Fédération Solidarité Femmes. Elle suit également une formation au Québec où l'idée de spirale des violences comme stratégie de l'agresseur est amplement développée pour appréhender ces situations et aider les femmes à s'en sortir. En France, on lui a appris qu'il s'agissait plutôt d'une relation sadomasochiste au sein de laquelle l'agressée tirait un bénéfice secondaire. « Cela a ouvert des changements énormes de compréhension et d'attitude pour moi qui avais suivi ces enseignements au Québec. J'ai pu ensuite compléter cette formation au CNIDFF quand ont été mis en place, sous l'impulsion notamment d'Annie Guilberteau, des



« C'était un engagement évident, d'autant que j'appartiens à la génération post-mai 1968. Combien de mes copines sont parties avorter en Hollande. J'ai vécu aussi ce décalage avec cette idée de liberté sexuelle qui était pleinement vécue par nos camarades masculins, mais pas totalement par nous »

*Aline Faucherre*

stages animés par de vraies spécialistes de l'accompagnement des femmes victimes».

Quand Aline Faucherre arrive au CIDFF, elle est marquée par cette dimension d'accompagnement global promu par l'association, indissociable d'un travail collaboratif avec les équipes. Il y a aussi cette alternance entre le suivi individuel et collectif qu'elle trouve extrêmement pertinent. Le projet « Parcours vers l'emploi » mis en place en 2004 avec ses collègues juristes offre l'exemple d'un dispositif global d'aide aux femmes victimes de violences dont l'objectif est de leur redonner les moyens de se reconstruire et d'être actrices de leur destin pour ne plus seulement être des victimes.

### **Travailler en réseau sur les violences conjugales**

La mise en place de réseaux pluriprofessionnels sur les violences conjugales quelques années plus tard en partenariat avec la CAF et la DDFE (Délégation Départementale des Droits des Femmes et à l'Égalité\*) permet de faire travailler l'ensemble des équipes professionnelles de proximité susceptibles d'accueillir et d'aider ce public dans ses démarches et d'articuler la prise en charge de manière beaucoup plus efficace. « Il ne nous paraissait pas suffisant de seulement rencontrer le commandant de gendarmerie ou le

directeur d'hôpital, mais de faire se rencontrer sur la base du volontariat celles et ceux qui auront directement affaire aux femmes victimes de violence ».

Depuis #MeToo, il y a eu un changement de regard sur les violences sexistes admet Aline Faucherre avec un renouveau de l'engagement associatif et des politiques publiques. Cependant, par rapport à ce que fait l'Espagne depuis des années déjà, elle a l'impression que la France a toujours un train de retard, avec des financements qui restent insuffisants malgré leur augmentation. Dans l'Hérault, par exemple, « il y a un substitut adjoint du procureur qui ne se consacre qu'aux violences et avec qui nous travaillons beaucoup, mais alors que la population a largement augmenté depuis vingt ans, le nombre de magistrat. e. s est resté le même ! Et puis quand une OP (Ordonnance de Protection) est transmise par le la JAF (Juge aux affaires familiales), il faut

que la chaîne judiciaire suive très rapidement. Or, il y a un manque certain d'articulation entre tous les services juridiques concernés ».

Féministe, Aline Faucherre l'est assurément de par son histoire et son éducation : « C'était un engagement évident, d'autant que j'appartiens à la génération post-mai 1968. Combien de mes copines sont parties avorter en Hollande. J'ai vécu aussi ce décalage avec cette idée de liberté sexuelle qui était pleinement vécue par nos camarades masculins, mais pas totalement par nous. » Pour elle, le CIDFF de l'Hérault est une association féministe portée notamment par ses créatrices, et Christiane Delteil qui l'a longtemps présidée. Cela ne veut pas dire cependant que l'engagement militant est investi au même niveau par l'ensemble de l'équipe, mais les principes fondamentaux sur l'égalité femmes/hommes sont partagés par toutes dans l'association.

### **De psychologue à présidente du CIDFF**

En 2021, Aline Faucherre devient présidente du CIDFF de l'Hérault, une structure importante avec trente salariées et presque autant de bénévoles, une directrice et une directrice adjointe. Avec Corentine Zankpe-Yovo, la directrice du centre, Aline Faucherre travaille avec beaucoup de complicité et de confiance sur le montage de projets. Elle représente aussi souvent l'association sur le territoire, dans

certaines instances publiques, ou au niveau national, s'occupe chaque mois de réunir les bénévoles pour faire le point sur leurs difficultés et participe à la préparation cette année des quarante ans du CIDFF de l'Hérault. Et puis parfois, il lui arrive aussi d'enlever sa casquette de présidente pour intervenir auprès du public, par exemple dans un établissement scolaire, sur des sujets comme la notion de consentement.

Le CIDFF travaille actuellement en collaboration avec d'autres associations, et sous l'égide de la déléguée départementale aux droits des femmes, à la préparation d'un observatoire des violences faites aux femmes sur l'ensemble du territoire.

Ce portrait a été écrit à partir d'un entretien avec Aline Faucherre.

## Chapitre 3

---

**1998-2022**

**Le féminisme n'a  
jamais tué personne...  
Le machisme tue  
tous les jours\***

## UN RENOUVEAU DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ

Suite à une campagne électorale où les questions de parité et d'égalité des sexes ont tenu une place significative, les élections législatives de juin 1997 conduisent à la victoire des socialistes. Lionel Jospin devient 1<sup>er</sup> ministre sous la présidence de Jacques Chirac. Sous son Gouvernement, les lois dites « sur la parité »<sup>91</sup> sont votées et légitiment à nouveau l'action de l'État en faveur de l'égalité des sexes. La promotion de la parité en politique notamment, qui invite au partage du pouvoir, a assurément eu un effet vertueux d'entraînement sur d'autres thématiques en favorisant des changements culturels dans les rapports femmes/hommes. L'égalité professionnelle reste un domaine d'actions important promu par Nicole Péry, secrétaire d'État aux Droits des femmes qui peut s'appuyer, sur un plan juridique, sur la politique de lutte contre les discriminations impulsée par l'Europe. Lors de son vingt-cinquième anniversaire en 1997, le CNIDFF et son réseau organisent des manifestations dans onze régions sur le thème de l'emploi et l'insertion professionnelle, clôturées par un colloque national. L'association s'engage également dans le cadre de l'opération nationale et européenne menée deux ans plus tard sur le thème : « Économie : les femmes prennent l'initiative » pour contribuer au développement d'actions et à une réflexion prospective sur les nouvelles formes de travail.

Le développement de la contraception (campagnes d'information et vente de la contraception

d'urgence en pharmacie sans ordonnance) et de l'IVG (allongement du délai légal du recours à l'IVG de dix à douze semaines) font également partie des sujets dont s'emparent Nicole Péry et la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Ségolène Royal. Enfin, le champ des violences contre les femmes trouve une place légitime et renforcée parmi les axes prioritaires soutenus par Nicole Péry et les responsables des droits des femmes suivantes.

Les années 2000 représentent une période de renouveau des politiques d'égalité dans un contexte économique plutôt satisfaisant et une importante dynamique européenne. Dans ce cadre, une nouvelle méthode est promue : le *gender mainstreaming*<sup>\*</sup> ou l'approche intégrée de l'égalité.

### LE GENDER MAINSTREAMING : UNE NOUVELLE APPROCHE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le *gender mainstreaming* ou l'approche intégrée de l'égalité a pour but de renforcer l'égalité femme hommes dans le contenu des politiques publiques à travers une approche genrée. Il s'agit non seulement d'évaluer l'impact ou les implications potentiellement différentes de toutes mesures politiques pour les personnes de sexes différents, mais aussi de s'assurer de la présence de femmes et d'hommes de la prise de décision jusqu'à la mise en œuvre de ces mesures. Cette nouvelle approche est l'objet d'une première réflexion institutionnelle par le CNIDFF en mars 1998 lors d'un colloque intitulé « *Mainstreaming*, quelle

traduction dans l'action ? ». S'il est question du *gender mainstreaming* dès la conférence mondiale sur les femmes de Nairobi en 1985, l'approche est officiellement promue par les ONG à Pékin en 1995 et devient un engagement des États membres l'année suivante. Le concept est pensé au sein des différentes organisations européennes en tant qu'instrument pour incorporer la perspective d'égalité femmes/hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux dans les secteurs publics et privés tout en maintenant très fortement la nécessité d'actions spécifiques en direction des femmes. **La présidente du CNIDFF, Jacqueline Perker, souligne que les CIDF font du *mainstreaming* tous les jours dans le cadre de leurs activités**<sup>92</sup>.

Biographie express  
mais indispensable



### Nicole Péry (1943)

Femme politique et professeure de lettres, Nicole Péry est conseillère régionale d'Aquitaine entre 1986 et 1994, députée européenne et vice-présidente du Parlement européen de 1994 à 1997 puis députée socialiste de 1997 à 1998. Chargée de mission auprès de Lionel Jospin, Premier ministre, entre 1997 et 1998, elle devient secrétaire d'État à la Formation professionnelle en 1998 auprès de Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la solidarité, puis secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle de 1998 à 2002. Elle œuvre en particulier pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

91 L'Observatoire de la parité est créé en octobre 1995. Le projet de loi constitutionnel sur la parité entre femmes et hommes est adopté en Conseil des ministres le 17 juin 1998. La loi ordinaire du 6 juin 2000 met en application la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999.

92 « *Mainstreaming* : quelle traduction dans l'action ? ». Actes de la conférence-débat du CNIDFF, 7 mars 1998, archives FNCIDFF.

## LES JOURNÉES DE BANYULS (26 AU 27 SEPTEMBRE 1998) : FÉMINISME ET PROJET ASSOCIATIF

Le CNIDFF et son réseau choisissent justement ce moment pour s'interroger sur la place, hier et aujourd'hui, du féminisme dans l'association et le rapport de l'association avec les autres mouvements associatifs féminins et féministes. Comment revisiter le projet associatif à la lumière d'un féminisme «rénové» qui, sans bouleverser les priorités, devient une nouvelle grammaire pour les institutions, les partis, les syndicats et les associations ?

Lors des journées d'études et de réflexion qui se tiennent à Banyuls en septembre 1998, les participantes des CIDF composées des présidentes, membres du bureau et directrices ou responsables de départements se questionnent donc sur la place de l'engagement militant dans un mouvement associatif comme le leur. Il s'agit aussi de savoir si le réseau répond aux orientations adoptées à Pékin et s'inscrit dans une perspective féministe. Françoise Michaud<sup>93</sup>, la directrice du CNIDFF, choisit d'introduire les débats sur l'histoire parallèle de l'association avec celle du mouvement des femmes. Elle défend alors l'idée que le CNIDFF a accompagné, sans l'anticiper, le mouvement de libération des femmes et que le rôle de l'association n'a jamais été de «porter les revendications». Dans la synthèse des travaux, il est aussi précisé que plusieurs participantes ont exprimé leur adhésion à la parité, l'égalité des chances sans se retrouver dans une démarche de «revendication de

type féministe»<sup>94</sup> héritée du MLF. De toute évidence, le sujet suscite des controverses au sein du réseau pour qui la problématique posée est aussi celle de la compatibilité entre militantisme féministe et une mission d'intérêt général confiée par l'État.

Les journées de Banyuls inaugurent donc un grand chantier réflexif pour redéfinir un projet associatif<sup>95</sup> susceptible de développer une culture commune aux 120 CIDF dont la diversité des situations et des modes d'intervention est jugée trop importante. Il apparaît par exemple que les personnes qui y travaillent et selon leurs statuts n'ont pas forcément la même perception de l'association : entre celles qui défendent un «esprit associatif» avec militantisme et celles qui défendent la stricte position de salarié-es. La question de la nécessaire professionnalisation des équipes animant un CIDF est également abordée tout comme le fait de savoir qui doit porter les projets entre les élu-es associatives, les directeur-rices, ou les salarié-es ? Les prérogatives entre les directrices de CIDF et leurs présidentes ne se chevauchent-elles pas ? Enfin, dans quelle mesure, la légitimité des CIDF et leur mission d'intérêt général sont-elles clairement énoncées et la qualité de leur travail valorisée ? Il s'agit de mettre à plat les interactions et les modalités de collaboration avec les services de l'État, et plus particulièrement avec le SDFE, tant au plan local que national. Il est



*Entre autonomie d'action et meilleure reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme des CIDF.»*

demandé plus d'autonomie d'action et une meilleure reconnaissance de l'expertise de terrain et du professionnalisme des CIDF. Le réseau doit de ce fait être davantage associé aux grandes manifestations et initiatives étatiques qui concernent le droit des femmes.

### UN NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF VOIT LE JOUR

À l'issue, de ces premières réflexions qui se poursuivent lors des journées de Dourdan en mai 2000, le CNIDFF signe un premier contrat d'objectif avec l'État (ministère de l'Emploi et de la Solidarité et secrétariat d'État aux droits des femmes et de l'égalité), le 13 décembre 2001<sup>96</sup>. Son préambule, rappelle le rôle de relais essentiel du CNIDFF et de son réseau auprès des pouvoirs publics «dans la mise en œuvre de l'autonomie des femmes et de l'égalité entre femmes et hommes en France» et l'étroite concertation, nécessaire également au niveau local, qui doit en découler entre l'association, l'État et ses

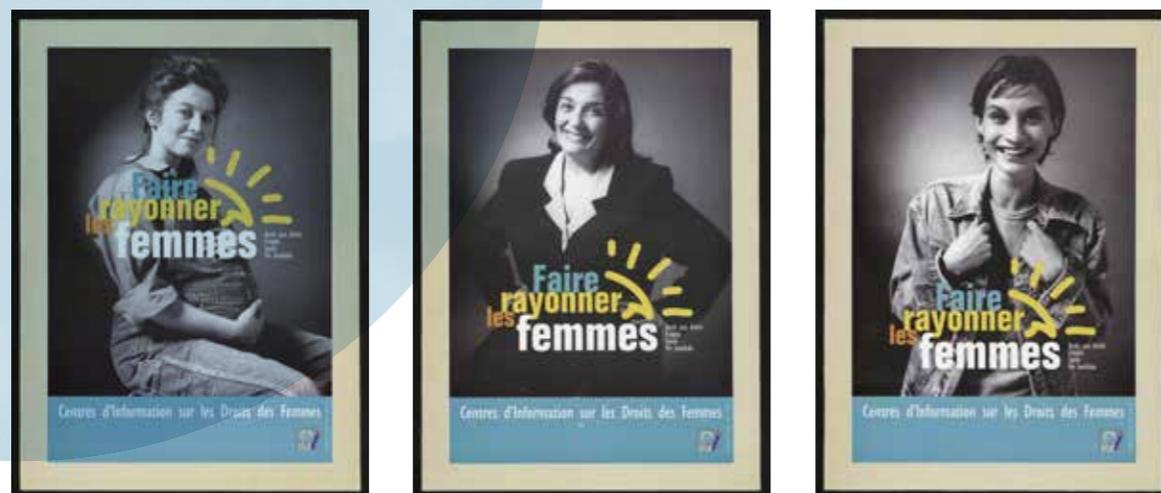
représentants. Le projet national affirme aussi que si les CIDFF ne sont pas des associations militantes, pour autant ils doivent se référer à l'analyse féministe pour développer leurs actions et leurs méthodologies d'intervention. Ce contrat d'objectif conçu pour la période 2002-2004 – renouvelé par la suite tous les trois ans – réaffirme la position nationale du CNIDFF en tant que tête de réseau associatif, chargée de la coordination de l'action des CIDF et de leur représentation nationale. Dans ce cadre, le CNIDFF s'engage à apporter un soutien aux CIDF dans leur mission d'accueil et d'information, de leur proposer des moyens favorisant l'évolution de leurs instances et de leur organisation, de les aider dans la conduite de partenariats et de porter à la connaissance des pouvoirs publics les problèmes spécifiques exprimés par les femmes auprès des centres en régions. Le CNIDFF s'engage d'ailleurs à établir chaque année un rapport qualitatif et quantitatif sur son activité et celle du réseau des CIDF. Il est rappelé que les missions des CIDF s'inscrivent dans un cadre réglementaire :

93 *Espace Réseau*, n° 12, octobre-novembre 1998.

94 «Banyuls 26 et 27 septembre 1998, synthèse des travaux», archives FNCIDFF.

95 Le CNIDFF est soutenu dans sa réflexion par le sociologue Jean-Louis Laville, spécialiste du monde associatif, qui participe d'ailleurs aux journées de Banyuls. Voir par exemple «Entretien avec Jean-Louis Laville», *Nouvelles*, n° 43, juin/juillet 1998.

96 «Contrat d'objectif du CNIDFF», 13 décembre 2001, archives FNCIDFF.



Affiches «Faire rayonner les femmes», CNIDFF, 1997 © David Zacharias – Ville de Paris/Bibliothèque Marguerite Durand

ces derniers doivent adhérer à la charte du CNIDFF de 1997<sup>97</sup> qui fixe les principes déontologiques ainsi que les modes de fonctionnement du réseau et être habilités, à leur demande, par le CNA<sup>98</sup>.

Dans un second temps, la restructuration du CNIDFF aboutit à la réorganisation de ses services dans le cadre des orientations fixées dans le contrat d'objectif. Un rapport de l'IGAS préconise une séparation en deux des activités ainsi que des budgets alloués, avec une structure nationale dédiée au pilotage du réseau et une structure parisienne pour recevoir et informer le public.

Annie Guilberteau<sup>98</sup>, à l'époque directrice adjointe du CNIDFF, chargée de la direction du réseau national des CIDF, se souvient des divergences de point de vue à ce propos au sein de la structure nationale: peut-on piloter un réseau sans être soi-même impliqué dans l'accueil et l'information des droits des femmes? Le

CIDF de Paris est créé en janvier 2002 pour accueillir les demandes du public parisien.

À la suite des journées d'étude de Banyuls et de Dourdan, en février 2003, le conseil d'administration du CNIDFF adopte un nouveau projet associatif pour le réseau national des CIDF, fruit d'une réflexion menée par une soixantaine de représentantes et représentants du réseau. Dans ce projet, le réseau réaffirme son appartenance au mouvement associatif et sa participation à la politique globale en faveur de l'égalité, conduite par les services de l'État chargés des droits des femmes. **Il a une mission d'intérêt général et sa démarche s'inscrit dans une démarche humaniste et féministe cherchant à faire tomber les freins qui aujourd'hui encore empêchent une application des fondements démocratiques et des règles républicaines à de trop nombreuses femmes.** Le projet associatif rappelle les missions des centres déjà inscrites dans la charte en ajoutant

<sup>97</sup> La charte des CIDF votée le 18 février 1997 réaffirme que l'association témoigne d'une totale neutralité sur le plan politique, philosophique et confessionnel. Ce sont les pouvoirs publics qui lui confient une mission d'intérêt général en mettant gratuitement à la disposition du public et en priorité aux femmes, toutes les informations utiles dans les domaines juridique, professionnel, économique et social et familial.

<sup>98</sup> Entretien avec Annie Guilberteau, op. cit.

## Directrices de l'association nationale

Depuis 1972, quatre directions se sont succédées incarnant à tour de rôle une période emblématique de l'association.



*Colette de Margerie:*  
secrétaire générale de 1972 à 1981

**Missions prioritaires:** mettre en place les relais d'information auprès des femmes, activer le 1<sup>er</sup> déploiement des centres sur le territoire, l'accès aux droits et à l'emploi.



*Françoise Michaud:*  
directrice générale de 1981 à 2003

**Missions prioritaires:** le développement du réseau dans tous les départements et le développement des activités pour l'emploi des femmes, notamment grâce aux programmes européens.



*Annie Guilberteau:*  
directrice générale de 2003 à 2021

**Missions prioritaires:** actions en faveur des victimes de violences (avec une analyse féministe des violences), l'accès des femmes à leurs droits.



*Clémence Pajot:*  
directrice générale depuis 2021

**Missions prioritaires:** réaffirmer les CIDFF comme le réseau de référence en matière de défense des droits de femmes en s'appuyant sur une stratégie de développement ambitieuse, une notoriété grand public accrue ainsi que sur une organisation et des financements solides.

le fait que le principe d'égalité étant désormais juridiquement acquis, les CIDF doivent avoir pour objectif de lever les freins, essentiellement d'ordre culturel, à l'établissement de l'égalité, à travers le développement de l'information et d'actions pour faire évoluer les mentalités. Les règles d'une éthique professionnelle commune sont aussi énoncées ainsi que les responsabilités d'employeurs et de gestionnaires de fonds publics des CIDF. En 2016, le CNIDFF fait encore évoluer ses statuts, et en particulier sa dénomination, en devenant Fédération nationale des CIDFF, FNCIDFF.

Ses fonctions de coordinateur de réseau sont désormais visibles dans son appellation.

## « LA LOI VEIL, ON Y VEILLE. L'ÉGALITÉ RESTE À INVENTER. »\*

\*Slogan de la Manifestation féministe du 15 janvier 2005

### LES FEMMES ISSUES DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS

En 2001, le réseau est constitué de 119 CIDF et 975 permanences. Le nombre permanences notamment dans les zones rurales et les zones dites « sensibles » augmente de manière importante sur vingt ans alors que le nombre de CIDF décroît sensiblement. On compte 1387 points d'information en 2011 pour 114 CIDF. Ils sont près de 2300 pour 102 CIDFF en 2021. Environ un quart de ces permanences est installé en zones sensibles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au début des années 2000, les femmes issues de l'immigration acquièrent une nouvelle visibilité dont va se saisir Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité et à l'Égalité professionnelle. Des États généraux des femmes des quartiers sont organisés à l'occasion desquels la pétition « Ni pute, ni soumise » est lancée puis l'association éponyme créée. Le réseau des CIDF est déjà bien impliqué dans la politique de la ville et s'engage davantage auprès des femmes des quartiers en difficulté en intensifiant des actions collectives ou spécifiques dans le secteur de l'emploi – mise en place de permanences d'aide à la réinsertion et à la formation professionnelle –, dans le secteur juridique – création de Points d'Accès au Droit (PAD) dans ces quartiers défavorisés – dans le secteur de la parentalité, de la santé, de la sexualité ainsi que dans le domaine des violences. En 2014, Danielle Bousquet, alors présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, remet à Najat

Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le rapport EGALiTER qui porte sur les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés. Pour répondre aux recommandations de celui-ci et s'attaquer efficacement aux difficultés particulières auxquelles les femmes sont confrontées, la ministre, Najat Vallaud-Belkacem, demande notamment à ce que les moyens d'intervention des CIDFF, connaissant déjà très bien le terrain, soient renforcés.<sup>99</sup>

Depuis leurs débuts, les CIDFF travaillent à l'autonomisation personnelle, professionnelle et sociale des femmes. Une action qui prend différentes formes, information individuelle ou collective, accompagnement individuel et/ou travail partenarial avec d'autres acteurs de l'insertion.

Le projet *TouteSport !* mis en place en 2016 vise à faire du sport non seulement un vecteur d'autonomisation, mais aussi un outil d'éducation à l'égalité femmes hommes, de lutte contre les violences faites aux femmes, et d'accompagnement ou de mobilisation vers l'emploi à travers des accompagnements individuels de plusieurs mois dans lesquels les femmes participent aux diagnostics ainsi qu'à la levée des freins qu'elles rencontrent.

Depuis 2016, ce sont ainsi plus de 25 CIDFF qui ont porté ce projet qui a bénéficié à plus de 500 femmes.

<sup>99</sup> Entretien avec Najat Vallaud-Belkacem, le 15/06/2022, archives de la FNCIDFF.

### Biographie express mais indispensable



#### Najat Vallaud-Belkacem (1977)

Femme politique, Najat Vallaud-Belkacem est conseillère régionale en Rhône-Alpes de 2004 à 2008, porte-parole de Ségolène Royal en 2007 puis de François Hollande en 2012. Ministre des Droits des femmes de 2012 à 2014 puis première femme ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 2014 à 2017. En 2014, Najat Vallaud-Belkacem fait voter la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (égalité professionnelle, égalité d'accès aux postes à haute responsabilité, lutte contre les violences et précarité, congé parental...)

### Sur le terrain

Âgée de 47 ans, Madame C. vit avec trois enfants. Tous sont à la recherche d'un emploi même si le plus âgé travaille parfois en intérim. Aucun ne perçoit d'indemnité chômage. Les ressources du foyer reposent sur le RSA. Madame C. n'a pas le permis et se déplace en bus ou à vélo. Envoyée auprès du CIDFF par un conseiller Pôle Emploi, en vue d'un accompagnement individuel, elle participe à la réunion d'information collective où sont présentées les différentes missions du CIDFF et notamment l'accompagnement individuel vers l'emploi des femmes présentant des freins à la reprise d'activité.

CIDFF du Nord/Dunkerque (2014)



Affiche sur l'information juridique © FNCIDFF - 2018

### UNE APPROCHE GLOBALE ET INDIVIDUALISÉE DE LA SITUATION DES FEMMES

Depuis la création des CIDFF, l'accès des femmes et du public à l'information juridique reste le pivot de son activité : 72 % des demandes concernent le domaine du droit en 2001 et 75 % en 2021. Cette aide juridique s'inscrit dans une volonté de prise en charge globale, des femmes en particulier afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits et acquérir le maximum d'autonomie. Les modes de diffusion de l'information sont multiples : entretiens en face-à-face, téléphone, visioconférences – depuis ces dernières années – brochures, plaquettes et guides ou lors d'informations collectives (animation, colloques, débats ou groupes de parole). Les domaines abordés restent très étendus : droit de la famille (rupture du couple, modalités d'exercice de l'autorité parentale, pensions alimentaires...), droit social, droit pénal et droit des victimes, droit de la consommation ou du logement, droits des étrangers, discrimination. La

plupart des demandes concernent les problématiques liées à la rupture du couple et les domaines juridiques afférents à cette problématique comme le droit locatif, les pensions alimentaires, l'autorité parentale, les procédures relatives au droit de visite, etc. On constate une précarisation croissante des femmes bénéficiaires des services juridiques des CIDFF : elles sont de plus en plus nombreuses à être seules avec enfants (27% en 2010 et 36% en 2021) et sans-emploi (un peu plus de 30% en 2010 et 40% en 2021). Dans ce domaine de l'accès au droit, les CIDFF sont présents depuis longtemps au sein de différents lieux sur l'ensemble des territoires.

Ils travaillent notamment en partenariat avec les CDAD\* qui coordonnent localement l'accès au droit dans le cadre des politiques publiques définies et mises en œuvre par le ministère de la Justice.

Les juristes des CIDFF animent des permanences d'information dans les PAD\*, les Maisons de la justice et du droit et les Relais d'accès au droit. Ils-elles travaillent en partenariat avec d'autres professionnel·les : avocat·es, travailleuse·s sociaux·ales, médiateur·trices de la République, écrivain·es publics·ques etc. Enfin, les centres délivrent également depuis longtemps leurs prestations dans d'autres structures dont la mission première n'est pas l'accès au droit : dans les mairies principalement, mais aussi les préfectures, maisons de quartier, hôpitaux, maisons des associations, CAF ou maisons d'arrêt. La présence de ces « permanences de proximité » permet ainsi de toucher un public plus large qui, pour des raisons de mobilité, de méconnaissance, voire de crainte, ne se rend pas dans un lieu d'accès au droit « officiel ». Le nombre de juristes salarié·es par le réseau a d'ailleurs beaucoup augmenté : de 275 en 2001, à 343 en 2021.

### DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES ET PERSONNALISÉS D'ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI

L'insertion durable et la promotion des femmes dans le champ professionnel ont toujours été considérées par les CIDFF comme un des vecteurs essentiels d'accès à l'autonomie et à l'égalité. Bien que largement investies dans le monde du travail, les femmes sont pourtant, plus souvent au chômage que les hommes et plus longtemps. Elles subissent davantage la précarité des contrats et la flexibilité temporelle de l'organisation du travail. Qui plus est, elles se retrouvent souvent, et de plus en plus, responsables de familles monoparentales. En 2011, 27% des femmes reçues par les CIDFF étaient en situation de monoparentalité. Elles sont 31% en 2021. La plupart des CIDFF proposent un service d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle et à la création d'entreprise (73 CIDFF sur 102 en 2021). Ces services représentent aujourd'hui environ 6% des personnes informées, la plupart du temps sur le long terme avec un suivi qui implique plusieurs entretiens, une aide à la définition du projet professionnel, un accès à la formation, un accompagnement vers et dans l'emploi, un appui à la mise en œuvre de la VAE\* et la création d'entreprise si besoin. Le public est très majoritairement constitué de femmes dont 78% sont sans emploi et seules à 45%.

Ces actions peuvent alterner accompagnement individuel et accompagnement collectif dans le cadre par exemple de projets spécifiques mis en place par les CIDFF en fonction des problématiques locales d'emploi. Au sein des BAIE, à destination uniquement d'un public féminin, un engagement réciproque, avec la programmation de rendez-vous, est contractualisé sur la base du volontariat entre les femmes et les conseillères emploi (CEF). Un espace d'échanges



### Sur le terrain

Madame C., âgée de 44 ans, est titulaire d'un diplôme d'assistante sociale. Lorsqu'elle prend contact avec le service emploi du CIDFF, elle occupe un poste de mandataire judiciaire depuis 10 ans. Celui-ci ne lui donne plus du tout satisfaction et elle exprime même une réelle souffrance au travail. Elle envisage une réorientation professionnelle totale. Elle souhaite cependant prendre le temps de la réflexion. La conseillère du CIDFF lui propose un accompagnement dans le cadre du BAIE afin de construire son nouveau projet professionnel.

CIDFF du Limousin (2014)



individualisés permet de prendre en compte chaque personnalité.

Pour Karinne Closier, CEF\* au CIDFF de Saint-Brieuc, « La notion d'accompagnement au CIDFF est très forte et nous donne vraiment la possibilité d'aller au cœur de la difficulté de la personne. On a du temps. Ce sont des entretiens qui durent une heure que l'on peut renouveler toutes les semaines, tous les quinze jours, tous les mois, selon les besoins et le rythme souhaités par la personne. Le fait que les femmes soient volontaires dans la démarche permet aussi de créer une vraie relation »<sup>100</sup>.

Le dispositif API (Appui Personnalisé et Individualisé) par exemple, repose sur cinq principes : le sur-mesure ; l'alliance au travail, l'approche globale, la coconstruction et une aide à la décision. Dans ce cadre, l'individualité, les difficultés et les doutes de chaque personne peuvent être considérés<sup>101</sup>. Ces accompagnements sont toujours axés sur une prise

en compte globale des situations : croiser le projet professionnel de la personne avec les facteurs qui ne relèvent pas forcément de l'emploi, mais qui peuvent freiner l'accès à l'emploi comme les problématiques de garde d'enfants, de mobilité, de santé ou de violences conjugales, mais aussi valoriser la personne à travers ses savoir-faire et ses savoir-être envisagés comme des compétences transférables dans la reprise d'un l'emploi. Les conseillères emploi aident les femmes à définir leur projet professionnel en fonction de leurs souhaits et compétences, mais aussi à sortir des clichés de métiers dits « féminins » ou « masculins ». Cela permet non seulement à ces dernières d'élargir leurs choix professionnels, mais aussi de tendre vers une plus grande mixité des emplois. L'égalité femmes/hommes est véritablement conçue comme un outil pour l'insertion socioprofessionnelle des femmes et réciproquement, l'insertion socioprofessionnelle des femmes permet de faire avancer l'égalité femmes/hommes.

100 Entretien avec Karinne Closier, le 14/03/2022, archives FNCIDFF.

101 *Lever les freins (témoignages et paroles de femmes)*, Livre Blanc, éd. FR-CIDFF Bretagne, 2018, p. 60.

## LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES, UN COMBAT QUI S'INTENSIFIE

L'engagement des CIDF contre les violences faites aux femmes amorce un tournant en 1999 avec l'organisation à Paris par le CNIDFF d'un colloque européen intitulé « La violence interdite » dans le cadre de la campagne européenne de sensibilisation de l'opinion publique « Tolérance zéro ». À cette occasion, Françoise Michaud, la directrice générale de l'association confirme la mobilisation intense des CIDF du réseau sur cette question et précise que la prise en compte de ce phénomène fait désormais partie des domaines prioritaires en matière de droits des femmes articulés autour de trois axes : la prévention des violences, l'amélioration du traitement judiciaire et le renforcement des capacités d'accueil d'urgence des femmes victimes de violence<sup>102</sup>. Des actions ciblées, inscrites dans le cadre du renforcement des politiques publiques, sont entreprises.

La directrice du Service des Droits des Femmes et de l'Égalité (SDFE), Brigitte Grésy, rappelle que les associations féminines et féministes ont dénoncé dès les années 1970 les violences sexuelles et conjugales à l'encontre des femmes alors que le sujet était considéré comme tabou. Elle ajoute que ces violences spécifiques sont aujourd'hui reconnues comme un fait social, et à ce titre, doivent requérir l'action de l'État.

C'est à l'occasion de ces débats que Brigitte Grésy annonce la commande par le SDFE, d'une grande Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France, l'ENVEFF. Destinée à collecter

des données pour mesurer l'ampleur du phénomène, cette recherche projette effectivement de solliciter par questionnaire téléphonique environ 7 000 femmes âgées de 20 à 59 ans. Lors de la parution des premiers résultats en octobre 2000, l'ENVEFF fait l'objet d'une importante médiatisation et légitime pour plusieurs années les actions menées autour de cette problématique. Des assises nationales contre les violences faites aux femmes se tiennent un an plus tard et sont l'occasion pour la secrétaire d'État aux Droits des femmes, Nicole Péry, d'annoncer son plan de lutte : renforcement des réseaux, lancement d'une campagne de communication, développement d'actions de prévention et d'accompagnement, construction de partenariats de proximité avec les collectivités locales<sup>103</sup>.

En 2001, 80 CIDF participent à des commissions départementales contre les violences faites aux femmes constatant une augmentation des demandes à ces sujets de 22,60 % par rapport à l'année précédente.

Le réseau des CIDF confirme son engagement quotidien en multipliant les services allant de l'écoute à l'information juridique en passant par le soutien des personnes dans leurs démarches pour sortir de ces violences. Sur le terrain, et au plus près du public, le réseau revendique également un accompagnement spécifique et se positionne comme relais privilégié des associations spécialisées sur les violences exercées contre les femmes. En outre, son expertise lui



Affiche « Violences au sein du couple : toutes les femmes ont des droits »  
© FNCIDFF – 2015

permet effectivement d'être auditionné et d'intervenir publiquement sur ce sujet de société<sup>104</sup>.

Entre 2000 et 2005, les demandes formulées par les femmes en lien avec les violences sexistes enregistrent une progression de 105 %<sup>105</sup>.

En 2004, un premier plan national de lutte contre les violences faites aux femmes est présenté en Conseil des ministres. Des mesures telles que l'accès prioritaire pour les femmes victimes de violence en foyers d'hébergement (et la création de 1 800 places supplémentaires), l'accompagnement professionnel pour les femmes victimes et l'éloignement du conjoint violent ainsi que le renforcement du soutien financier au secteur associatif sont prises. Différentes lois sont votées pour renforcer la prévention et la répression des violences au sein du couple.

Si en 2005, parmi l'ensemble des entretiens effectués avec des femmes dans les CIDF, 40 081 ont un

lien avec les violences sexistes, avec une forte prédominance des violences conjugales, elles sont 60 167 en 2016. Et les chiffres vont croître encore de manière exponentielle.

En 2007, un numéro de téléphone national unique le **3919**, porté par la Fédération Solidarité Femmes est destiné aux victimes et aux témoins de violences conjugales. En 2010, la lutte contre les violences faites aux femmes est déclarée grande cause nationale alors qu'une nouvelle loi renforce les dispositifs de protection des victimes en instituant notamment l'OP (ordonnance de protection). Les bracelets anti-rapprochement qui permettent de surveiller les auteurs de violences sont mis en place dans le cadre de la loi de décembre 2019. Mais faute de décret, il faudra attendre l'année suivante pour qu'ils soient déployés.

Active dans la lutte contre les violences et le système prostitutionnel, la fédération des CIDFF est impliquée depuis de nombreuses années dans la

102 CNIDFF, mars 2000.

103 Sandrine Dauphin, op. cit., p. 60.

104 « Les assises nationales contre les violences sexistes envers les femmes », *Espace Réseau*, n° 32, février 2001.

105 Rapport synthétique 2005 en chiffres, archives de la FNCIDFF, p. 24.

prévention et l'accompagnement. Selon l'étude Pro-Santé de 2012, au moins 38% de personnes prostituées avaient été victimes de viols (contre moins de 7% pour les femmes en général), 51% avaient subi des violences physiques et 64% des violences psychologiques au cours des 12 derniers mois. La FNCIDFF s'associe alors au collectif Abolition 2012, rassemblant jusqu'à 54 associations, afin d'exprimer un engagement commun en faveur de l'abolition du système prostitueur. Le 13 avril 2016, la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées est votée.

En 2021, La FNCIDFF lance le projet ISA, Informer Soutenir Accompagner les femmes en situation de prostitution. Ce projet a pour objet de poser un diagnostic sur la prostitution à l'échelle de quatre régions, à mobiliser un réseau d'acteurs et d'actrices ainsi qu'à soutenir et accompagner les personnes en situation de prostitution dans leurs démarches, en particulier sur le plan psychosocial et de l'insertion professionnelle. Depuis septembre 2021, un nouveau volet de ce projet est lancé.

Le quatrième plan interministériel (2014-2016) prévoit un doublement des moyens dédiés à la lutte contre les violences : 66 millions d'euros sur trois ans. Najat Vallaud-Belkacem, la ministre des Droits des femmes alors en place, se souvient très bien de la pleine implication du CNIDFF et de son réseau dans la réflexion et la mise en œuvre de ce plan triennal. Il ne s'agit pas seulement de consultations, mais d'une véritable expertise que les CIDFF sont parmi les seuls à pouvoir produire du fait de leur expérience et de leur présence sur l'ensemble du territoire<sup>106</sup>. L'association

siège aussi aux instances de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et au Haut Conseil à l'Égalité.

En 2017, la déflagration du mouvement #MeToo<sup>107</sup> bouleverse la prise en compte et la compréhension des violences sexistes et sexuelles, partout dans le monde. L'ampleur des violences que subissent les femmes prouve qu'il s'agit bien d'un système, d'un fait social, qu'il s'agit de combattre tout comme les obstacles mis sur la route des femmes qui veulent dénoncer ces violences. Le mouvement va véritablement transformer les politiques publiques.

Pour répondre aux attentes des associations, des médias et de la société civile, le Grenelle des violences conjugales est lancé en 2019 par Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Cet événement va réunir les principales associations et institutions concernées, afin de déterminer les mesures à prendre pour les prévenir et les combattre. À cette occasion, la FNCIDFF a communiqué au gouvernement des propositions élaborées à partir notamment d'une enquête lancée dans son réseau en juillet 2019 et des remontées régulières issues des commissions et des groupes de travail qu'elle anime<sup>107</sup>. En 2020, la crise du COVID-19 et les confinements successifs voient exploser les violences conjugales et intrafamiliales. Le gouvernement mène alors une large campagne d'information, suivie d'une mobilisation importante de la part des institutions, des entreprises et de la société

106 Selon Najat Vallaud-Belkacem, entretien, op. cit.

107 Pour plus de précisions, se référer à *CIDFF-Infos*, n° 238, septembre 2020

## Sur le terrain

Madame E., victime de violences conjugales (verbales et physiques) régulières depuis environ quatre ans, est adressée au CIDFF par une association partenaire. Le premier entretien a lieu en juin 2012, alors que les derniers faits pour lesquels elle a déposé plainte datent de mars 2012. Mme E. est étrangère et a du mal à s'exprimer. À sa demande, des informations lui sont données sur les suites de sa plainte, les procédures de divorce et la demande d'aide juridictionnelle. Sur proposition du CIDFF, un rendez-vous lui est fixé avec la psychologue, qui la recevra plusieurs fois. Elle aura aussi quatre rendez-vous d'information juridique au CIDFF.

CIDFF du Val-de-Marne (2012)



Madame B. vient pour la première fois au CIDFF, en décembre 2013. En concubinage depuis 12 ans, Madame B. a deux enfants âgés de 12 et 4 ans. Elle travaille pour une grande enseignante. Madame B., nous a exposé des faits de violences psychologiques et physiques exercées par son concubin, le plus souvent en présence des enfants. Elle est dénigrée au quotidien depuis toujours et, depuis quelques mois, le père de ses enfants l'insulte et l'empêche de dormir. Ces violences se sont accentuées quand la séparation a été évoquée.

Lorsque Madame B. nous rencontre, les premières violences physiques ont déjà eu lieu. Une première plainte est déposée en décembre 2013. Monsieur menace de mort sa compagne très régulièrement. Au vu de la situation, le CIDFF l'informe sur l'ordonnance de protection et prend contact avec son avocat afin de mettre en place un accompagnement efficace. Le CIDFF a également établi avec Madame B., un « diagnostic femmes victimes de violences conjugales » qui est transmis à la permanence du parquet du tribunal de Rouen.

CIDFF de Seine-Maritime (2014)



civile avec notamment l'impression sur les tickets de caisse de supermarché du numéro d'aide pour les femmes victimes de violence, le 3919 ou encore la possibilité pour ces femmes de donner l'alerte dans les pharmacies.

La médiatisation sans précédent autour du sujet des violences sexistes et sexuelles entraîne une nette augmentation des demandes d'information et d'accompagnement de la part de femmes victimes de ces violences.

Le nombre d'entretiens avec des femmes victimes de violences reçues par les CIDFF a progressé de plus de 10% entre 2017 et 2021 (chiffre 2021). Certains CIDFF comme celui de la Guadeloupe estiment même que celui-ci a augmenté de 40%<sup>108</sup>. Le CIDFF de Lunéville dispensait 12 heures d'accueil des victimes par semaine avant #MeToo. Désormais, il en réalise 35 heures. À ce jour, les femmes victimes de violences représentent 31% du public reçu dans les CIDFF<sup>109</sup>.

108 « Enquête Livret auprès des CIDFF », op. cit.

109 Ces chiffres sont extraits de Chiffres-clés de l'activité du réseau national des CIDFF, 2005, 2014, 2016, 2021, archives FNCIDFF.



## Au cœur des CIDFF

Le CIDFF de l'Hérault propose une permanence hebdomadaire sans rendez-vous animée par une juriste et une conseillère familiale pour avancer rapidement sur la situation et les démarches à entreprendre<sup>110</sup>. Il existe également de nombreux dispositifs d'Accueil de jour et même des centres d'hébergement temporaire administrés par certains CIDFF. Celui de Guadeloupe par exemple gère un foyer d'hébergement d'urgence jusqu'au moment de la crise sanitaire et dispose aujourd'hui de deux appartements<sup>111</sup>. Le CIDFF des Yvelines a créé pour sa part en 2006, un dispositif dit « Saint-Yves » du nom de l'hôtel social éponyme en partenariat avec le parquet de Versailles pour expulser le conjoint violent du domicile et permettre à la femme victime d'y rester avec ses enfants. Des groupes de parole pour les femmes victimes de violences, de soutien à la parentalité pour les mères victimes de violences conjugales afin qu'elles reprennent notamment confiance en elles et en leur capacité d'être parents, mais aussi pour les enfants victimes de violences conjugales sont organisés dans plusieurs centres<sup>112</sup>.

Le CRIDFF Limousin mène par exemple des actions récurrentes d'information et de sensibilisation auprès des commissariats de la région, mais aussi auprès des futurs fonctionnaires de police au sein de l'École de Gendarmerie de Tulle (EGT) en Corrèze<sup>113</sup>.

### LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Tous les CIDFF ont à cœur de délivrer une information complète et globale aux femmes victimes de violences sur leurs droits au plan pénal, civil et social. Ils proposent aussi pour celles qui le souhaitent un accompagnement dans leurs démarches policières, médicales, judiciaires, sociales et professionnelles ainsi qu'une aide psychologique envisagée dans la durée. Des dispositifs spécifiques de lutte contre les violences comme les SAVS (Services Spécialisés d'Aide aux Femmes Victimes de Violences Sexistes) sont désormais présents dans plus d'un tiers des CIDFF (36 CIDFF sur 102 en 2021). Ils ont pour objectif de proposer un soutien pour sortir des violences et une aide pour permettre à ces femmes de se reconstruire grâce à un accompagnement adapté. D'autres CIDFF ont mis en place des LEAO (Lieu d'Écoute, d'Accueil et d'Orientation).

110 CIDFF de l'Hérault, « Enquête Livret auprès des CIDFF », mars 2022, archives FNCIDFF.

111 Entretien avec Ginette Courbain-Gnoan, le 01/06/2022, archives FNCIDFF.

112 À l'exemple du CIDFF de la Haute-Saône ou de celui du Cantal, « Enquête Livret auprès des CIDFF », op.cit.

113 Entretien avec Catherine Dubois, le 11/03/2022, archives FNCIDFF.



Carte dépliante d'information « Premiers réflexes à adopter » en cas de violences sexistes ou sexuelles © FNCIDFF - 2020



Les remontées issues des données statistiques des centres en région permettent de donner plus précisément un aperçu sociologique des victimes, des contextes et des types de violence subis pour mieux adapter aussi la prise en charge des personnes concernées. Le savoir-faire des CIDFF qui s'appuie sur une connaissance du vécu des victimes est transmis par le biais de formations ou de sensibilisation à l'intention des professionnels susceptibles d'accueillir et d'intervenir auprès de ce public : policiers et policières, gendarmes, travailleuses sociales, magistrats et magistrats, personnels médicaux.

En 2021, 85 CIDFF ont développé des partenariats avec la police et la gendarmerie concernant l'accueil et le suivi des femmes victimes. Certains CIDFF tiennent directement des permanences dans les

commissariats de police et les brigades de gendarmerie<sup>114</sup>. Leur expertise en la matière leur permet aussi d'être porteurs du dispositif national « référéntes violences au sein du couple », d'instruire les demandes et de réaliser les évaluations quant à la mise en place du dispositif Téléphone Grave Danger<sup>115</sup> TGD\* ou de contribuer par exemple à l'élaboration de protocoles sur les dépôts de plainte (CIDFF des Alpes-Maritimes). Une attention spécifique est aussi portée aux femmes étrangères qui peuvent subir des formes particulières de violence (mutilations sexuelles, polygamie, mariages forcés, crimes dits « d'honneur » ou prostitution) et qui peuvent se trouver dans des situations de précarité administrative en raison notamment des interactions avec la réglementation concernant les titres de séjour.

114 CIDFF Essonne et CIDFF des Yvelines, « Enquête Livret auprès des CIDFF », op. cit.

115 Le CIDFF des Landes a par exemple délivré son cinquantième TGD en 2021. « Enquête Livret auprès des CIDFF », op. cit.

Lors de la manifestation du  
25 novembre 2021, à Paris.  
© D.R.

## 2022 : « FÉMINISTES TANT QU'IL LE FAUDRA\* . »

Source : manifestation féministe du 15 janvier 2000.

Créé dans un contexte de forte mobilisation féministe sous la tutelle du gouvernement puis sous celle d'un secrétariat d'État à la Condition féminine, le CIF a été initialement investi d'une mission d'intérêt général claire : informer les femmes. Réformiste, il se distingue des mobilisations féministes et des combats politiques incarnés par des associations militantes comme le MLF<sup>116</sup>. L'association revendique une totale neutralité sur le plan politique – elle n'est ni de droite ni de gauche – philosophique et confessionnelle. D'ailleurs, certaines de ses premières animatrices, bénévoles pour la plupart, ne se revendiquent pas féministes, un terme qui ne bénéficiait pas de la même aura qu'aujourd'hui dans les années 1970. Marie-Thérèse Picard, par exemple, initiatrice du premier CIF à Créteil en 1975, se pense féministe dans l'âme, mais évitait à l'époque de trop l'afficher pour être plus crédible à l'égard de ses interlocuteurs et se distinguer du MLF mal considéré.

*Néanmoins le travail effectué sur le terrain par les CIDFF auprès des femmes depuis 50 ans se situe clairement dans le champ du combat féministe. Leur mission est de promouvoir l'égalité femmes hommes et d'agir pour les droits des femmes.*

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et la mise en place du ministère d'Yvette Roudy qui cherche à s'inscrire dans la continuité du MLF en lui offrant un relais

institutionnel, de nombreuses « militantes » vont être recrutées et sollicitées pour s'occuper d'implanter des CIDF un peu partout sur le territoire comme directrices régionales des droits des femmes, chargées de mission auprès des préfets, adhérentes de l'association, bénévoles ou salarié-es. Cette génération qui s'était mobilisée en mai 1968 pour un véritable changement de société, à travers des engagements associatifs, très souvent au Planning familial, va s'investir au sein des CIDF par convictions féministes. « Une bonne partie de l'équipe de Saint-Brieuc » en témoigne Marie-France Bommert, « Danielle Bousquet, Christine Orain, Clotilde Sol Dourdin ou Bernadette Vanden Driessche » ou encore « Michèle André et Arlette Arnaud-Landau en Auvergne ». Cependant, « nous étions prestataires au service des femmes. Nous ne sommes jamais allées coller des affiches et nous n'allions pas aux manifestations avec nos pancartes CIDF »<sup>117</sup>, se souvient Danielle Bousquet, alors chargée de mission départementale aux Droits des femmes au début des années 1980. Selon Arlette Arnaud-Landau, « malgré les arguments dissuasifs émis par les directions, on y allait quand même, mais à titre individuel »<sup>118</sup>. « C'était des débats sans fin »<sup>119</sup>, ajoute Christine Orain du CIDF de Saint-Brieuc. L'association se plie aussi à la volonté des instances étatiques en charge des Droits des femmes de normaliser le réseau qui s'accompagne d'un effacement de toutes connotations militantes. Au siège, « on parlait de droits des femmes, mais on n'utilisait jamais le terme de féminisme »<sup>119</sup>.

116 Entretien avec Danielle Bousquet, le 24/03/2022, archives FNCIDFF.

117 Entretien avec Arlette Arnaud-Landau, op. cit.

118 Entretien avec Christine Orain, le 14/03/2022, archives FNCIDFF.

119 Entretien avec Dolorés Zlatic, op. cit.



La problématique de la compatibilité entre la mission d'intérêt général des CIDF et leur engagement féministe fait d'ailleurs l'objet d'un débat important lors des rencontres à Banyuls qui aboutissent à la rédaction d'un nouveau projet associatif. L'émergence aussi du *gender mainstreaming*<sup>120</sup> qui sert désormais d'aiguillon aux politiques publiques, opère à la fois une forme de distanciation avec la posture militante tout en permettant d'assumer pleinement une grille d'analyse féministe des inégalités femmes/hommes dans la société et en particulier en ce qui concerne les causes et les origines des violences sexistes.

Dans ce nouveau projet, le CNIDFF réaffirme que le féminisme est bien un fondement essentiel du combat pour la démocratie et que cela induit effectivement une remise en cause des rapports économiques, sociaux et culturels, une nouvelle éthique et toute une réflexion autour de la construction d'un système de domination patriarcale.

Le CNIDFF inscrit finalement dans le projet associatif adopté en 2003, une référence sans équivoque au féminisme. S'il a fallu un certain temps avant de s'approprier clairement ce terme, il faut rappeler qu'avant d'être élu mot de l'année en 2017 par le dictionnaire Merriam-Webster, le « féminisme » était décrié, jugé dépassé voire ridiculisé.

L'émergence de nouveaux groupes féministes portés par une jeune génération qui « ose le féminisme » à la fin des années 2000 et qui maîtrise parfaitement les nouveaux outils de communication numérique a changé la perception de ce combat. Surtout, depuis la déferlante #MeToo, qui a permis d'accélérer la sensibilisation des consciences autour des questions relevant des violences sexistes et sexuelles, le féminisme est devenu un enjeu structurant du débat public, en France, et au-delà, dans le monde entier, un indice du développement démocratique et du bien-être social. Le féminisme désormais sorti



Affiches de la campagne de prévention des violences sexistes et sexuelles à destination des étudiantes et des personnels des établissements supérieurs @ Vanora Rolland – FNCIDFF – 2021

de ses seuls cercles militants est devenu politiquement incontournable.

L'engagement féministe et/ou le sentiment d'adhérer à une démarche féministe dans les actions de terrain entreprises au sein des CIDFF pour lutter en faveur de l'égalité dans tous les domaines sont désormais largement partagés par les directrices et les présidentes des CIDFF, leurs salarié-es et une grande partie des bénévoles qui animent les conseils d'administration de ces centres<sup>120</sup>. Quand ce ne sont pas des convictions féministes qui ont motivé un engagement professionnel dans un CIDFF, c'est une sensibilité à l'égalité qui s'est construite peu à peu au fil du travail de terrain ou qui s'est conscientisée au contact de tant d'inégalité et d'injustice<sup>121</sup>.

Aujourd'hui, une nouvelle identité féministe, plus assumée, se fait jour. Rester fidèle à son rôle et ses modes d'intervention, à savoir « être sur le terrain, répondre aux besoins, et accompagner les femmes en difficulté au quotidien » demeure le cœur de son engagement. Pratiquer un « féminisme de proximité », son action au quotidien.

Il s'agit enfin de faire entendre la voix des CIDFF dans les débats publics et médiatiques et devenir une association incontournable, connue et reconnue, animée par la volonté toujours intacte après 50 ans d'existence d'améliorer la situation des femmes pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

120 D'après les propos recueillis au cours des entretiens (une trentaine), archives FNCIDFF. Voir aussi la vidéo réalisée par la FNCIDFF avec des directrices de CIDFF, 2022, archives FNCIDFF.

121 Selon Karinne Closier et Nadine Baron, entretien le 14/03/2022, archives FNCIDFF.

# Au service des femmes

## Portraits de professionnelles des CIDFF



### Être directrice de CIDFF

#### Marie-Thérèse Picard, Marie-Guite Dufay, Patricia Gaucher et Corentine Zankpe-Yovo

« J'étais ce qu'on appelle une mère au foyer quand mon mari et moi, nous nous installons à Créteil au début des années 1960 », se souvient Marie-Thérèse Picard. Dans cette ville nouvelle constamment en chantier, qui devient le chef-lieu du département du Val-de-Marne en 1965, les femmes étaient bloquées chez elles. Il n'y avait pas encore de métro reliant Créteil à Paris et peu de moyens de transport pour circuler facilement dans le département. Marie-Thérèse Picard, encouragée par son mari, décide alors de monter un groupe d'entraide et de rencontres avec d'autres mères de famille. L'association les Mardis-loisirs est créée en 1965. Presque une dizaine d'années plus tard, en 1973, plusieurs femmes de cette association, liée à une autre association locale de formation, se donnent pour objectif de réfléchir aux problèmes locaux qui se posent aux femmes de cette ville en pleine expansion. Elles ouvrent dans un premier temps une permanence d'information à leur intention dans un centre social appelé Info-Madame.

Devant le succès de l'initiative, Marie-Thérèse Picard prend contact avec Colette de Margerie qui l'incite à mettre en place un CIF dans sa ville et à se rapprocher des responsables locaux pour obtenir des subventions: « Elle m'a vraiment donné confiance et j'ai eu du toupet. Je suis allée voir le préfet et je lui ai demandé s'il n'était pas possible de monter un kiosque d'information à la préfecture, pour l'année de la femme, en 1975. Cela a tellement bien marché qu'au mois de mars CIF-Info-Madame était créé et commençait ses permanences dans le hall d'entrée de la préfecture ».

Deux informatrices juridiques à mi-temps sont rémunérées et Marie-Thérèse Picard est salariée à mi-temps pour diriger l'association. Le préfet souhaitait à l'époque que l'association soit animée par une équipe professionnelle, et non pas seulement par des bénévoles. Une première antenne expérimentale du CIF national existait déjà dans le grand centre commercial Belle Épine à Thiais. Sous la direction de Marie-Thérèse Picard, d'autres points d'information vont peu à peu être installés dans des lieux publics: préfecture, mairies, centres socioculturels, centres commerciaux dans les communes du département. Il y a quatre antennes en 1975, treize dix ans plus tard. Le succès de ces structures souples et légères est très rapide: 3 600 personnes renseignées en 1976, plus de 22 000 en 1984 dont 75 % de femmes. Le CIF travaille en étroite collaboration avec la déléguée départementale en charge de la condition féminine. À partir des années 1980, l'association est reconnue par de nombreux partenaires qui sont d'ailleurs membres associés à son conseil d'administration (ANPE, CAF, la Croix-Rouge, DASS\*, UDAF\*) sur le département. Elle peut développer davantage d'actions: information, éditions, expositions, interventions dans les établissements scolaires... La majorité des questions posées au CIDF en 1985 concerne les problèmes juridiques (60 %): organisations judiciaires, droit des personnes, du couple, des enfants et des biens. Toutes les informatrices juristes (niveau maîtrise de droit) travaillent en étroite collaboration avec des professionnel.le.s (avocates, avocats et notaires). Le CIF devenu CIDF en 1981 doit s'adapter à ses publics dans un département très vaste où les situations socio-économiques des habitantes et des habitants sont extrêmement variées (comme entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et celle de Champigny par exemple). Marie-Thérèse Picard s'est passionnée pour son travail: aider les femmes sur le terrain, mais aussi



« *Expertiser les besoins des femmes et réfléchir collectivement à des dispositifs appropriés pour y répondre.* »

réfléchir d'un point de vue plus théorique à leur situation. Un partenariat avec l'université de Créteil permet d'ailleurs aux informatrices de suivre des formations en complément de celles dispensées par le CNIDFF. Marie-Thérèse Picard soutiendra même un mémoire de sociologie, en 1981, intitulée « Vingt ans de revendications féminines (1960-1980) en France et dans le Val-de-Marne ». Elle prend également peu à peu des responsabilités dans l'association au niveau national et devient notamment coordinatrice du CNL\*. À sa retraite, en 1998, vingt-six points d'information sont en service sur le département : « On y croyait et on a fait des choses très importantes et essentielles pour les femmes ».

### **Sillonner le territoire pour implanter des CIDE dans toute la région**

Marie-Guite Dufay, actuellement présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, était aussi mère au foyer quand elle s'engage en tant que bénévole au CIF de Besançon en 1979. La structure créée fin 1976 fonctionnait avec très peu de moyens, animée seulement par des bénévoles. Diplômée de l'IEP de Paris, elle commence à assurer des permanences juridiques et s'occupe de conseiller des femmes en recherche d'emploi. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir et l'instauration du ministère des Droits des femmes, la structure va se trouver dotée de vrais moyens financiers pour salarier des informatrices et aussi un poste de directrice dont elle va assumer la responsabilité jusqu'en 1987. Elle s'occupe d'embaucher des permanentes (juristes, psychologues, CEF), de coordonner des équipes composées de salarié.e.s et de bénévoles et d'implanter des antennes du CIDE dans tous les départements. Pour ce faire, elle sillonne le territoire à la rencontre des élus locaux pour les convaincre de participer à l'installation de permanences dans leur commune et obtenir des subventions pour financer ce service d'information.

Il s'agit également de prendre contact avec toutes les structures publiques, parapubliques et associatives présentes sur le territoire, susceptibles de collaborer aux actions que veut mettre en place le CIDE. À l'époque, le champ de l'emploi était le secteur prioritaire du CIDE. Le secteur sexualité, contraception, IVG et violences conjugales était pris en charge par un réseau d'associations déjà bien implanté à Besançon et sa région comme le Planning Familial ou Solidarité Femmes qui gérait notamment les structures d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales.

L'installation du CIDE de Besançon dans les locaux de l'ANPE va faciliter grandement l'évaluation des besoins et de solutions à l'intention du public concerné ainsi que la mise en place de programmes d'insertion professionnelle appropriés.

Comme la plupart des directrices de CIDE, Marie-Guite Dufay dispose de moins de temps pour recevoir les personnes et les accompagner dans un parcours professionnel. Son rôle consiste davantage à expertiser les besoins avec son équipe et imaginer des dispositifs appropriés pour y répondre ; rencontrer les organismes concernés par l'emploi et la formation pour mettre en place des partenariats ; tisser des liens avec certaines entreprises de la région et convaincre tous les élus locaux de participer à ces projets. Elle a toujours

travaillé en étroite collaboration et en bonne entente avec les déléguées régionales aux droits des femmes, relais de la politique du ministère sur les territoires.

### **Travailler pour une association féministe**

Patricia Gaucher, directrice depuis 2017 du CIDFF du Limousin, connaît bien ce travail de collaboration des CIDFF avec les services de l'État en région. Juriste de formation, elle a été déléguée régionale adjointe aux Droits des femmes en Limousin à partir de 1995, puis déléguée départementale en Creuse au début des années 2000 avant de prendre la direction du CIDFF en Indre-et-Loire en 2005. Il s'agissait de déployer les activités d'un petit CIDE, qui fonctionnait à l'époque avec deux mi-temps de juristes salariées. Le CIDE va piloter un dispositif expérimental de familles d'accueil pour les femmes victimes de violences et mettre en place un programme de formation et de sensibilisation avec une psychologue, à l'intention de tout le personnel de la mairie de Tours, soit environ 3 000 personnes.

Depuis ses années en Indre-et-Loire, elle estime que le fonctionnement des CIDFF a changé. En tant que directrice, elle n'a presque plus le temps de réfléchir à des projets et des actions parce que les charges administratives se sont alourdies : dossiers de subventions, appels à projets, recherches et signatures de conventions à renouveler souvent chaque année sont fastidieux et chronophages. Le CIDFF du Limousin emploie aujourd'hui treize salarié-es sur trois départements, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

Directrice du CIDFF de l'Hérault, Corentine Zankpe-Yovo coordonne une grosse équipe de trente salariées et d'une vingtaine de bénévoles. Elle est largement soutenue voire déchargée de nombreuses tâches administratives et financières grâce à la collaboration d'une directrice adjointe et d'une assistante de gestion. Elle peut ainsi se concentrer davantage

sur la gestion des ressources humaines, la mise en place de projets et les relations avec les partenaires. Corentine Zankpe-Yovo a travaillé dans le domaine de la santé publique dans l'associatif puis dans une collectivité territoriale avant de devenir directrice de ce CIDFF en 2016. Elle a milité dans le groupe d'action féministe, La Barbe, qui a pour objectif de dénoncer l'absence ou la sous-représentation des femmes dans les instances de pouvoir économique, politique, culturelle et médiatique. Elle se revendique féministe et est fière de travailler pour une association féministe. D'ailleurs, lors de son entretien d'embauche, la question de savoir si elle était féministe lui a été posée directement, ce qui l'a convaincue. D'un point de vue concret, « la lecture, le diagnostic et la façon d'accompagner les personnes s'inscrivent dans une lecture sociétale des inégalités dans l'association ».

Quand elle prend ses fonctions, elle a entre autres pour mission de trouver un local à Montpellier pour ouvrir un Espace Emploi pour les femmes. Située dans un quartier populaire de la ville, cette antenne du CIDFF a été inaugurée en mars 2018. Le mouvement #MeToo a eu, comme pour beaucoup de centres, un énorme impact sur l'activité de la structure avec une augmentation régulière des demandes dans le domaine des violences sexistes de la part des victimes d'abord, mais aussi de la part des équipes professionnelles concernées souhaitant être formées sur ces questions. Pour Corentine Zankpe-Yovo, l'un des prochains grands combats à mener pour l'égalité femmes/hommes serait d'arriver à impliquer davantage les hommes : « Peu d'hommes finalement prennent position et se déclarent ouvertement féministes alors qu'à l'inverse, les masculinistes sont très mobilisés ».

Ces portraits croisés ont été écrits à partir d'entretiens avec Marie-Thérèse Picard, Marie-Guite Dufay, Patricia Gaucher et Corentine Zankpe-Yovo.

# Chronologie

## L'évolution des droits des femmes en France à partir des années 1960

1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020	
<p><b>1965</b> <b>Réforme des régimes matrimoniaux.</b> Les femmes peuvent gérer leurs biens propres, ouvrir un compte bancaire, exercer une activité professionnelle sans l'accord de leur mari.</p>	<p>La 1<sup>re</sup> à Mexico en 1975, la 2<sup>e</sup> à Copenhague en 1980, la 3<sup>e</sup> à Nairobi en 1985 et la 4<sup>e</sup> à Pékin en 1995. Depuis 2000, tous les 5 ans, une évaluation des actions sur le statut des femmes est programmée par la Commission de l'ONU.</p>	<p><b>1980</b> <b>Définition légale du viol comme crime.</b></p>	<p><b>1992</b> <b>Aggravation des peines pour des violences commises par le conjoint ou le concubin de la victime.</b></p>	<p><b>2000</b> Convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. Reconduction jusqu'en 2024.</p>	<p><b>2010</b> La lutte contre les violences faites aux femmes est déclarée Grande cause nationale.</p>	<p><b>2020</b> Généralisation du bracelet antirapportement (BAR) et renforcement des mesures de protection des victimes de violences conjugales et de leurs enfants (décret relatif à la mesure d'accompagnement de l'enfant par un tiers de confiance lorsque la remise directe de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux.</p>	
<p><b>1967</b> <b>Loi Neuwirth autorise la contraception.</b></p>	<p><b>1975</b> <b>Loi Veil autorise et encadre l'IVG. Adoption définitive de la loi en 1979.</b></p>	<p><b>1982</b> <b>Loi relative au remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.</b></p>	<p><b>1992</b> <b>Sanction du harcèlement sexuel dans les relations au travail.</b></p>	<p><b>2000</b> <b>Première loi sur la parité en politique</b> les partis politiques doivent présenter un nombre égal d'hommes et de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives sous peine de sanctions financières.</p>	<p><b>2006</b> <b>Loi relative à l'égalité salariale</b> (suppression des écarts de salaires, renforcement des droits des femmes en congé de maternité, amélioration de l'accès des filles et des femmes à l'apprentissage et à l'offre de formation initiale et continue).</p>	<p><b>2013</b> <b>Loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.</b></p>	<p><b>2021</b> <b>Loi visant à protéger les personnes mineures des crimes et délits sexuels et de l'inceste.</b></p>
<p><b>1970</b> <b>Remplacement dans le Code civil de la puissance paternelle par l'autorité parentale.</b> Suppression du statut de « chef de famille ».</p>	<p><b>1975</b> Réintroduction du consentement mutuel dans la loi sur le divorce. L'adultère disparaît du Code pénal.</p>	<p><b>1983</b> <b>Loi affirmant le principe de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.</b></p>	<p><b>1993</b> Affirmation du principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale que les parents soient mariés, concubins, divorcés ou séparés.</p>	<p><b>2000</b> <b>Première loi sur la parité en politique</b> les partis politiques doivent présenter un nombre égal d'hommes et de femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives sous peine de sanctions financières.</p>	<p><b>2010</b> <b>Loi renforçant le dispositif de prévention des violences faites aux femmes</b>, créant l'ordonnance de protection des victimes (OP) et le délit de harcèlement moral au sein du couple et mettant en place une surveillance par bracelet électronique du conjoint violent.</p>	<p><b>2013</b> Ratification de la convention du Conseil de l'Europe d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</p>	<p><b>2021</b> <b>Remboursement de la contraception pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans.</b></p>
<p><b>1972</b> <b>Reconnaissance du principe d'égalité des salaires.</b></p>	<p><b>1976</b> Mixité obligatoire pour tous les établissements scolaires publics.</p>	<p><b>1984</b> Ouverture du congé parental à chacun des parents.</p>	<p><b>1993</b> Création d'un délit d'entrave à l'IVG.</p>	<p><b>2001</b> L'égalité professionnelle devient un thème spécifique de la négociation annuelle obligatoire.</p>	<p><b>2006</b> <b>Reconnaissance du viol entre époux</b> et sanction du viol entre époux</p>	<p><b>2014</b> <b>Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.</b> Le texte vise à combattre les inégalités dans la sphère professionnelle, publique et privée.</p>	<p><b>2021</b> <b>Procréation médicalement assistée autorisée pour les couples de femmes et femmes célibataires.</b></p>
<p><b>1974</b> <b>Création du secrétariat d'État à la Condition féminine</b></p>	<p><b>1979</b> Convention sur l'élimination de toutes formes de violences à l'encontre des femmes (CEDAW) adoptée sous l'égide de l'ONU.</p>	<p><b>1984</b> Loi relative aux pensions alimentaires impayées, complétée par le décret de 2022.</p>	<p><b>1999</b> <b>Loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes.</b></p>	<p><b>2001</b> <b>Allongement du délai légal de l'IVG de 10 à 12 semaines</b></p>	<p><b>2006</b> <b>Introduction de la notion de respect dans les obligations du mariage.</b></p>	<p><b>2016</b> Loi visant au renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel et à l'accompagnement des personnes prostituées.</p>	<p><b>2022</b> <b>Loi visant à renforcer le droit à l'avortement et allongement du délai légal de l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse.</b></p>
<p><b>1975</b> <b>Les Nations Unies organisent 4 conférences mondiales pour les femmes.</b></p>		<p><b>1984</b> La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux en instance de divorce. En 1990, un arrêt reconnaîtra le viol entre époux.</p>	<p><b>1999</b> <b>Loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes.</b></p>	<p><b>2002</b> <b>Création du congé paternité, d'une durée de 11 jours</b>, qui devient effectif en 2003. Sa durée est portée à 25 jours calendaires en 2021.</p>	<p><b>2006</b> <b>Mise en place du 3919, numéro de téléphone national unique destiné aux victimes et aux témoins de violences conjugales.</b></p>	<p><b>2016</b> Loi interdisant tout agissement sexiste au travail</p>	
		<p><b>1985</b> Loi relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens de la famille et des enfants</p>	<p><b>1999</b> Loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes</p>	<p><b>2002</b> Les deux parents peuvent transmettre, soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux noms accolés dans l'ordre choisi par les parents.</p>	<p><b>2007</b> <b>Alignement de l'âge légal du mariage pour les filles et les garçons à 18 ans.</b></p>	<p><b>2018</b> Loi renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (sanction des raids numériques et de l'outrage sexiste, délai de prescription du viol sur personne mineure porté à 30 ans, etc.).</p>	
			<p><b>1999</b> Loi relative au PACS.</p>	<p><b>2002</b> Consécration légale de la garde alternée.</p>	<p><b>2007</b> Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.</p>	<p><b>2018</b> <b>Décret prévoyant la gratuité de la contraception pour les mineures de plus de 15 ans.</b></p>	
			<p><b>1999</b> Loi tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes</p>	<p><b>2004-2007</b> <b>Premier plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Ceux-ci sont reconduits jusqu'en 2019.</b></p>			

# Lexique

## **AFPA : Agence nationale pour la Formation professionnelle des Adultes**

Créée en 1949, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, membre du Service public de l'emploi (SPE), a conservé son statut associatif durant plus de soixante ans avant d'être transformée en ÉPIC (établissement public industriel et commercial) en 2017 et de devenir alors l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes. Organisme français de formations professionnelles qualifiantes pour adultes, perfectionnement, reconversion professionnelle, remise à niveau, validation des acquis de l'expérience, formation continue.

## **Assemblée des Femmes :**

Association féministe universaliste, abolitionniste, laïque, antiraciste, antisexiste, anti-patriarcale et anti-dominations croisées, née en 1992 du combat pour la parité en politique. Elle fut présidée par Yvette Roudy, Danielle Bousquet, Geneviève Couraud puis Laurence Rossignol, ancienne ministre des Droits des femmes et actuelle présidente de l'association.

## **Associations Couple et Famille :**

Associations non confessionnelles, regroupées au sein de la Fédération nationale couple et famille, reconnue d'utilité publique. Depuis 1972, ces associations ont pour but d'offrir aux couples et aux familles un espace d'échanges pour aborder les interrogations, les problèmes ou les difficultés d'ordres relationnels et affectifs.

## **BAIE : Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi**

Service de proximité gratuit et personnalisé, mis en place par les CIDFF, visant à favoriser le retour à l'emploi et à la formation des femmes.

## **BAR : Bracelet Anti-rapprochement (voir Ordonnance de protection)**

## **CDAD : Conseil Départemental d'Accès au Droit**

## **CEF : Conseillères Emploi Formation**

## **CFCV : Collectif féministe contre le viol**

Association féministe créée en 1985, qui propose une aide et un soutien à toutes les personnes victimes de violences sexuelles. Le CFCV gère notamment la plateforme téléphonique « Viols Femmes Informations » : 0 800 05 95 95.

## **CIF-AMPTF :**

Le CIF de Metz est lié à l'Association mosellane pour la Promotion du Travail Féminin (AMPTF).

## **CNA : Conseil National d'Agrément**

Instance chargée d'attribuer les agréments des CIDFF qui a existé de février 1997 à janvier 2016.

## **CNL : Conseil National de Liaison**

Créé en 1987, le comité national de liaison, devenu en 2006 le conseil national de liaison, est une instance technique de consultation, de réflexion et d'échange sur les activités et le fonctionnement des CIDFF. Il est également une instance d'appui au fonctionnement de la FNCIDFF.

## **CTF : Comité du Travail Féminin (1965-1983)**

Créé en 1965 sous la tutelle du ministère du Travail, le Comité d'étude et de liaison des problèmes du travail féminin (Comité du travail féminin en 1971), présidé par Marcelle Devaud, est un organisme consultatif situé à l'interface entre État et société civile. Il est chargé d'étudier les problèmes qui se posent à l'entrée des femmes sur le marché du travail. Composé de représentants des associations féminines et familiales, des organisations syndicales et professionnelles, ainsi que de personnalités choisies pour

leur compétence sur la question du travail des femmes, il intervient sur divers aspects de la question (formation professionnelle, conditions de travail, rémunération, chômage...), débouchant sur des recommandations aux gouvernements. Il est remplacé en février 1984 par le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle (CSEP), lui-même actuellement regroupé avec le HCE – Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

## **DDASS : Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**

Administration française départementale de l'État intervenant dans le champ des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales. (Les DDASS ont été supprimées en 2010).

## **DDDFE : Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**

Les DDDFE ont pour mission de mettre en œuvre au niveau départemental la politique de l'État en matière de promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## **DRDFE : Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité**

Les DRDFE placées sous l'autorité du préfet, sont chargées de développer la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques de l'État.

## **EPIC : Établissement public à caractère industriel ou commercial**

Personne morale de droit public ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle ou commerciale.

## **Essentialisme :**

Conception selon laquelle en raison d'un déterminisme biologique, les hommes et les femmes ont par nature des caractéristiques ou des aptitudes différentes. Le féminisme essentialiste (ou féminisme différentialiste) considère qu'il n'y a pas lieu de distinguer sexe et genre, puisque le sexe d'une personne détermine le genre correspondant.

## **Fédération Nationale des associations de Conjointes de travailleurs indépendants de France**

(aujourd'hui ACTIF Fédération nationale) : Née en Avignon en 1975, la fédération regroupe les associations départementales de Conjointes de Travailleurs Indépendants du Commerce, de l'Artisanat et des Services, femmes ou hommes. Elle agit pour la reconnaissance juridique, sociale, patrimoniale, professionnelle du conjoint qui exerce une activité au sein des entreprises familiales.

## **FNSF : Fédération Nationale Solidarité Femmes**

Une coordination d'associations issues du mouvement des femmes, créée à la fin des années soixante-dix, devient la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) en 1987. Ce réseau comporte 73 associations spécialisées dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences et leurs enfants. La FNSF gère notamment la plateforme téléphonique « Femmes Violences Info » : 3919.

## **FSE : Fonds Social Européen**

Le Fonds social européen intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation d'aider les personnes

à trouver des emplois de meilleure qualité et d'offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union européenne.

## **Gender mainstreaming :**

Méthode concept qui propose pour l'élaboration de politiques publiques de tenir compte des différences de comportement, de souhaits et de besoins entre les femmes et les hommes, sans tomber dans les stéréotypes de genre. Le gender mainstreaming permet de distinguer ce qui discrimine les femmes par rapport aux hommes pendant toutes les phases du développement de la politique, de sorte que la politique telle qu'elle est mise en œuvre n'exclut personne.

## **IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales**

Service administratif français créé en 1967 qui contrôle, audite, expertise, évalue et conseille les pouvoirs publics et qui apporte son concours à la conception et à la conduite de réformes.

## **Manifeste des 343 :**

Pétition parue le 5 avril 1971 dans Le Nouvel Observateur, appelant à la légalisation de l'avortement en France. Rédigé par Simone de Beauvoir, 343 femmes dont Gisèle Halimi, Catherine Deneuve ou Françoise Sagan signent de leur nom le manifeste « Je me suis fait avorter » pour dénoncer les risques médicaux provoqués par la clandestinité dans laquelle cet acte est pratiqué, mais risquant des poursuites pénales puisque l'avortement est alors illégal.

## **#MeToo :**

Mouvement social apparu en 2017 sur les réseaux sociaux pour encourager la prise de parole et dénoncer les viols et les agressions

sexuelles subies par les femmes. Le mouvement démontre l'ampleur des violences sexuelles et sexistes dont elles sont victimes. À ce jour 19 millions de tweets ont utilisé ce mot-dièse.

**MJF : Mouvement Jeunes Femmes**  
Association d'Éducation Permanente, féministe et laïque fondée en 1946, déclarée en 1957, regroupant de jeunes mères de famille protestantes qui discutent des grands thèmes de société : contraception, sexualité, avortement, suicide... dans une approche théologique, éthique et sociale. Le mouvement Jeunes Femmes s'engage pour la fondation de la Maternité heureuse, à l'origine du Mouvement français pour le Planning familial.

**MLF : Mouvement de Libération des Femmes**  
Mouvement féministe indépendant et non-mixte créé en 1970 qui revendique la libre disposition du corps des femmes, qui dénonce le sexisme, le viol et les violences et remet en question la société patriarcale.

**Ordonnance de protection :**  
Mesure de protection accordée aux personnes victimes de violences conjugales ou aux personnes menacées de mariage forcé par saisine en urgence du Juge aux Affaires Familiales. Elle permet au juge d'assurer dans l'urgence la protection de victimes de violences conjugales ou intrafamiliales par la mise en place de mesures telles que : l'interdiction pour l'auteur des violences de rencontrer ou d'entrer en relation, de quelque façon que ce soit, avec la victime

ou leurs enfants, l'interdiction pour l'auteur de porter une arme, l'obligation pour l'auteur de porter un dispositif électronique anti-rapprochement (Bracelet anti-rapprochement), l'attribution de la jouissance du domicile familial à la victime, l'interdiction temporaire pour la personne menacée de mariage forcé de sortie du territoire, etc..

**PAD : Point d'Accès aux Droits**  
Lieu d'accueil gratuit, permanent et ouvert à tous et toutes. Il permet de donner une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Depuis décembre 2020, l'appellation Point-justice réunit tous les lieux d'accès au droit coordonnés par les CDAD (Conseils départementaux de l'accès au droit) : MJD (Maisons de justice et du droit), les PAD, etc.

**Parapublique :**  
Se dit d'une organisation mêlant fonds publics et fonds privés, plus généralement d'organismes liés à l'État, qui bénéficie d'une plus grande autonomie que les organismes publics.

**Planning familial :**  
Créée en 1956 sous le nom de « La maternité heureuse » dans l'objectif de diffuser l'information sur le contrôle des naissances, l'association devient en 1960 le « Mouvement Français pour Le Planning Familial » (MFPF) dit « Le Planning Familial ». Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning familial milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité des

droits entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations.

**Retravailler :**  
Le Réseau National Retravailler est né en 1974 sur l'impulsion d'Évelyne SULLEROT, sociologue, afin d'accompagner les femmes qui souhaitaient reprendre une activité professionnelle. L'association Retravailler est un acteur historique de l'accompagnement à l'évolution professionnelle, au retour à l'emploi et à la gestion des compétences. Les centres « Retravailler » proposent entre autres des stages pour les femmes qui veulent se réinsérer dans le monde du travail. Les CIF, puis les CIDF, collaboreront fructueusement avec cette association pionnière dans ce domaine.

**Référent-es violences au sein du couple :**  
Le-la « référent-e pour les femmes victimes de violences » est l'interlocuteur-riche unique et de proximité des victimes dans chaque département. Il-elle favorise la coordination des partenaires locaux, crée un maillage territorial infradépartemental afin de garantir aux victimes une prise en charge globale et dans la durée

**SDFE : Service des Droits des Femmes et de l'Égalité**  
Service chargé de mettre en œuvre les politiques du ministère concerné il est rattaché à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé. Il œuvre pour l'accès des femmes à leurs droits, lutte contre les violences

sexistes et sexuelles, travaille à l'autonomisation économique des femmes, la mixité des emplois et l'égalité professionnelle et le développement d'une culture de l'égalité. Pour mettre en œuvre ses actions sur tout le territoire, le ministère s'appuie sur le réseau déconcentré régional et départemental des droits des femmes et de l'égalité (DRDFE et DDDFE),

**TGD : Téléphone Grave Danger**  
Dispositif de protection pour les personnes victimes de violences conjugales et/ou de viol permettant de prévenir de nouvelles violences. Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche dédiée, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, le service de téléassistance accessible 7j/7 et 24h/24. Après l'analyse de la situation, le téléassiste, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, peut demander une intervention immédiate des forces de l'ordre.

**UDAF : Union Départementale des Associations Familiales**  
(voir ci-après UNAF)  
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, l'UDAF mène dans chaque département des missions de représentations et de services aux familles. Elle est, au titre de la loi, le représentant des familles auprès des pouvoirs publics.

**UFCS : Union Féminine Civique Sociale**  
Association loi 1901, l'UFCS est créée en 1925 par Andrée Butillard. Dans les années 70, l'UFCS est un des mouvements féminins les plus importants de France, qui mène notamment des actions de formation pour des femmes qui désirent reprendre une activité professionnelle, et des femmes qui s'engagent dans la vie politique locale... Association reconnue d'utilité publique et agréée mouvement d'éducation populaire, organisme de formation, organisation de consommateurs et protection de l'environnement.

**UNAF : Union Départementale des Associations Familiales et Union Nationale des Associations Familiales**  
Association créée en 1945, elle représente officiellement l'ensemble des familles, défend leurs intérêts et intervient auprès des pouvoirs publics pour co-construire et évaluer les politiques en leur faveur, notamment en donnant un avis consultatif sur tous les textes de loi concernant la famille. Sur le plan départemental, l'Unaf est représentée par les Udaf dans l'objectif d'accompagner, protéger, aider et représenter toutes les familles dans leur quotidien.

**VAE : Validation des Acquis de l'Expérience**  
Mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification ou un diplôme équivalent.

# Bibliographie sélective

**BARD Christine,**

*Les femmes dans la société française au 20<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 2001, 285 p.

**BARD Christine,**

*Le féminisme au-delà des idées reçues*, Le Cavalier bleu éditions, 2012, 286 p.

**CHAPERON Sylvie,**

*Les années Beauvoir (1945-1970)*, Fayard, 2000, 430 p.

**DAUPHIN Sandrine,**

*L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'Égalité ?*, PUR, 2010, 134 p.

**DAUPHIN, Sandrine,**

« Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un concept méthode », *Les Cahiers du genre*, n°44, 2008, pp. 5-16.

**DELAGE Pauline,**

*Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*, Presses de Sciences Po, 2017, 268 p.

**GUBIN Éliane**

*et al., Le siècle des féminismes*, L'Atelier, 2004, 463 p.

**JENSON Jane, SINEAU Mariette,**

*Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, Presses de Sciences Po, 1994, 385 p.

**MARUANI Margaret,**

*Travail et emploi des femmes*, La Découverte, 2017, 126 p.

**PAVARD Bibia, ROCHEFORT Florence, ZANCARINI-FOURNEL,**

*Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, La Découverte, 2020, 510 p.

**THÉBAUD Françoise,**

« Promouvoir les droits des femmes : ambitions, difficultés et résultats », in Berstein Serge, Milza Pierre, Bianco Jean-Louis (dir.), *François Mitterrand. Les années du changement (1981-1984)*, Perrin, 2001, 954 p, pp. 567-600.

« Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Chiffres-clés 2021 », ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 2021, 98 p.

# Sources

**Archives de la FNCIDFF, Paris**

## Sources écrites

\* Dossiers (1972-2010):

Création du CIF; Histoire du CIF; Archives du CIF; Revues de presse; Discours des directrices et présidentes de l'association; Mission Santé Famille; Martine Kastler; Histoire CIF-CNIDFF; Documents institutionnels; Statuts de l'association.

\* Guides, plaquettes, brochures et actes de colloques (1972-2022).

\* « 1972-2012. 40 ans d'engagement du CNIDFF pour l'information des femmes sur leurs droits et pour l'égalité entre les femmes et les hommes », *CIDFF Infos*, mars 2012 (numéro spécial), 132 p.

\* Revues (1981-2006):

*Citoyennes à part entière*, Bulletin d'information sur les droits des femmes, 1981-1986; *DFI*, Bulletin bimestriel de la délégation à la Condition féminine, 1986-1988; *Nouv'Elles*, Revue trimestrielle du CNIDFF, 1987-2000; *Espace Réseau. La lettre du réseau des CIDE*, Revue mensuelle, 1997-2006.

\* Rapports d'activité (1972-2022):

Rapports d'activité du CIF, 1972-1981; Rapports d'activité annuelle du CNIDFF, 1982-2022; Chiffres-clés de l'activité du réseau national des CIDFF, 2000-2022.

## Sources orales

**Michèle ANDRÉ** (secrétaire d'État chargée des Droits des femmes de 1988 à 1991); **Arlette ARNAUD-LANDAU** (fondatrice du CIDE au Puy-en-Velay et présidente du CIDFF Haute-Loire); **Nadine BARON** (directrice du CIDFF des Côtes-d'Armor depuis 1998); **Marie-France BOMMERT** (membre du CIDFF des Côtes-d'Armor

depuis 1982); **Danielle BOUSQUET** (présidente de la FNCIDFF depuis 2019); **Angèle CHEILLAN** (secrétaire au CIF à partir de 1973 puis aide comptable au CNIDFF); **Karinne CLOSIER** (CEF au CIDFF des Côtes-d'Armor depuis 2002); **Ghislaine CORBIN** (présidente de la FNCIDFF de 2013 à 2019); **Ginette COURBAIN-GNOAN** (vice-présidente puis présidente du CIDFF de Guadeloupe de 1990 à 2022); **Solange DANCIE** (informatrice juridique au CIF du Limousin de 1978 à 1979); **Christiane DELTEIL** (présidente du CIDFF Hérault de 1990 à 2010); **Catherine DUBOIS** (informatrice juridique au CIDFF du Limousin de 2001 à 2019); **Maryse DUBOIS** (présidente du CIDFF du Limousin depuis 2004); **Marie-Guite DUFAY** (directrice du CIDE de Besançon de 1981 à 1987); **Nicole FABIANI** (directrice adjointe du CIF de 1973 à 1981); **Aline FAUCHERRE** (psychologue au CIDFF de l'Hérault de 2002 à 2018 et présidente depuis 2021); **Patricia GAUCHER** (directrice du CIDFF du Limousin depuis 2017); **Annie GUILBERTEAU** (directrice du CIDE à Brest puis directrice générale de la FNCIDFF de 2001 à 2021); **Nora HUSSON** (responsable du suivi réseau à la FNCIDFF depuis 2010); **Martine KASTLER** (informatrice vie associative et pratique puis responsable du suivi réseau à la FNCIDFF de 1999 à 2010); **Marie-Aude de LAGAUSIE** (informatrice juridique au CIF-CIDFF du Limousin à partir de 1979 puis directrice de 2005 à 2007); **Colette de MARGERIE** (directrice générale du CIF de 1972 à 1981); **Myriam MOUCHEBŒUF** (informatrice juridique au CIDFF de l'Hérault à partir de 1982); **Christine ORAIN** (membre du CIDFF des Côtes-d'Armor depuis 1996); **Marie-Thérèse PICARD** (directrice du CIF-CIDFF de Créteil de 1975 à 1998); **Sylvie PINQUIER-BADHA** (documentaliste au CIF à partir de 1980, responsable de la documentation puis directrice générale adjointe du CNIDFF de 1988 à 2002); **Valérie RENAULT** (CEF au CIDFF des Côtes-d'Armor depuis 1999); **Clothilde SOL DOURDIN** (membre du CIDFF des Côtes-d'Armor depuis 1996 et présidente de 2008 à 2014); **Najat VALLAUD-BELKACEM** (ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de 2012 à 2014); **Bernadette VANDEN DRIESSCHE** (membre du CIDFF des Côtes-d'Armor depuis 1996 et présidente de 1996 à 1999); **Corentine ZANKPE-YOVO** (directrice du CIDFF de l'Hérault depuis 2016); **Dolorès ZLATIĆ** (informatrice juridique au CNIDFF en 1986 puis secrétaire générale de la FNCIDFF).

# Remerciements

**La FNCIDFF remercie chaleureusement  
toutes celles et tous ceux qui ont contribué  
à la réalisation de cet ouvrage :**

Laoura Ahmed; Michèle André; Arlette Arnaud-Landau;  
Nadine Baron; Franck Bénéï; Marie-France Bommert;  
Maé Bourigault; Danielle Bousquet; Martine Brunswig;  
Angèle Cheillan; Karinne Closier; Ghislaine Corbin;  
Ginette Courbain-Gnoan; Solange Dancie; Christiane Delteil;  
Nadia Diz Grana; Catherine Dubois; Maryse Dubois;  
Marie-Guite Dufay; Nicole Fabiani; Aline Faucherre;  
Patricia Gaucher; Annie Guilberteou; Anne Guilloré;  
Nora Husson; Martine Kastler; Marie-Aude de Lagausie;  
Séverine Liatard; Antoinette Louis; Colette De Margerie;  
Barbara Moreau; Myriam Moucheboeuf; Christine Orain;  
Clémence Pajot; Marie-Thérèse Picard; Sylvie Pinquier-Badha;  
Valérie Renault; Clothilde Sol Dourdin; Marie-Pierre Vaissade;  
Lucille Valère; Najat Vallaud-Belkacem; Bernadette Vanden  
Driessche; Valérie Vangreveninge; Corentine Zankpe-Yovo;  
Dolorès Zlatic et bien sûr, tous les CIDFF, leurs équipes bénévoles  
et salariées, ainsi que celles de la FNCIDFF qui ont contribué  
pendant 50 ans à écrire au quotidien l'histoire du premier  
réseau d'information des femmes sur leurs droits.

**Éditeur:** FNCIDFF

**Directrice de publication:** Clémence Pajot

**Texte original, recherches et entretiens:** Séverine Liatard, historienne et journaliste

**Adaptation:** Valérie Vangreveninge, autrice

**Création graphique:** Barbara Moreau

**Maquette:** Hélène Laforêt

**Iconographie:** Lucille Valère, Anne Guilloré

**Illustration de couverture:** Nadia Diz Grana

**Conception, relectures et corrections:** Franck Bénéï, Martine Brunswig,

Laoura Ahmed, Arlette Arnaud-Landau, Marie-Aude de Lagausie,

Séverine Liatard, Dolorès Zlatic.

**Imprimeur:** Imprimerie Schraag – Belfort

Ouvrage imprimé sur Condat Silk 150g/m<sup>2</sup>

**Dépôt légal:** Octobre 2022